

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL- PATRIE

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE (CRFD)
EN « SCIENCES HUMAINES,
SOCIALES ET EDUCATIVES »

UNITE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES DE L'EDUCATION ET
INGENIERIE EDUCATIVE

DEPARTEMENT DE L'EDUCATION
SPECIALISEE



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE- WORK-FATHERLAND

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

DOCTORAL RESEARCH AND
TRAINING CENTRE (CRFD) IN
“SOCIAL AND EDUCATIONAL
SCIENCES”

DOCTORAL RESEARCH AND
TRAINING SCHOOL IN
EDUCATION AND EDUCATIONAL
ENGINEERING

DEPARTMENT OF SPECIAL
EDUCATION

**INEGALITES CULTURELLES ET DISCRIMINATION A
L'EGARD DES REFUGIES SOUDANAIS AU CAMP DE
DJABAL /TCHAD**

Mémoire présenté en vue de l'obtention du Diplôme de Master en Education
Spécialisée

Option : Handicaps Sociaux et Conseils

PRESIDENT :

**NJENGOUE NGAMALEU HENRI
(MC)**

Présenté par :

PALMBERT Nadège

20V3061

Licenciée en psychopédagogie

MEMBRE :

BANINDJEL JOACHEN (CC)



RAPPORTEUR :

**NOUMBISSIE CLAUDE DESIRE
(MC)**

Sous la direction de :

Pr NOUMBISSIE Claude Désiré

(Maitre de Conférences)

Septembre 2022

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	i
REMERCIEMENTS	iii
RESUME.....	iv
ABSTRACT	v
Liste des tableaux	vi
Liste des figures	vii
Liste des abréviations, sigles et acronymes.....	viii
INTRODUCTION GENERALE.....	1
PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE	5
CHAPITRE 1 : PROBLEMATIQUE.....	6
CHAPITRE 2 : CADRE CONCEPTUEL.....	19
CHAPITRE 3 : THEORIES EXPLICATIVES.....	44
PARTIE II : CADRE METHODOLOGIQUE.....	73
CHAPITRE 4 : METHODOLOGIE	74
CHAPITRE 5 : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS.....	97
CHAPITRE 6 : INTERPRETATION ET DISCUSSION DES RESULTATS.....	106
CONCLUSION GENERALE ET SUGGESTIONS.....	109
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	109
ANNEXES	109
TABLE DES MATIERES.....	109

A

Mon père PALMBERT Honoré

REMERCIEMENTS

Arriver à la fin de la rédaction de notre mémoire, nous tenons à remercier tous ceux qui de près ou de loin ont participé à sa réalisation. Il s'agit de :

- Professeur **Claude Désiré NOUMBISSIE**, qui en sa qualité de psychologue social, directeur de notre mémoire, nonobstant ses nombreuses occupations à veiller de façon tangible afin de nous guider dans notre recherche. La rigueur, le travail, le raisonnement et la connaissance sont les traits distinctifs à partir desquels il a suscité et créé en nous une émulation et un appétit particulier pour la recherche scientifique.
- Professeur **MAYI Marc Bruno**,
- Professeur **Henri Rodrigue NJENGOUE NGAMALEU**
- **Francis MBAILASSEM** qui n'a ménagé aucun effort pour nous encourager et nous accompagner tout au long de ce travail réalisé ;
- **CNARR** de nous avoir permis de passer notre stage de recherche pour notre travail.
- Tous les enseignants du département l'Education Spécialisée (EDS) pour les cours donnés et les orientations pour nos travaux de recherche de mémoire.
- Notre famille pour la patience dont elle a fait preuve et pour le soutien qu'elle nous a apporté tout au long de nos années de Master.

RESUME

La présente recherche a pour thème « Inégalités culturelles et pratique de la discrimination à l'égard des réfugiés soudanais au camp de Djabal /Tchad ». Dans le cadre de ce travail, il a été question de **décrire les différentes formes de discriminations pratiquées à l'égard des réfugiés soudanais**. Au regard du cadre théorique convoqué, s'appuyant sur les théories de la représentation sociale, selon Moscovici (1979), Lecomte (2010) et la théorie de l'identité sociale selon Turner (1986). De ce fait, nous avons établi notre réflexion sur un problème selon lequel les réfugiés soudanais font face aux inégalités culturelles et à la discrimination. Ainsi, le problème qui a été posé dans cette étude est la marginalisation et le mauvais traitement des réfugiés soudanais au Tchad. A partir de ce problème se dégage une question générale de recherche qui suit : la dégradation de la situation économique et le poids de la pesanteur socioculturelle du camp de Djabal et des environs à l'Est du Tchad entraînent-ils des conséquences négatives sur les conditions de vie des réfugiés lesquelles expliquent la discrimination qu'ils vivent, dus aux attitudes et comportements de la population autochtone ? Pour cerner ce problème, une hypothèse principale a été émise : la dégradation de la situation économique et le poids de pesanteur socioculturelle du camp de Djabal et des environs à l'Est du Tchad entraînent des conséquences négatives sur les conditions de vie des réfugiés lesquelles expliquent la discrimination qu'ils vivent, dus aux attitudes et comportements de la population autochtone. Ensuite nous avons ressorti trois (03) hypothèses secondaires :

HS1 : L'accès à l'emploi est plus difficile chez les réfugiés installés au camp de Djabal comparativement à la population autochtone.

HS2 : Les femmes réfugiées du camp de Djabal subissent beaucoup plus des traitements injustes de la part de la population autochtone par rapport aux hommes réfugiés.

HS3 : L'accès aux ressources naturelles est plus difficile chez les réfugiés installés au camp de Djabal par rapport à la population autochtone.

Vu les réponses des participants apportées à nos différentes questions, nos hypothèses sont validées.

Mots clés : Inégalités culturelles, discrimination

ABSTRACT

The subject of this research is «cultural inequalities and the practice of discrimination against sudanese refugees in djabal camp / chad ». As part of this work, it was a question **of describing the different forms of discrimination practiced against sudanese refugees**. With regard to the theoretical framework called upon, based on the theories of social representation according to Moscovici (1979), Lecomte (2010) and the theory of social identity according to Turner (1986). As a result, we have established our thinking on a problem that sudanese refugees face cultural inequalities and discrimination. Thus, the problem that has been posed in the study is the marginalization and mistreatment of sudanese refugees in chad. From this problem emerges a main research question that follows: the deterioration of the economic situation and the weight of gravity of the socio-cultural situation of the Djabal camp and its surroundings in eastern chad have negative consequences on the living conditions of the refugees, which explain the discrimination they experience, due to attitudes and behavior of the indigenous population? To identify this problem, a main hypothesis was put forward: the deterioration of the economic situation and the weight of the socio-cultural gravity of the Djabal camp and surrounding area in eastern Chad have negative consequences on the living conditions of the refugees, which explain the discrimination they experience, due to the attitudes and behaviors of the indigenous population. Then we came up with three (03) secondary hypotheses:

HS1: access to employment is more difficult among refugees settled in the Djabal camp compared to the native population.

HS2: refugee women in the Djabal camp suffer much more unfair treatment from the indigenous population compared to refugee men.

HS3: access to natural resources is more difficult among the refugees settled in the Djabal camp compared to the indigenous population. Given the participants' responses to our various questions, our hypotheses have been validated.

Keywords : cultural inequalities, discrimination.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: tableau synoptique des variables.....	76
Tableau 2: guide d'entretien.....	88
Tableau 3: Caractéristique sociodémographique des réfugiés interviewés.....	98
Tableau 4: Perception des réfugiés par rapport à la dimension sociale des inégalités vécues dans le camp	99
Tableau 5: Perception des réfugiés par rapport à la dimension politique des inégalités vécues dans le camp	101
Tableau 6: Perception des réfugiés par rapport à la dimension culturelle des inégalités vécues dans le camp	102
Tableau 7: Perception des réfugiés par rapport à la dimension économique des inégalités vécues dans le camp : Principale source de revenu des réfugiés	103
Tableau 8: Accès à l'emploi.....	104

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Cadre conceptuel.....	31
Figure 2: Dimension sociale des inégalités	99
Figure 3 : Dimension culturelle des inégalités	102
Figure 4: Accès à l'emploi	104

LISTE DES ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

APA : American Psychology Association

CNARR : Commission Nationale d'Accueil de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés

CONAR : Commission nationale d'Appui aux Réfugiés

HCR : Haut-Commissariat des Nations Unies Pour les Réfugiés

OIM : Organisation Internationale des Migrants

OUA : Organisation de l'Unité Africaine

PAM : Programme Alimentaire Mondiale

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

OCDE : L'Organisation de coopération et de développement économiques

DIS : Détachement Intégré de Sécurité

EDST-II : Deuxième Enquête Démographique et de Santé au Tchad

OCHA : Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

RGPH1 : Premier Recensement Général de la Population et de l'Habitat

RGPH2 : Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat

UE : Union Européenne

UNFPA : Fonds des Nations Unies pour la Population



INTRODUCTION GENERALE

Avec la mondialisation, la mobilité internationale qui concerne aujourd'hui environ 244 millions de personnes El-Bialy et Mulay, (2015) et Elsevier (2016). Les trajectoires et les motifs des réfugiés sont multiples et leurs effets sont complexes. Dans certains cas, les réfugiés sont forcés de quitter leur pays d'origine. Ils ont alors en commun le fait de fuir leur milieu de vie pour assurer leur survie et celle de leurs proches ainsi qu'un choix limité de déplacements qui se présentent à eux Grove et Zwi (2006). Ils quittent leur pays, entre autres, à cause des conflits politiques, de la guerre et des persécutions Grove et Zwi (2006) Guterres, (2016) Lindert, Carta, Schafer, et Molica (2016). En 2015, ce type de migration touchait 60 millions de personnes à travers le monde Lindert et al. (2016) Modi, Williams, et Taylor (2015).

Le continent africain a connu une violence sans précédent ces deux dernières décennies entraînant des dizaines de milliers de réfugiés politiques contraints de prendre le chemin de l'exil. D'un côté, du Libéria au Sénégal en passant par la Sierra Leone, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Togo, la Côte d'Ivoire en Afrique de l'Ouest, et de l'autre, le Tchad, le Soudan, la République Centrafricaine, le Zimbabwe, le Kenya, la République Démocratique du Congo (RDC) etc. en Afrique centrale et de l'Est, des conflits internes de tous genres ont entraîné des déplacements massifs des populations au-delà des frontières nationales. La question touarègue (nomades) au Mali et au Niger, les idéaux ethno-religieux au Nigeria, le problème casamançais au Sénégal, les conflits post-électorales militaires-civiles au Togo, au Kenya, en Côte d'Ivoire et au Zimbabwe, les guerres fratricides au Libéria, en Sierra Leone et en RDC, les génocides burundais et rwandais, et, récemment les affrontements intercommunautaires et de différentes factions armées au Soudan, en RCA et au Tchad en sont quelques-unes des causes. Ces situations d'asile, liées le plus souvent aux carences politiques de ces pays, qui, généralement, sont pauvres, fragilisent davantage le processus d'édification de l'Etat de droit.

La problématique du réfugié se révèle du jour au jour comme un défi que l'Afrique doit relever pour tenir sa promesse de développement. Ainsi, Holo, T. (2004) notifie : « l'Afrique, ce berceau de l'humanité est aujourd'hui considéré comme la terre d'élection des réfugiés. Des citoyens sont contraints de quitter leur pays, n'ayant pour seule alternative que la valise ou le cercueil, en raison soit de leur origine, soit de leurs convictions religieuses, politiques ou philosophiques. A cette masse humaine s'ajoutent d'autres êtres humains qui fuient soit la misère économique, soit les conflits internes, voire internationaux dont l'Afrique est encore le théâtre privilégié ». En tout état de cause, les réfugiés constituent

d'importantes charges supplémentaires pour les pays d'asile qui sont généralement de pays pauvres confrontés déjà aux problèmes de survie. Ainsi, l'arrivée massive des réfugiés ne pourrait qu'aggraver une telle situation dans ces pays, HCR (2004). Si depuis l'indépendance, le Tchad, par ses troubles politico-militaires internes, est connu comme pays pourvoyeur de réfugiés, il est devenu à partir de l'an 2000, un pays d'asile pour les ressortissants des pays voisins en conflits armés. Ainsi, on signale la présence des réfugiés Congolais, Libériens, Sierra Léonais et Rwandais dans les grandes villes du Tchad depuis fort longtemps. C'est surtout à partir de 2003 que le Tchad a enregistré un nombre si impressionnant des réfugiés venus de la République centrafricaine et du Soudan.

Au Tchad, l'immigration humanitaire occupe une place relativement importante. Par l'accueil des personnes réfugiées, le Tchad souscrit aux principes de solidarité internationale ainsi qu'aux objectifs des conventions qui régissent la protection des réfugiés. En 2015, le Tchad a accueilli 324 702 réfugiés Soudanais, 99 212 réfugiés Centrafricains et 20 200 réfugiés Nigériens. L'accueil des personnes réfugiées au Tchad soulève des enjeux très importants au regard de la diversité culturelle et du vivre ensemble. Ce mémoire porte sur : « L'inégalité culturelle et discrimination à l'égard des réfugiés Soudanais au Tchad » en adoptant une approche exploratoire. Par conséquent, Dans de nombreux domaines concernant l'intégration, les résultats des immigrés sont bien inférieurs à ceux des autochtones. Par exemple, les résultats des immigrés au regard du marché du travail sont en moyenne, dans les pays de l'OCDE, moins bons que ceux des autochtones de même âge et de même niveau d'instruction. Les immigrés vivent également plus souvent dans de mauvaises conditions de logement OCDE (2012). Pourtant, de nombreuses raisons peuvent expliquer le fait que les immigrés rencontrent des difficultés particulières à s'intégrer sur le marché du travail et dans la société du pays d'accueil en général. Concernant l'intégration sur le marché du travail, certaines raisons tiennent en partie au fait que les immigrés ont souvent acquis leurs qualifications et leur expérience dans un contexte très différent, et fréquemment dans une autre langue.

Un conflit armé secoue la région Soudanaise du Darfour, qui se décompose en trois provinces (Darfour, Ouest, Nord et Sud), depuis 2003. Ce conflit, aux racines complexes et anciennes porte sur des enjeux identitaires, politiques et environnementaux. Si la plupart de ces enjeux sont de loin antérieurs à 2003, le développement de mouvements armés comme le Mouvement l'armée de Libération du Soudan (MLS/ALS) ou le Mouvement pour la Justice et l'Egalite (MJE) donnent maintenant au conflit une forme

insurrectionnelle très marquée, caractérisée entre autres par de nombreuses violences sur les civils. Le conflit, se greffant sur une situation précaire, a donné naissance à une crise humanitaire de très grande ampleur : on estime à plus de 2 millions de personnes le nombre de déplacés aux camps de Djabal, et les besoins humanitaires sont estimés comme critiques dans la plupart des secteurs traditionnels de l'aide humanitaire. En sus des besoins humanitaires au Darfour même, le HCR estime à 200 000 le nombre de réfugiés venus au Tchad depuis 2003 pour trouver protection. Cette étude a pour objectif principal de décrire les différentes formes de discriminations et comprendre les effets perçus de cette exclusion sociale sur leurs conditions de vie et leur santé.

Pour mener à bien notre travail de recherche, nous composerons cette recherche de deux parties. La première partie sera consacrée aux données théoriques concernant nos variables, elle contient trois chapitres. La deuxième sera consacrée au cadre pratique qui concerne la méthodologie et présentation des résultats et interprétation des résultats.

Le premier chapitre va aborder le problème de notre étude d'une manière générale, le second chapitre va aborder sur la revue de la littérature pour voir et comprendre les pensées des différents auteurs qui ont traité le même problème dans le monde. Le troisième chapitre va aborder les théories explicatives de notre étude.

Pour la deuxième partie de notre travail, qui est la partie pratique qui va contenir également trois chapitres, le première (chapitre IV), c'est la méthodologie de notre recherche, on fera tout d'abord des rappels sur le problème de notre étude, les questions de notre étude, les hypothèses de notre étude, constat de notre étude et aussi parler des types de recherches que nous allons utiliser et présenter aussi la structure dans laquelle nous avons mené notre recherche du terrain. Ajouter à cela, nous allons aussi parler du guide d'entretien comme instrument de notre étude, on terminera par les difficultés rencontrées au cours de toute la période de réalisation de cette recherche.



**PREMIERE PARTIE : CADRE
THEORIQUE**



CHAPITRE 1 :
PROBLEMATIQUE

Toute recherche scientifique en sciences sociales commence par le constat d'un problème. Le problème est l'essence qui motive tout le processus de la recherche. Il faut donc toujours partir d'un constat qui dirige et provoque la curiosité du chercheur. On peut le considérer comme ce qui est anormal dans le fonctionnement social des individus ou de la société. C'est-à-dire, la différence entre ce qui existe et ce qui aurait dû exister Fonkeng et al, (2014,). « Inégalités Culturelles et Discrimination à l'égard des Réfugiées soudanaises » posent à la fois un problème théorique et pratique. En suivant le cheminement, nous présenterons dans ce chapitre : le contexte et justification de l'étude, la position et la formulation du problème, les questions de recherche, les hypothèses de recherche, les objectifs de recherche et les intérêts de l'étude.

1.1. Contexte et justification de l'étude

1.1.1. Contexte de l'étude

Après une relative autonomie à l'ère coloniale, Darfour a été rattaché au Soudan en (1916), il a connu tout au long de son histoire, des conflits entre ses tribus pour cause de concurrence sur les ressources de la région. Lors de la transhumance saisonnière entre le Nord et le Sud, les éleveurs nomades traversent avec leurs troupeaux les terres de cultures appartenant aux paysans. Ce qui crée souvent des confrontations entre les pasteurs pour sauver leur bétail de la famine et les sédentaires pour protéger leurs cultures. Ces conflits vont générer le déplacement des milliers des soudanais aux terres étrangères, notamment au Tchad où l'on assistera à un nombre très important des réfugiés venant du Soudan.

Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, le Soudan a entrepris depuis 1999 un « vaste programme de purification ethnique », qui a déjà coûté la vie après de 2 millions de personnes au sud Soudan. C'est ce programme, appliqué au Sud Soudan qui est actuellement en cours dans le Darfour, alors que le Soudan est signataire de la Convention des Nations Unies sur la Prévention et la Répression du Crime de Génocide, défini comme étant « un effort calculé pour détruire un groupe religieux, racial ou ethnique en partie ou en totalité ». Pour Lavergne (op. cit.), les « Djandjawids » attaquent les populations sédentaires pour les faire fuir de leurs terres, afin que les barons du régime ou les nomades eux-mêmes viennent les cultiver. C'est ce qui expliquerait la politique de la terre brûlée menée dans cette région, au cours de laquelle environ 2 300 villages ont été attaqués (Beaugendre, 2004). Pour Lavergne, en termes de nombre de personnes tuées, on pourrait peut-être parler de « génocide », mais il ne s'agit pas « d'une volonté délibérée

d'éliminer tout un peuple, les tribus sédentaires, voisins et cousins des Djandjawids ». Les populations d'origine négro-africaine avaient elles aussi des conflits ancestraux entre elles autour de l'eau et des pâturages, mais actuellement face à la haine des Arabes, elles se sont unies, à travers leurs mouvements rebelles, contre le pouvoir central et les milices arabes. Pour beaucoup d'observateurs, les problèmes du Darfour se posent plus en termes de disparités de développement, car les gouvernants soudanais n'ont pas cherché à développer cette région (en y créant par exemple de l'emploi ou en y construisant des routes). Comme les autres provinces périphériques de Khartoum, le Darfour est négligé, voire marginalisé.

Le phénomène de marginalisation des populations du Sud qui date de la colonisation britannique, s'est donc étendu sur les autres régions, dont celle du Darfour. En effet, les colons britanniques n'ont misé que sur le Nord du pays, saharien, pour y initier les actions de développement, notamment en y créant la plus vaste surface irriguée du monde.

Les inégalités de développement au Soudan sont criantes, notamment dans le domaine de l'éducation, où le taux de scolarisation des garçons de 6-14 ans est par exemple de 25% en moyenne dans la province du Nil Bleu, contre 90% à Khartoum Beaugendre, (2004). Ces inégalités s'observent également dans le domaine de la santé, où au Darfour la mortalité maternelle est de 524 pour 100 000 naissances, l'un des taux les plus élevés du pays. La mortalité infantile est aussi très élevée au Darfour (en moyenne de 106‰) alors qu'elle est de 43 pour mille dans l'État d'Algérie, et la moyenne nationale est de 68 pour mille OMS (2004). Selon Lavergne (op. Cit.), le problème du Darfour est plutôt celui du mode de vie et, pour lui, la notion « d'arabe » est culturelle, elle n'a rien de raciale ou d'ethnique, parce qu'au Darfour, malgré les différences ethniques, tout le monde est noir et musulman.

C'est dans un tel contexte d'insécurité que sont nées des bandes armées et organisées, dont la célèbre milice progouvernementale, les « Djandjawits » (Cavaliers de l'Apocalypse) qui sèment la terreur au sein des populations, et les deux principaux mouvements rebelles, le Mouvement de Libération du Soudan (SLM/A) et le Mouvement pour la Justice et l'Égalité (MJE). Le 25 février 2003, éclate le conflit actuel présent par l'ONU comme étant la plus grave des crises humanitaires en cours au 21^e siècle.

Depuis l'indépendance, le Tchad a ratifié plusieurs conventions et lois relatives aux droits de l'Homme. Il s'agit principalement de la convention de Genève du 28 juillet 1951, relative au Statut des Réfugiés et celle de l'OUA du 10 septembre 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des Réfugiés en Afrique. Au niveau national, en vue de faciliter la

réglementation et la prise en charge des réfugiés, des commissions ont été mises en place. C'est le cas du Décret n°718/PM/96 du 31 décembre 1996 portant création, composition, attributions et fonctionnement de la Commission nationale d'Appui aux Réfugiés (CONAR). Par Décret n°839/PR/PM/MAT/2011 du 02 août 2011, cette commission est devenue Commission Nationale d'Accueil, de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés en abrégé CNARR. Rattachée au Ministère de l'Administration du Territoire, la Commission Nationale d'Accueil, de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés est une institution nationale chargée entre autres d'appliquer les instruments juridiques internationaux et les lois nationales relatives aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, d'assurer la protection et l'assistance des réfugiés et de demandeurs d'asile, de faciliter le cadre de retour des rapatriés et leur réinsertion etc. Avec l'appui du HCR, la CNARR enregistre les réfugiés dans divers points d'entrée, le long de la frontière et coordonne la gestion des camps de réfugiés. Le gouvernement tchadien soutient les communautés locales à travers les services déconcentrés de ses différents ministères techniques (santé, éducation, agriculture, travaux publics, etc.). En 2004, le HCR et le Gouvernement tchadien (par l'intermédiaire du Ministère de l'Administration territoriale) ont signé un Mémoire d'accord lié à la sécurité à l'intérieur et autour des camps de réfugiés. C'est ainsi que le gouvernement a déployé des unités de la gendarmerie (police rurale) pour assurer la sécurité des réfugiés ainsi que celle du personnel des Nations Unies et des organisations non gouvernementales (ONG) dans les camps. Cette unité de la gendarmerie sera remplacée en 2009 par une force spéciale appelée DIS (Détachement Intégré de Sécurité).

Au Tchad, l'immigration humanitaire occupe une place relativement importante. Par l'accueil des personnes réfugiées, le Tchad souscrit aux principes de solidarité internationale ainsi qu'aux objectifs des conventions qui régissent la protection des réfugiés. En 2002, 2005 et 2015, le Tchad a accueilli plus de 5 000 000 réfugiés venant du Soudan, du Nigeria et de la République Centrafricaine dont plus de 7 610 d'entre eux sont des soudanais (HCR, 2016). L'accueil des personnes réfugiées au Tchad soulève des enjeux très importants au regard de la diversité culturelle et du vivre ensemble. En 2015, l'insécurité, la violence et les violations généralisées des droits de l'homme par des éléments armés à l'encontre du Soudan du Sud et Darfour. Cette guerre opposant les forces gouvernementales (armée et milice arabe) et les deux mouvements rebelles, a fait à ce jour plus de 300 000 morts, et provoqué le déplacement d'environ 2,4 millions de personnes dont plus de 200 000 réfugiés au Tchad. Plus de 3,5 millions de personnes sont actuellement dans un besoin crucial

d'assistance humanitaire UNICEF (2005). Y compris des actes de torture, des violences sexuelles, des exécutions extrajudiciaires et des disparitions forcées, ont conduit à un nouvel afflux de réfugiés Soudanais au Tchad. Bon nombre sont installés dans des villes et villages d'accueil, tandis que d'autres ont été relocalisés dans les camps de réfugiés.

1.1.2. Justification de l'étude

Les réfugiés arrivent dans un nouveau pays qu'elles ont choisi dans un contexte rempli de contraintes et dans lequel elles sont désorientées. Les nouveaux repères sociaux et culturels de leur terre d'accueil leur sont souvent inconnus Lacroix (2004). Les recherches rapportent qu'elles demeurent socialement et culturellement exclues dans les sociétés d'accueil. Les résultats de certaines études rapportent que les réfugiés sont rarement perçus par les autres personnes de la société comme des individus qui peuvent contribuer ou devenir des atouts pour leur nouvelle communauté Grove & Zwi (2006) ; Hyppolite (2013). Au Tchad, l'ensemble des recherches évoqué sur la discrimination auprès des réfugiés suggère qu'il y a beaucoup de défis liés à la cohésion sociale. Une étude montréalaise réalisée en 2005 auprès de 254 familles réfugiées originaires du Soudan rapporte que les adolescents Soudanais sont victimes de discrimination dans les écoles secondaires. En effet, 43,2 % mentionnent avoir été insultés à cause de leur différence ethnique, 34,7 % ont fait l'objet d'impolitesses, 32,3 % disent avoir été traités injustement et 12,7 % disent avoir été frappés pour cause de racisme Rousseau (2010). Les réfugiés rencontrent de nombreuses barrières reliées à des difficultés d'intégration professionnelle et sociale. Les plus victimes de cette exclusion sont les femmes et surtout les femmes analphabètes. Une enquête réalisée par le HCR auprès des réfugiés Soudanais afin de comprendre comment ils s'adaptent après leur installation. Cette étude a permis d'identifier des facteurs qui facilitent ou qui freinent cette adaptation. Au Tchad, une enquête réalisée en 2003 et 2008 justes après la première vague des réfugiés révèle que les réfugiés comparativement aux autres catégories sont moins représentés parmi les professionnels, les cadres supérieurs et intermédiaires, ainsi que chez les techniciens. Par ailleurs, ils disposent d'une moins grande autonomie décisionnelle au travail que les travailleurs Tchadiens et que les réfugiés économiques Clarkson (2005). En effet, les réfugiés doivent souvent se contenter d'emplois mal rémunérés et leur existence devient marquée par la pauvreté Saillant (2007). Toujours au Tchad, un article d'Arsenault (2003) qui s'intéresse aux femmes réfugiées Soudanaises installées met en lumière certain élément d'exclusions liées à l'emploi. En effet, l'obligation de trouver rapidement une source de revenus mène à une dégradation des conditions de travail par rapport au pays

d'origine. Certaines femmes détenaient des emplois de médecin, d'infirmière, d'entrepreneuse, de professeure ou de vendeuse avant de se retrouver au Tchad et sont confinées dans la misère et parfois à des emplois non rémunérés. Cet article soulève également l'enjeu de la déqualification professionnelle. Bien que plusieurs femmes de cette étude possèdent des diplômes universitaires, la complexité et les coûts des démarches de reconnaissance sont mentionnés comme des facteurs freinant la reconnaissance de l'équivalence des diplômes étrangers Arsenault (2003). De nombreuses études dans le monde rapportent que les réfugiés expérimentent davantage d'inégalités que d'autres groupes par rapport à l'emploi et ont de la difficulté à accéder au marché du travail Phillimore et Goodson (2006). Tout comme les études canadiennes, des recherches effectuées en Suède et en Australie concluent que les revenus des réfugiés sont très bas. Les résultats de l'enquête SetlleMEN en Australie rapportent que 63 % des réfugiés participants avaient un revenu hebdomadaire moyen en dessous du seuil de faible revenu Correa-Velez et al. (2013). Cela a une conséquence sur la qualité de vie et sur la satisfaction de nombreux besoins vitaux comme le logement et la sécurité alimentaire Bevelander & Pendakur (2014); Davidson et Carr (2010).

A travers les lectures effectuées, nous avons identifié de nombreuses difficultés que les personnes réfugiées installées rencontrent au Tchad, et dans d'autres pays, notamment, le fait de vivre de l'exclusion sociale. Certaines études indiquent que les réfugiés vivent de l'exclusion dans certaines activités, comme l'emploi, ou encore qu'ils se heurtent à plusieurs barrières à la suite de leur installation. D'autres études soulèvent les privations vécues par les réfugiés dans leur société d'accueil. Les lectures indiquent que l'état de santé peut considérablement influencer la capacité d'un réfugié à s'adapter à la vie au Tchad Robert et Gilkinson (2012), mais aussi que l'exclusion sociale a des effets négatifs sur leur santé. Les réfugiés arrivent dans leur nouvelle société avec un état de santé fragilisé par leur parcours migratoire.

Par ailleurs, quelques auteurs canadiens ne soulèvent que les citoyens qui ne prennent pas la parole comme les réfugiés sont plus susceptibles d'être exclus des débats qui les concernent Mitchell, Shillington, et Foundation (2002). En effet, ils ne sont pas consultés sur le plan politique par rapport aux décisions qui les concernent et ils méconnaissent les procédures pour faire valoir leurs droits Mitchell, Shillington et al. (2002). Les droits appartiennent à ceux qui peuvent les réclamer Grove et Zwi (2006). De surcroît, le fait de vivre de l'exclusion sociale limite leurs habiletés à exercer leurs droits, à questionner et à contester

leurs traitements Grove et Zwi (2006). D'autres éléments sont ressortis en lien avec l'accès à l'information. Dans les pays scandinaves et en Australie, des études soulèvent une forte association entre le nonaccès à l'information et l'exclusion sociale Kennan, Lloyd, Qayyum, et Thompson (2011), Olwig (2011). La difficulté de trouver de l'information diminue la capacité d'un individu à participer pleinement à la société et contribue à la marginalisation des réfugiés Kennan et al. (2011). En effet, les personnes réfugiées rencontrent des problèmes reliés à l'information puisque pour eux, presque chaque situation du quotidien est inhabituelle, ce qui nécessite régulièrement de l'information nouvelle. La difficulté à accéder à l'information concernant les besoins de base tels que l'emploi, le logement, l'éducation et la santé renforce l'exclusion sociale qu'elles vivent Kennan et al. (2011). De plus, pour certains réfugiés, le manque d'habileté à utiliser les nouvelles technologies (comme les ordinateurs) peut réduire leurs capacités à accéder et à comprendre l'information. Cela peut également causer des problèmes avec le gouvernement, entre autres, en ce qui concerne les documents administratifs à remettre par Internet Kennan et al. (2011).

Pour les réfugiés, le fait de devenir un membre d'une nouvelle communauté, elle peut aussi être associée à l'exclusion sociale lorsque les personnes de la société d'accueil ne font pas d'effort pour reconnaître les contributions que les réfugiés pourraient apporter Grove et Zwi (2006). Les résultats de certaines études rapportent que les réfugiés sont rarement perçues par les autres personnes de la société comme des individus qui peuvent contribuer ou devenir des atouts pour leur nouvelle communauté Grove et Zwi (2006); Hyppolite (2013). Les lectures indiquent également que les réfugiés vivent de l'isolement social à la suite de leur installation et qu'ils bénéficient d'un faible soutien social. Une étude canadienne réalisée par Hartwig et Massons (2016) auprès de réfugiés Karens et Bouthanais rapportent que les femmes vivent davantage d'isolement social que les hommes puisqu'elles restent à la maison avec les enfants pendant la journée. Dans un article recensant des données de trois études américaines, deux études finlandaises ainsi qu'une étude libanaise, Virgincar et ses collègues (2016) concluent que l'isolement social et le manque de support social après l'installation sont associés au risque de développer une dépression chez les réfugiés.

En somme, plusieurs études au Tchad et dans le monde montrent que les réfugiés vivent de l'exclusion sociale dans leurs recherches d'emploi et dans la reconnaissance de leurs acquis.

1.2. Objet de l'étude

L'objet de notre étude, c'est la pratique de la discrimination à l'égard des réfugiés soudanais au camp de Djabal.

Les réfugiés font l'objet des inégalités culturelles et discrimination par les autochtones à cause de leur statut de réfugiés. Cette forme de discrimination produit de nombreux contrecoups sur les collectivités, les groupes sociaux et les individus. Lévitass (2007) rapporte que l'exclusion sociale affecte la cohésion sociale de l'ensemble de la société. À l'inverse, de bons indicateurs d'inclusion et de participation sociale sont associés avec un état de bien-être et à des indicateurs de bonne santé chez les populations Correa-Velez, Gifford, et McMichael, (2015) ; Stewart et al. 2008). De multiples recherches scientifiques prouvent que l'exclusion sociale a des répercussions néfastes sur la santé des groupes marginalisés comme les réfugiés Davidson et Carr (2010) ; Davys et Tickle, (2008) ; Reidpath, Chan, Gifford, et al. (2005). Les processus d'exclusion ont des répercussions directes sur le bien-être des individus et causent également des privations qui auront aussi des effets négatifs sur la santé des personnes.

1.3. Problème de l'étude

Nous avons fait un constat que plusieurs travaux ont été faits sur la question des réfugiés. Les témoignages de certains écrits nous ont permis d'identifier plusieurs formes d'exclusion : discrimination raciale à l'embauche, difficultés de créer et d'entretenir des liens sociaux avec les personnes de la population d'accueil, incapacité à faire respecter ainsi qu'à faire valoir ses droits, accès amoindri aux programmes sociaux, règles de programmes contraignantes et mépris identitaire. Par ailleurs, les recherches mettent en évidence que les traitements inégalitaires se vivent dans une variété de milieux comme le marché du travail, le milieu de l'éducation, les milieux de garde, les lieux publics, les commerces, le transport en commun, les services de santé, les services sociaux, etc.

En effet, ce sont les traitements inégalitaires vécus dans la dimension économique et sociale ainsi que les injustices symboliques qui ont eu des effets sur le bien-être psychologique des réfugiés. Nous pouvons donc ainsi dire que les réfugiés soudanais vivent une situation de marginalisation et d'injustice vis-à-vis de la population d'accueil. La discrimination produit l'exclusion sociale et restreint la participation des individus à la société, ce qui produit un effet sur la santé et le bien-être. Le manque de participation peut conduire à un état de santé mentale précaire ou encore peut provoquer du stress, de l'anxiété, de la solitude, de la

dépression, de la honte, de la frustration, de l'apathie, de la résignation et du désespoir Stewart et al. (2008). De plus, les formes de discrimination comme les préjugés, le dénigrement, la dévalorisation et la violence ont aussi des effets négatifs sur la santé mentale et physique des individus. Par exemple, l'enquête sur les communautés culturelles du Québec (ECCQ) de 1998 qui dresse un portrait de la santé des immigrants récents révèle que la perception de la discrimination constitue un déterminant plus important de la santé mentale chez les immigrants récents que l'emploi ou la maîtrise d'une des deux langues officielles (Rousseau et Drapeau, 2002). Dans d'autres études réalisées au Canada et à l'international, les données révèlent également que la discrimination raciale perçue est un important facteur de risque des maladies mentales qui touchent les réfugiés Caxaj et Berman, (2010) ; Correa-Velez et al. (2015) ; Maharaj et al. (2016) ; Robertson et al. (2016) ; Shishehgar et al. (2016). En dernier lieu, l'incapacité d'entretenir des relations sociales ou le fait de vivre de l'exclusion sociale peut conduire à une insuffisance de ressources, de biens et de services disponibles à la majorité des personnes de la société Correa-Velez et al. (2013) ; Davys, et Tickle, (2008) ; Taket et al. (2009). Comme nous l'avons constaté dans la revue de la littérature, des études de cette recension des écrits, ces restrictions causent des privations comme la mise à l'écart du marché du travail, de mauvaises conditions de travail, un faible revenu, de l'insécurité alimentaire et un faible accès à des logements de qualité. La difficulté d'accéder à ces ressources cause des effets très délétères Popay et al (2010); Van Bergen, Hoff, Van Ameijden, et Van Hemert, (2014). Les recherches sur la santé des populations ont associé l'exclusion sociale et les privations qui en découlent à différents problèmes de santé allant des maladies chroniques aux problèmes de santé mentale Correa-Velez et al. (2013) ; Davidson et Carr (2010).

1.4. Questions de l'étude

Notre recherche est caractérisée par deux types de questions : une question générale de recherche et des questions spécifiques.

1.4.1. Question principale de l'étude

La préoccupation principale ayant orientée ce travail de recherche se formule de la manière suivante : la dégradation de la situation économique et le poids de pesanteur socioculturelle du camp de Djabal et des environs à l'Est du Tchad entraînent-ils des conséquences négatives sur les conditions de vie des réfugiés lesquelles expliquent la discrimination qu'ils vivent, dus aux attitudes et comportements de la population autochtone ?

1.4.2. Questions secondaires de l'étude

- **QS1** : L'accès à l'emploi est-il plus difficile chez les réfugiés installés au camp de Djabal comparativement à la population autochtone ?
- **QS2** : Les femmes réfugiées du camp de Djabal subissent-elles beaucoup plus des traitements injustes de la part de la population autochtones par rapport aux hommes réfugiés ?
- **QS3** : L'accès aux ressources naturelles est-il plus difficile chez les réfugiés installés au camp de Djabal par rapport à la population autochtone ?

1.5. Hypothèses de l'étude

Une hypothèse est une réponse anticipée au problème de recherche, exprimant une relation entre deux ou plusieurs concepts.

1.5.1. Hypothèse principale de l'étude

Dans cette étude, nous postulons que la dégradation de la situation économique et le poids de pesanteur socioculturelle du camp de Djabal et des environs à l'Est du Tchad entraînent des conséquences négatives sur les conditions de vie des réfugiés lesquelles expliquent la discrimination qu'ils vivent, due aux attitudes et comportements de la population autochtone.

1.5.2. Hypothèses secondaires de l'étude

De cette hypothèse générale découlent trois hypothèses subsidiaires :

HS1 : L'accès à l'emploi est plus difficile chez les réfugiés installés au camp de Djabal comparativement à la population autochtone.

HS2 : Les femmes réfugiées du camp de Djabal subissent beaucoup plus des traitements injustes de la part de la population autochtones par rapport aux hommes réfugiés.

HS3 : L'accès aux ressources naturelles est plus difficile chez les réfugiés installés au camp de Djabal par rapport à la population autochtone.

1.6. Objectifs de l'étude

Nous entendons par objectif le but visé. Grawitz (1993, p 431) souligne que l'objectif d'une recherche c'est « déterminer ce que l'on veut décrire ou mesurer, définir ce que l'on

retient mais aussi écarter un certain nombre de problèmes, c'est-à-dire assigner les limites à l'enquête ».

1.6.1. Objectif principal de l'étude

Notre objectif général est de comprendre les différentes formes d'exclusion sociale vécues par les réfugiés et identifier les effets des inégalités culturelles sur leurs conditions de vie dans les différents camps où ils sont installés.

1.6.2. Objectifs secondaires de l'étude

Os1 : déterminer le pourcentage des réfugiés ayant l'accès difficile à l'emploi au camp de Djabal comparativement à la population autochtone.

Os2 : déterminé le pourcentage des femmes réfugiées au camp de Djabal ayant subis beaucoup plus des traitements injustes de la part de la population autochtones par rapport aux hommes réfugiés.

Os3 : déterminer le pourcentage des réfugiés ayant l'accès aux ressources naturelles au camp de Djabal par rapport à la population autochtone.

1.7. Intérêts de l'étude

L'intérêt que revêt cette étude est indéniable. Il met en exergue les relations internationales dans sa dimension humanitaire et montre un type de coopération multilatérale : le Tchad, le Soudan et le HCR. Aussi, permet-elle de recenser, de classer, de catégoriser les réfugiés Soudanais restés à l'Est du Tchad. Il va ensuite permettre d'avoir une idée exacte sur la situation des réfugiés à l'Est du Tchad notamment les problèmes de l'exclusion sociale des réfugiés. Toujours dans cette logique, ce travail va permettre d'étudier la perception des réfugiés par les Soudanais et l'image des Soudanais vus par les Tchadiens. Il permettra finalement aux ONG de mieux organiser l'encadrement des réfugiés et au besoin de bien définir les axes de sollicitations auprès de la communauté internationale afin de bien accueillir et de bien accompagner ceux-ci avec leur dignité. L'intérêt de cette étude se décline également sur deux principaux plans. Le plan scientifique et le plan social.

❖ Intérêt scientifique.

La plupart des études antérieures ont étudié les formes des inégalités et de la discrimination chez la plupart des populations et celle des réfugiés en particulier. Quelques-unes ont abordé les effets néfastes de ces formes de l'exclusion sociale chez les personnes victimes des violences des guerres. Au plan d'Education Spécialisée, elle contribue à la

compréhension de la nécessité de démarche éducationnelle pour améliorer l'intervention psychologique et psychothérapeutique.

Sur le plan clinique, cette recherche permet aux Organisations Non Gouvernementales et l'Etat tchadien d'améliorer ou de revoir leur politique d'intégration socioprofessionnelle des réfugiés Soudanais.

❖ **Intérêt social**

Les réfugiés sont un groupe de populations vulnérables à besoin spécifique. Leur stabilité sociale, professionnelle et psychologique dépend des ONG et du Gouvernement Tchadien. Les résultats de cette recherche permettront de montrer aux responsables (HCR, CNARR) et bien d'autres ONG l'importance d'avoir formé les éducateurs spécialisés dans l'optique d'intervenir auprès des réfugiés qui sont en situation de handicap social en vue de leur insertion sociale et professionnelle. Cette recherche permettra aux ONG sur les approches spécialisées à adopter vis-à-vis des réfugiés, afin de diminuer leurs vulnérabilités psychologiques.

Dans tout travail scientifique, la définition des concepts est importante. Nous allons définir les concepts fondamentaux de notre étude pour mieux comprendre.

1.8. Pertinences de l'étude

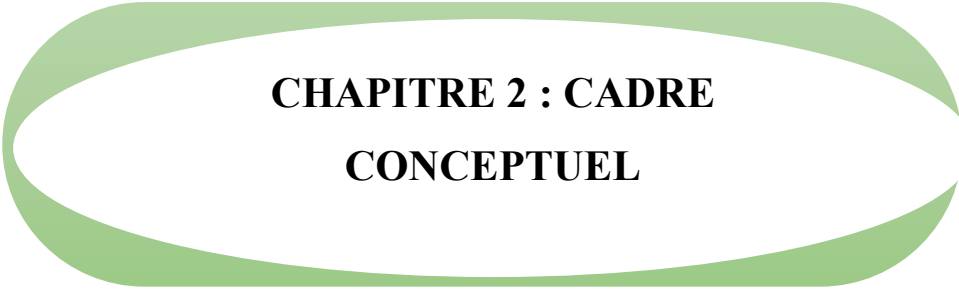
Cette section nous exposera la pertinence sociale et scientifique de notre étude.

❖ **Pertinence Sociale**

Comme nous l'avons vu dans la partie contexte et justification de notre étude, de nombreuses personnes réfugiées se sont installées dans la partie Est du pays il y'a de cela deux décennies. En ce qui concerne les réfugiés pris en charge par l'État Tchadien depuis leur arrivé jusqu'à nos jours se sont notamment les personnes originaires du Soudan, et de la République centrafricaine qui ont été nombreuses à venir s'établir dans les différentes villes du Tchad, CMQ, (2015) ; Grisales et al. (2016). Toutefois, peu d'informations sont disponibles sur leur expérience d'installation. En 2015, les intervenants qui ont participé pour leur prise en charge entretiens ont soulevé qu'ils identifiaient la pertinence d'explorer les rapports sociaux entre les réfugiés et la société d'accueil puisque ces thèmes sont encore peu documentés. En ce sens, les résultats de ce mémoire seront utiles à tous les intervenants du milieu communautaire et ou à toute personne ayant le désir d'explorer. Ils leur permettront de mieux comprendre l'exclusion sociale vécue par les personnes réfugiées. Cela aura des retombées directes sur la qualité de leurs interventions auprès des réfugiés.

❖ **Pertinence scientifique**

Au Tchad, un nombre important de recherches ont traité de l'intégration des personnes réfugiées comme les études d'Arsenault (2012) et (2013). Toutefois, les études qui se sont penchées plus précisément sur les réfugiés installés au Tchad sont moins nombreuses. Selon nos recherches, six publications sont existantes et les thématiques traitées concernent la médiation culturelle Guilbert (2003), les défis rencontrés Grisales et al. (2016), l'intégration Dorais (1989), la petite enfance CMQ (2018), les inégalités sociales de santé Hyppolite (2013), 6) une analyse organisationnelle de la Clinique Santé des réfugiés Velasco (2012). La recension des écrits a permis de dresser un portrait de quelques-unes des causes et des conséquences de l'inégalité culturelle et de la discrimination chez les réfugiés soudanais : faible revenu, insécurité alimentaire, logements insalubres. Certains processus d'exclusion en lien avec la discrimination, les préjugés et les stéréotypes véhiculés sur eux sont identifiés dans quelques études. Ces apports sont significatifs, toutefois, d'autres recherches sur les rapports sur les inégalités et la discrimination méritent d'être conduites afin de mieux comprendre l'exclusion sociale ainsi que ses effets sur les conditions de vie et la santé. En outre, ce mémoire permet d'apporter de nouvelles connaissances sur les rapports d'exclusion sociale qui touchent les personnes réfugiées dans les centres urbains moyens comme la ville de Ndjamena où l'immigration est moins importante. La plupart des recherches qui se sont intéressées aux personnes réfugiées ont été conduites par le HCR et la CNARR qui reçoivent un nombre important de réfugiés notamment les Soudanais et les Centrafricains. Dans cette grande ville, l'expérience liée à l'exclusion sociale est différente des petits centres urbains de par leur importante diversité ethnique et linguistique ainsi que par leur plus grande accessibilité aux services El-Bialy et Mulay (2015).



**CHAPITRE 2 : CADRE
CONCEPTUEL**

Le fondement théorique constitue la base de toute recherche scientifique car une recherche sans modèle théorique peut être une série d'action sans fondement. Après avoir identifié le problème de l'étude au chapitre précédent, il convient ici d'élaborer la grille de lecture théorique de l'étude et c'est la fonction principale de ce chapitre dont les articulations sont : la définition des concepts clés, la présentation de la revue et recension des écrits en lien avec le problème de notre étude.

2.1. Définition des concepts

Pour mieux appréhender les implications de la présente recherche, nous allons définir les concepts clés puisque les mots n'ont pas le même sens c'est dans ce sens que Rousseau (1996 :65) propose « qu'autant de fois qu'on utilise un mot, que l'acceptation qu'on lui donne soit suffisamment déterminée par les idées qui s'y rapportent, et que chaque période où ce mot se trouve lui serve, pour ainsi dire de définition ». L'orientation d'un terme ou d'une expression sont déterminées par le contexte dans lequel ce dernier est utilisé, il convient de définir certains concepts pour éviter des confusions.

2.1.1. Inégalité

Maurin. L, (2018), l'inégalité renvoie à une différence de situation entre des individus ou groupes d'individus au regard des ressources qu'ils détiennent (niveau d'éducation, niveaux de revenus, capital social, etc.) ou d'accès à des biens ou services (logement, santé, éducation, emploi, pratiques culturelles, etc.)

Maurin. L, (2021), nous propose la définition suivante : on peut parler d'inégalités « quand une personne ou un groupe détient des ressources, exerce des pratiques ou a accès à des biens et services socialement hiérarchisés », sous-entendu « et qu'une partie des autres ne détiennent pas ». Que voulons-nous dire par là ? Cette définition mérite quelques explications.

D'abord, pour parler d'inégalités, il faut que l'accès aux biens, aux services ou aux pratiques puisse se classer, être valorisé de façon hiérarchique ; sinon, il ne s'agit plus d'inégalités, mais de différences. Une différence ne devient une « inégalité » que lorsque ce dont on parle peut-être hiérarchiser. Prenons un exemple : posséder un chat ou un chien. D'accord, pour les adorateurs des chats (ou des chiens) ça fait une grande différence, mais ce n'est pas une « inégalité », sauf si le chat ou le chien a en soi une valeur spécifique dans la société dont on parle.

Lochak. D (2004) L'inégalité, c'est une situation de fait, résultant soit de facteurs inhérents à la personne (âge, maladie, handicap...), soit de facteurs exogènes (les structures sociales ou économiques qui soit admettent les inégalités

Galland, O (1951), la question des inégalités (de classe, de statut économique, de genre, ethno-raciales...), définies comme une différence d'accès à des biens sociaux jugée injustifiée.

2.1.2. Culture

Sperber et Hansen (1996) définissent la culture comme un ensemble des coutumes, des réalisations matérielles et spirituelles et des standardisations d'une collectivité. Ensemble des représentations publiques et mentales qui, dans une certaine communauté humaine, sont transmises, toujours nouvellement interprétées et de ce fait nouvellement constituées en tant que opinions, normes d'action, signification communicative.

Unesco (2011), la culture c'est une manière de vivre, dans sa totalité, distinctive d'un peuple ou d'une société.

Selon Hofstede G. la culture est une programmation mentale collective propre à un groupe d'individu.

Pour l'anthropologue Tylor (1871), la culture ou la civilisation, entendue dans son sens ethnographique étendu, est cet ensemble complexe qui comprend les connaissances, les croyances, l'art, le droit, la morale, les coutumes, et toutes les autres aptitudes et habitudes qu'acquiert l'homme en tant que membre d'une société ».

La définition que donne l'UNESCO de la culture est la suivante : la culture, dans son sens le plus large, est considéré comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social.

2.1.3. Discrimination

Etymologiquement, discriminer est le fait d'établir une différenciation entre des objets ou des individus. Le terme « discrimination » a progressivement acquis une connotation négative. Aujourd'hui « discriminer » renvoie à un traitement différentiel consistant à refuser à des individus des droits ou avantages qui sont par ailleurs, reconnus à d'autres.

Au sens juridique du terme, la discrimination est le fait de traiter de façon inégale deux ou plusieurs personnes placées dans une situation comparable, en raison de critères interdits par la loi. Ainsi, un employeur qui précise, dans son annonce d'emploi, que seuls les jeunes peuvent postuler alors que le poste en question peut parfaitement être occupé par une personne plus âgée se rend coupable d'une discrimination. Si la non-discrimination est un

principe traditionnel du droit anglo-saxon, il n'est apparu qu'assez tardivement en droit français, lequel lui a préféré le principe d'égalité.

Pleven (1972), la discrimination se définit comme une distinction, exclusion ou préférence ayant pour effet de détruire ou de compromettre le droit à l'égalité. La discrimination est en général alimentée par des stéréotypes et des préjugés, conscients ou non, qui, en l'espèce, disqualifient ou stigmatisent des individus en raison de leur couleur, de leur apparence ou de leur appartenance, réelle ou présumée, à un groupe.

La définition de la discrimination proposée par le SEKN : la discrimination est constituée de dynamiques et de processus multidimensionnels induits par des relations de pouvoirs inégalitaires. Ces dynamiques et processus interagissent à l'intérieur des dimensions sociales, culturelles, économiques et politiques et à différents niveaux auprès des individus, des groupes, des ménages, des communautés, des provinces et des pays. Les processus discriminatoires contribuent à la production des inégalités de santé par la création d'un continuum d'exclusion. La discrimination se caractérise par une distribution inégalitaire des ressources, des capacités et des droits.

La discrimination est un traitement inégal fondé sur un critère illégitime. Il s'agit donc d'une action représentant un « désavantage » pour une personne ou un groupe de personnes en raison de critères non pertinents dans la poursuite de l'objectif sous-jacent à l'interaction, frappés du sceau de l'illégitimité, donc moralement et socialement non acceptables. Bataille (1997) ; Zegers se Beijl (1995).

En éducation Spécialisée, la discrimination est une différence de traitement subie par une personne ou un groupe de personnes au nom de critères illégitimes et au sein de domaines définis légalement.

2.1.4. Réfugié

Le terme réfugié est issu du latin « *refugium* », et qui veut dire « l'action de se retrancher et fuir », et du verbe « *refugier* » qui signifie « reculer en fuyant et s'enfuir » et « chercher asile ». Il renvoie directement à la notion de « refuge », un « lieu où l'on s'enfuit, ou l'on se retire pour être en sûreté et où se rendent les gens qui ne sont guère reçus ailleurs » Pestre, E. (2014).

La Convention de Genève de (1951) ayant pour titre officiel « convention relative au statut des réfugiés » présente le terme « réfugié » comme étant toute personne qui craignant avec

raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner.

D'un point de vue juridique, le terme « réfugié » est employé pour parler d'un individu qui, en cas de retour dans son pays, craint « avec raison d'être persécuté du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe ou de ses opinions politiques ». Obtenir le statut de réfugié passe d'abord par la procédure de la demande d'asile qui se fait de manière individuelle auprès d'un État. (Qu'est-ce qu'un réfugié ? - Amnesty International France, s. d.).

Les réfugiés sont des personnes qui sont à la fuite des conflits armés, des guerres et des persécutions. Leur situation est périlleuse et intolérable au point de prendre le risque de traverser des frontières internationales afin de se sentir stable et en sécurité dans d'autres pays. Les réfugiés sont par conséquent reconnus internationalement et bénéficient de l'aide des États, du haut-commissariat aux réfugiés et d'autres associations et organisations internationales. Ne pas reconnaître ces personnes autant que réfugiés aurait des conséquences dangereuses voire mortelles, car le retour dans leurs pays met leur vie en péril, et ils ont besoin d'un refuge ailleurs HCR et Edwards (2015).

Selon les écrits de la loi internationale ; les réfugiés ne doivent « pas être expulsés ni renvoyés vers une situation où leur vie et leur liberté seraient menacées » (Edwards, 2015).

2.2. Revue de la littérature

La conduite d'une recherche nécessite la mise au point des écrits qui ont déjà été effectués sur les concepts clés ou les variables de ladite recherche. Cela contribue à rendre plus explicite le problème de recherche d'une part, et à ressortir l'originalité du sujet dans le cadre des travaux >effectués sur le thème d'autre part. Toute recherche s'inscrivant dans un processus de continuité, il est nécessaire de prendre connaissance des travaux déjà réalisés sur ce sujet et qui ont fait l'objet de compte rendu scientifique, afin de mieux dégager la spécificité ou l'originalité de notre recherche. Angers (1992) fait remarquer que la revue de la littérature est une voie à explorer et la lecture des textes pertinents permet de mieux cerner et de préciser un thème de recherche. La revue de la littérature est déterminante pour

l'opérationnalisation systématique de l'étude. Dans le cadre de cette recherche, nous avons opté pour un schéma de présentation thématique.

2.2.1. Généralités sur les inégalités culturelles

Les différentes guerres civiles soudanaises, ont déclenché une crise économique et sociale sans précédent, et a mis en évidence l'ampleur et les conséquences spectaculaires des inégalités existantes, qu'elle semble avoir aggravées car ce sont les populations les plus défavorisées qui sont les plus durement touchées. HCR (2011). Il est amplement démontré que ce sont les familles à faible revenu et les femmes sans métier qui sont les plus vulnérables face à cette crise et qui en supportent les conséquences les plus graves, qu'il s'agisse de leur santé ou de leur situation économique. Les femmes analphabètes subissent de lourdes traumatismes et ont difficilement accès ou n'ont pas accès aux prestations de protection sociale et aux autres mécanismes d'aide au revenu MFI (2000). Les femmes sont touchées de manière disproportionnée par la mise à l'écart et la non implication dans la gestion des certaines activités à caractère rémunératrice dans les différents camps des réfugiés. Peu des femmes sont parfois représentées lorsqu'il y'a une intervention à caractère social. Parmi les groupes en situation de vulnérabilité particulière ou victimes des inégalités, figurent les personnes réfugiées en situation de handicap.

Des études récentes, menées notamment par le Fonds Monétaire International (FMI) et l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), ont toutefois démontré que des niveaux élevés d'inégalités tendent à ralentir la croissance économique et à en compromettre le développement durable des femmes réfugiées soudanaises. Autrement dit, plus l'inégalité est grande, plus la croissance économique et le développement durable des femmes est faible. Cela s'explique, entre autres raisons, par les répercussions des inégalités sur la confiance, sur la santé de certains groupes et sur l'investissement dans leurs compétences et leur éducation. Cela est aussi dû au fait que, lorsqu'elles sont plus marquées, les inégalités conduisent à une réduction de la part de revenus consacrée à la consommation (car les individus plus aisés et mieux rémunérés dépensent une part moins importante de leurs revenus), ce qui peut entraîner une faiblesse de la demande globale.

2.2.2. Les type des inégalités

Il existe de nombreux types d'inégalités, des inégalités économiques aux inégalités sociales, en passant par les inégalités basées sur des aspects identitaires tels, que le genre, l'appartenance ethnique ou la caste. Dans le cadre de notre recherche qui est exclusivement

orienté chez les réfugiés centrafricains au Sud du Tchad, nous allons essayer de parler des inégalités de chance, économique, politique et du genre. Lewin, K. (1952) Ces, inégalités sont souvent interdépendantes et deviennent des facteurs clés de la qualité de vie des individus et de l'évolution des sociétés dans lesquelles nous vivons. Les inégalités peuvent être directement observées et mesurées, comme dans le cas des niveaux de revenu ou des réalisations en matière de santé ou d'éducation. Elles semblent parfois invisibles, « normales » ou, inévitables.

2.2.3. Les inégalités économiques

Elles désignent les inégalités de revenu et de richesse. Les inégalités sociales constituent une vaste catégorie qui englobe les différences de résultats sur le plan social entre les groupes, tels que les résultats obtenus en matière de santé ou d'éducation, mais aussi de nutrition, de logement, d'eau et d'assainissement, d'accès à l'énergie et bien d'autres. Les normes et croyances discriminatoires ont aussi des conséquences sociales négatives, par exemple lorsque les membres de classes ou de castes inférieures sont victimes d'exclusion sociale et que les groupes marginalisés sont systématiquement dépossédés de leurs droits à la dignité humaine, de leur légitimité et de leur droit de parole. On associe communément les inégalités politiques à la concentration du pouvoir politique aux mains de quelques personnes, mais cette perception doit être élargie pour inclure les inégalités de participation, afin de tenir compte du caractère plus ou moins inclusif des systèmes politiques et de la possibilité d'exercer une citoyenneté active, domaines auxquels nous nous intéressons tout particulièrement.

Des études montrent que les réfugiés noirs vivant en Europe et ceux vivant en Afrique ne partent pas sur un pied d'égalité dans leurs recherches d'emploi et qu'elles vivent de la discrimination raciale à l'embauche liée aux préjugés des employeurs ou du personnel de recrutement. Les constats de deux recherches de type «testing» menées au Québec indiquent que ce sont les personnes qui ont la peau noire qui vivent le plus d'inégalités dans l'accès au marché du travail. Les études «testing» en lien avec le marché de l'emploi sont des méthodes quantitatives semi-expérimentales qui consistent à l'envoi de curriculum vitae construits par des chercheurs dans des entreprises afin de mesurer la discrimination à l'embauche. Les auteurs d'un rapport de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) sur la discrimination à l'embauche subie par les minorités racisées à Montréal mettent en évidence que les groupes racisés possèdent 18,3 % de chances d'obtenir un entretien d'embauche pour les postes qualifiés, comparativement à

30,2 % pour les candidats du groupe majoritaire Eid, Azzaria, et *al.* (2012). En ce qui concerne les emplois peu qualifiés, les chances d'être retenu pour l'entretien d'embauche représentent 46,4 % pour les majoritaires et 28,7 % pour les personnes racisées. De plus, les résultats de ce rapport mettent en évidence que les candidats minoritaires avec un nom à consonance africaine vivent davantage d'inégalités que les autres groupes ethniques.

Tous ces constats convergent avec l'étude de Francis (2010), à Vancouver, qui indique que les réfugiés africains sont plus susceptibles de détenir des emplois précaires caractérisés par de faibles revenus et de mauvaises conditions de travail. De plus, les témoignages de certains réfugiés indiquent que des pratiques organisationnelles peuvent diriger les réfugiés vers des emplois précaires. Les formes d'exclusion perçues dans la dimension économique sont variées et entraînent une grande variété de privations chez les réfugiés qui ont eu des expériences avec le marché du travail.

2.2.4. Inégalité politique et non accès à la justice

La dimension politique permet d'analyser si les individus ou les groupes sont limités dans l'exercice de leurs droits reconnus dans les lois, les constitutions, les politiques et les programmes Popay et al. (2010). L'exclusion sociale se manifeste aussi par l'impossibilité d'exprimer ses désirs et intérêts dans l'espace public ou encore par des inégalités dans l'accès à différents services tels que l'éducation, les services de santé et les programmes d'aide sociale Popay et al. (2010). Dans cette dimension, les trois éléments dont il faut tenir compte sont le non-respect des droits des réfugiés sur différents plans, l'incapacité de les défendre ainsi que le faible accès aux programmes sociaux.

Les données présentées en rapport avec le marché du travail ont montré que les droits de certains réfugiés n'avaient pas été respectés puisque certains avaient subi de la discrimination raciale à l'embauche et avaient vécu des conditions de travail qui ne respectent pas les normes du travail. D'autres exemples ont révélé que certains réfugiés avaient été discriminés dans leur recherche de logement ; qu'ils vivaient dans des habitations insalubres et/ou en mauvais état et que les propriétaires refusaient d'effectuer des travaux ; qu'eux ou que leurs enfants s'étaient fait refuser l'accès à des services publics comme les toilettes dans les commerces ; que leurs proches avaient été victimes de violences physiques et/ou verbales dans leur quartier. Les injustices vécues par certains réfugiés subsahariens forment des atteintes à leurs droits les plus fondamentaux. En effet, plusieurs des traitements rapportés ci-dessus vont à l'encontre des valeurs énoncées dans certains instruments

internationaux des droits de l'homme ainsi que dans la Charte des droits et libertés de la personne adoptée en 1975, par l'Assemblée nationale du Québec. S'il existe des dispositifs juridiques pour revendiquer les droits non respectés des personnes réfugiées, les propos rapportés montrent que le silence suite à une discrimination demeure plutôt la solution adoptée face aux traitements inégaux. Il est intéressant de mentionner que les réfugiés n'avaient aucun droit de porter plainte pour les différents épisodes de discrimination raciale qu'ils ont vécu. HCR (2012), les réfugiés estiment n'avoir aucun pouvoir sur les torts subis et ils n'envisagent aucun changement possible à ces injustices. Ces constats convergent avec des éléments ressortis dans la recension des écrits à l'effet que les Africains s'enferment dans le silence suite aux discriminations et qu'ils ont de la difficulté à faire respecter leurs droits et à remettre en question leurs traitements Grove et al. (2006). Ainsi, ces dernières lignes mettent en évidence deux formes d'exclusion politique qu'ont vécues certains réfugiés de notre étude : le non-respect de leurs droits fondamentaux et l'incapacité de les faire valoir. En ce qui concerne l'incapacité de faire valoir leurs droits, cette forme d'exclusion les prive de la capacité de s'exprimer sur les préjudices qu'ils vivent et d'obtenir justice par rapport aux torts qu'ils ont subis. L'autre élément qu'il faut mettre en lumière dans la dimension politique est l'accès limité chez plusieurs réfugiés à plusieurs programmes gouvernementaux. Premièrement, les expériences des gens montrent qu'ils ne connaissent pas les programmes auxquels ils ont droit et de surcroît, les démarches administratives pour en bénéficier. Deuxièmement, les expériences avec les services publics ne sont pas toujours positives. Comme mentionne beaucoup d'auteurs, leurs expériences personnelles et leurs besoins sont parfois déconsidérés par les personnes qui travaillent dans le secteur public.

Les inégalités politiques se creusent à mesure que les inégalités économiques et sociales s'aggravent, car les réfugiés les plus privilégiés sont promus à des postes clés lorsque les ONG lancent une formation quelconque ou lorsqu'il y'a un avis de recrutement Oxfam Inde (2013). Et ceux qui s'enfoncent dans la pauvreté et dans misère infinie ce sont les filles et les femmes réfugiées analphabètes. Dans de tels contextes, les systèmes de gouvernance sont mis à mal et les inégalités s'enracinent. Ce problème concerne aussi bien les pays développés que les pays en développement. Eclac (2014). Le bien-être et les opportunités des plus pauvres dépendent directement de la quantité de richesse concentrée au sommet de l'échelle de distribution des revenus et du fait que les plus riches s'accaparent les meilleures opportunités. C'est pourquoi Oxfam affirme clairement qu'il ne suffit pas de

concentrer son attention sur les 40 % de la population au bas de l'échelle. Pour mieux comprendre la confiscation politique, il faut étudier les rapports de pouvoir. Oxfam dispose d'une excellente base documentaire en matière d'analyse de pouvoir, à laquelle les programmes pays recourent de plus en plus pour la conception de leurs programmes.

Depuis plusieurs années, le système de justice pénale dans l'est du Tchad a fait face à un certain nombre de défis y compris l'absence d'avocats de la défense, le manque de personnel judiciaire, les contraintes logistiques, l'insécurité à laquelle doivent faire face les juges et les magistrats, et le manque de formation des juges de paix. Cette situation a conduit à de nombreux cas de détention préventive prolongée, de non-respect d'une procédure régulière, de violation du droit à un procès équitable ainsi que l'application arbitraire de la loi et l'abus de pouvoir de certaines autorités de police contribuant ainsi à l'incapacité d'accéder à la justice pour une partie de la population, surtout les plus pauvres. Il a été rapporté que dans un certain nombre de cas, les autorités responsables de l'application de la loi ont imposé des frais exorbitants pour recevoir des plaintes. Cette pratique, qui est illégale au regard des lois tchadiennes, a un effet dissuasif sur les personnes concernées, surtout celles qui n'ont pas les moyens de payer de tels frais.

Le Gouvernement, avec le soutien des partenaires concernés, a pris une série de mesures tendant à répondre à certains des problèmes les plus pressants. Ainsi, en collaboration avec la MINURCAT et le PNUD, il a formé 154 juges de paix sur les normes nationales et a fourni une assistance technique aux magistrats et aux juges. En outre, l'ONU et l'Ordre des Avocats ont mis en place une Maison des avocats à Abéché et sont en train de créer neuf "Bureaux d'Aide Judiciaire". Malgré ces efforts, beaucoup reste encore à faire, y compris la sécurisation de l'environnement permettant aux juges et aux procureurs de travailler, l'augmentation de l'allocation budgétaire des juridictions et la mise à disposition des ressources humaines et matérielles nécessaires pour le secteur de la justice pénale.

2.2.5. Inégalité du genre

Banque mondiale (2014) l'inégalité hommes-femmes est une toile de fond sur laquelle se greffent d'autres inégalités. Elle renvoie aux inégalités économiques, sociales et de pouvoir entre les hommes et les femmes. Au cours de leur vie, les femmes ont à leur disposition un éventail de chances et d'opportunités bien plus restreint que les hommes, y compris concernant leurs choix en matière de santé sexuelle et reproductive, et leur contrôle sur le revenu et les actifs du ménage. Parallèlement, il a été démontré par Oxfam (2015) que

les inégalités économiques croissantes exacerbent les inégalités hommes-femmes. Les pays où le fossé entre les privilégiés et les non privilégiés est le plus grand et se creuse encore sont aussi ceux qui obtiennent les moins bons résultats en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Pratiquement chaque fois qu'une mesure est prise à l'échelle mondiale, les femmes sont davantage exclues au plan économique que les hommes. C'est le cas des femmes réfugiées centrafricaines qui malgré le niveau de certaines femmes ne parviennent pas à obtenir de l'emploi et elles vont parfois l'objet d'une discrimination par les autochtones ou entre eux. Des études menées ont également démontré que les femmes sont les moins des personnes qui assurent les postes de responsabilités les plus important (y compris en matière d'accès au crédit) est bien plus inégalitaire que celle des revenus. Même lorsque les femmes ont un emploi, la charge de travail non rémunéré qui leur incombe diminue rarement.

De nos jours, les inégalités de genre constituent l'une des principales formes d'inégalités. Elles transcendent le débat sur les inégalités, restent omniprésentes dans tous les aspects de la vie sociale et économique et touchent tous les pays quel que soit leur niveau de développement ³⁰. Elles trouvent souvent leur origine dans la discrimination et les stéréotypes tenaces concernant la place des femmes dans la société, la valeur de leur travail et leur position sur le marché du travail. Les femmes et les filles assument toujours l'essentiel des activités non rémunérées de soin. Les femmes y consacrent en moyenne 4 heures et 25 minutes par jour, contre seulement 1 heure et 23 minutes pour les hommes. Qui plus est, 21,7 pour cent des femmes s'y consacrent à plein temps, contre 1,5 pour cent des hommes. La violence et le harcèlement fondés sur le genre restent en outre très répandus. Un organisme des Nations Unies estime ainsi que, à l'échelle mondiale, 243 millions de filles et de femmes ont été victimes de violence domestique physique entre avril 2019 et avril 2020. Des campagnes menées récemment contre la violence et le harcèlement fondés sur le genre ont suscité une spectaculaire prise de conscience de ces pratiques inacceptables, qui privent les filles et les femmes de leur dignité et compromettent leur sécurité et leur santé.

2.2.6. Inégalité de chance

L'inégalité des chances a trait à l'incidence des divers types d'inégalités sur l'accès d'une personne à la meilleure qualité de vie possible. David (2019) Cet aspect peut être apprécié en évaluant les politiques de dépenses publiques, afin de savoir si elles tendent réellement à égaliser les chances. Bien qu'ils revêtent une certaine importance, les débats sur l'égalité des chances empêchent parfois de réellement atteindre les objectifs en la matière et

sont souvent utilisés pour justifier une opposition à toute action substantielle contre les inégalités. Ce sont tous les facteurs précités contribuant aux inégalités (et pas uniquement l'inégalité des chances) qui déterminent le déroulement de la vie de chaque personne et les États sont appelés à prendre des mesures dans tous ces domaines. Klasen S, Scholl N, Lahoti R, Ochmann S & Volmer S (2016). L'inégalité des chances d'aujourd'hui est aussi à l'origine des inégalités de résultats de demain. Ainsi, un enfant fréquentant une école privée aura à son tour des enfants plus riches, avec une meilleure espérance de vie.

L'inégalité des chances ne devrait pas faire passer les inégalités de résultat au second plan. L'une des stratégies de promotion de l'égalité vise exclusivement à créer des chances égales pour tous. L'objectif est de fixer les mêmes règles pour tous afin que le genre, l'origine ethnique, le lieu de naissance, l'origine familiale et les autres caractéristiques échappant au contrôle d'un individu n'influencent ni ne compromettent ses perspectives futures 34, en vue de garantir que toutes les personnes sont également en mesure de tirer le meilleur parti des capacités qu'elles possèdent. Toutefois, cet accent placé sur les chances ne devrait pas faire oublier l'importance des inégalités de résultat observées. En effet, lorsque les inégalités sont marquées, il est beaucoup plus difficile de garantir l'égalité des chances de la génération suivante. En conséquence, des niveaux élevés d'inégalités aujourd'hui risquent de réduire la mobilité sociale demain. Comme l'a souligné Anthony B. Atkinson, spécialiste des inégalités aujourd'hui décédé, si nous sommes préoccupés par l'égalité des chances pour demain, nous devons nous préoccuper des inégalités de résultat aujourd'hui.

2.2.7. Les conséquences des inégalités

Les facteurs économiques et culturels ont des conséquences négatives sur les conditions de vie des réfugiés du camp de Djabal expliquant ainsi la discrimination qu'ils vivent vis-à-vis de la population autochtone. Il décrit la chaîne de processus et de circonstances aboutissant à la discrimination.

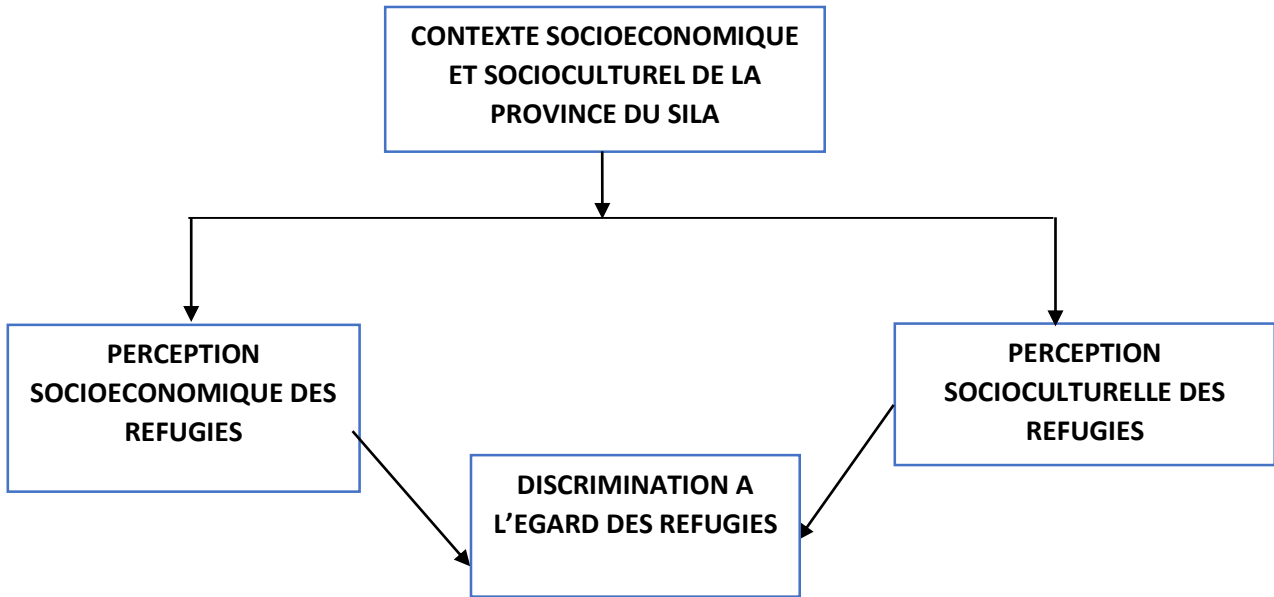


Figure 1: chaîne déterminante le processus de discrimination

A travers ce schéma, nous voudrions montrer que les caractéristiques socioéconomiques et socioculturelles des ménages réfugiés du camp de Djabal dépendant des conditions sociales et matérielles provinciales, les exposent à la discrimination. Ces caractéristiques déterminent l'accès aux ressources naturelles, aux services sociaux de base, aux activités génératrices de revenus, à l'emploi et la participation à la prise de décision.

De nombreuses études dans le monde rapportent que les réfugiés expérimentent davantage d'inégalités que d'autres groupes par rapport à l'emploi et ont de la difficulté à accéder au marché du travail Phillimore et Goodson (2006). Tout comme les études canadiennes, des recherches effectuées en Suède et en Australie concluent que les revenus des réfugiés sont très bas. Les résultats de l'enquête SettleMEN en Australie rapportent que 63 % des réfugiés avaient un revenu hebdomadaire moyen en dessous du seuil de faible revenu Correa-Velez et al. (2013). Cela a une conséquence sur la qualité de vie et sur la satisfaction de nombreux besoins vitaux comme le logement et la sécurité alimentaire Bevelander et Pendakur (2014); Davidson et Carr (2010).

Le manque de confiance, le manque d'expérience de travail dans le pays d'accueil, les connaissances limitées sur les ressources d'employabilité, le manque de réseaux sociaux pour entrer en contact avec des employeurs potentiels, une faible maîtrise de la langue du pays d'accueil, les écarts culturels, le manque de reconnaissance des qualifications, la

discrimination raciale de la part des employeurs sont des facteurs susceptibles de maintenir les réfugiés à l'écart du marché du travail Bevelander et Pendakur (2014); Khanlou (2010); Phillimore et Goodson (2006); Shishehgar et al. (2016).

À long terme, toutes ces situations peuvent engendrer une incapacité à participer au marché du travail et, par le fait même, mener à leur marginalisation économique Davidson et al. (2010). Les recherches existantes sur l'employabilité des réfugiés concluent que ceux qui travaillent s'ajustent plus facilement à la société d'accueil que ceux sans emploi. En effet, travailler crée des occasions d'apprendre la langue locale et de construire des réseaux sociaux Phillimore et Goodson (2006). De plus, le fait d'avoir un emploi stable et de qualité est un facteur prédictif d'une bonne santé mentale et d'un meilleur bien-être Shishehgar et al. (2016).

Les processus d'inégalité sociale produisent de nombreux contrecoups sur les collectivités, les groupes sociaux et les individus. Lévitás (2007) rapporte que l'exclusion sociale affecte la cohésion sociale de l'ensemble de la société. À l'inverse, de bons indicateurs d'inclusion et de participation sociale sont associés avec un état de bien-être et à des indicateurs de bonne santé chez les populations Correa-Velez, Gifford, et McMichael (2015); Stewart et al. (2008). De multiples recherches scientifiques prouvent que les inégalités sociales ont des répercussions néfastes sur la santé des groupes marginalisés comme les réfugiés Davidson et Carr (2010); Davys et Tickle (2008); Reidpath, Chan, Gifford, et Allotey (2005). Les processus d'exclusion ont des répercussions directes sur le bien-être des individus et causent également des privations qui auront aussi des effets négatifs sur la santé des personnes.

2.3. Généralités sur la discrimination

Puisque la notion de discrimination ne se réduit pas à sa forme directe ou indirecte renvoyant à un traitement différentiel fondé sur un motif discriminatoire, mais se décline aussi sous des formes indirectes et systémiques, nous retenons la définition suivante proposée par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse: On parle de discrimination directe, lorsqu'une personne est soumise à un traitement différent reposant sur un motif de discrimination prohibé, et ce, de façon ouverte et avouée. La discrimination indirecte renvoie à l'application d'une règle, d'une politique ou d'une pratique, en apparence neutre, qui a des effets préjudiciables sur les membres des groupes visés par l'article 10 de la Charte. La discrimination systémique, quant à elle, englobe à la fois la discrimination directe et indirecte, mais elle va beaucoup plus loin. Elle repose sur l'interaction dynamique entre

des décisions et des attitudes teintées de préjugés, ainsi que sur des modèles organisationnels et des pratiques institutionnelles qui ont des effets préjudiciables, voulus ou non, sur les groupes protégés par la Charte CDPDJ (2011 : 13-14)

Un des concepts récurrents et le mieux documenté dans la littérature sur l'exclusion touche la situation de défavorisations des populations vulnérables, en l'occurrence les réfugiés soudanais par rapport au revenu, à l'emploi, au marché du travail et à l'accès au logement. Cette exclusion traduit par une faible intégration sur le marché du travail, la gestion des biens publics, un plus haut taux de chômage et de sous-emploi, moins de revenus et par leur surreprésentation dans les emplois à faibles salaires et à statut précaire. La discrimination est d'autant plus forte si le déplacement massif des réfugiés est issu de minorités visibles. Certains auteurs parlent de racisme structuré, systématique, ou encore institutionnalisé.

Ce trait vient compléter la liste des désavantages que connaissent ces populations comme la nationalité, niveau scolaire, statut social, de même que de ceux liés à la trajectoire d'installation, comme le temps de résidence, la connaissance de la langue et le capital social mobilisable dans leur groupe ethnique. On serait donc face à un phénomène de racialisation de la pauvreté dû en partie à la libéralisation économique friande d'emplois précaires et d'un désinvestissement de l'État sur la question sociale. Un autre élément à prendre en compte est la non-reconnaissance de leurs compétences et de l'expérience acquise dans le pays d'origine. C'est principalement sur cette base qu'interviendrait un traitement discriminatoire qui reléguerait ces groupes dans des métiers à bas salaires ou les y cantonnerait et ferait en sorte que leur taux de chômage soit plus élevé et qu'ils subissent des disparités salariales injustifiées, et ce parfois, malgré une scolarisation plus élevée que les personnes natives du Tchad. Cette disqualification est également en œuvre dans le secteur financier. Eber (2000) montre dans son étude sur les pratiques de sélection de leur clientèle à la fois que le choix se fait souvent sur un mode discriminatoire et par un processus plus insidieux qui consiste à fermer les filiales présentes dans les quartiers défavorisés. Certains auteurs proposent de regarder l'exclusion comme un croisement de discriminations. Elle s'appuierait sur la réduction de l'autre à un attribut social comme le sexe, la classe sociale, l'origine ethnique, la couleur de la peau, le handicap ou l'orientation sexuelle. Encore une fois, plus il y a de croisements, plus il y a d'exclusion. C'est ce qu'on appelle l'inter « Dans cette perspective, on cherche à comprendre comment les diverses formes de discrimination se croisent, se recourent, interagissent et renforcent les situations d'inégalité et d'exclusion sociale

(inégalités systémiques), les mécanismes d'exclusion renvoyant à des formes multiples de domination, comme le sexisme, le racisme, le classisme, l'homophobie et la discrimination fondée sur la capacité physique ». Groulx (2011) Ainsi, une femme lesbienne et noire doit gérer une situation qui met en jeu une triple discrimination (racisme, sexisme, homophobie.)

La discrimination est non seulement une violation des droits humains des réfugiés tels que définis dans les traités internationaux, mais également un frein à leur intégration dans la société de résidence. La discrimination est inadmissible pour des raisons morales puisqu'elle viole des principes d'égalité de dignité de tous les êtres humains largement reconnus et inscrits dans de très nombreux textes internationaux.

2.3.1. Les formes de la discrimination

Les recherches théoriques sur les réfugiés ont permis de faire ressortir plusieurs expériences d'exclusion sociale, et c'est, dans différents milieux. Cette exclusion, ainsi que d'autres éléments qui préoccupent les réfugiés se vit dans le marché du travail, le milieu familial, les relations avec les voisins et les colocataires, avec les réseaux sociaux, le milieu de l'éducation, le milieu de garde, les associations religieuses, les services sociaux et communautaires les lieux publics et les services de santé.

2.3.2. Le Marché du travail

De par le caractère structurant de nombreux aspects de la vie sociale que revêtent les rapports de travail, les discriminations dans ce domaine semblent avoir des conséquences particulièrement importantes quant à l'insertion sociale des personnes qui en sont victimes. Dans le cas d'une discrimination au travail, frappant les réfugiés, l'accès à l'emploi, les conditions d'engagement et de rétribution, les opportunités de formation et d'avancement dans la carrière sont d'un standard inférieur à celui qui est réservé aux membres des groupes dominants de la société, c'est-à-dire les nationaux « de souche ». Belorgey, J M. (1999) la discrimination sur le lieu de travail peut prendre des formes fortes différentes. Elle frappe par exemple la personne qui occupe un poste et est confrontée à l'hostilité de ses collègues et/ou à un encadrement qui l'empêche de se faire valoir dans l'entreprise. Cette hostilité peut entraver la promotion et la carrière conduisent à supposer comme telle » serait plus rigoureuse mais d'un emploi moins aisé. (Effet plafond de verre « glass ceiling »), mais également l'accès à la formation liée à l'entreprise. La discrimination peut encore se manifester dans des conditions d'emploi et de rémunération différentes pour les réfugiés

ainsi que dans une exposition plus grande aux licenciements. Ce type de situations est fortement ressenti par la personne concernée Rebzani (2000); Richard (2000).

La discrimination peut également se produire dans l'accès à l'emploi. Elle se manifeste alors dans un taux de chômage plus élevé de la population migrante. Dans la mesure où cet état de fait n'est pas en rapport avec le niveau de qualification, il révèle les difficultés rencontrées par les réfugiés à l'embauche. Elle est le résultat de discriminations tout autant de jure que de facto qui barrent aux réfugiés la route vers des postes de travail et par là même vers une insertion meilleure dans la société de résidence. Les primo-réfugiés qualifiés se heurtent bien souvent à une forme plus subtile de discrimination au travers de la non-reconnaissance de leur formation faite à l'étranger, ce qui a pour conséquence de leur rendre inaccessibles les emplois qualifiés. Comme il est difficile de reconnaître la nature discriminatoire d'un refus d'emploi, cette situation n'est que peu présente dans la conscience des individus employeurs et employés et dans le débat public autour des discriminations. Les effets de la discrimination à l'embauche sont néanmoins très pernicieux, tant pour la société dans son ensemble puisqu'ils minent les bases de la coexistence démocratique et pacifique, que pour les groupes défavorisés, qui se voient figés dans leur condition marginale. La discrimination à l'embauche est particulièrement préjudiciable à l'insertion des jeunes réfugiés qui, bien souvent, ne connaissent pas de déficit linguistique et sont porteurs de qualifications acquises dans le pays de résidence, autant de raisons que l'on invoque habituellement pour justifier l'insertion particulièrement défavorisée sur le marché du travail des personnes de la première génération. Les jeunes se sentent alors rejetés par la société d'immigration et nourrissent du ressentiment et de la révolte. Etant donné les conséquences graves et durables des discriminations intervenant à ce moment crucial de l'insertion professionnelle.

HCR (2012), des éléments sont également ressortis par rapport aux relations difficiles que les réfugiés ont avec les collègues. Au travail, les réfugiés sont victimes de dénigrement, des moqueries, de la dévalorisation, des critiques négatives, des insultes et des traitements différents en raison de leur statut et du fait qu'ils ont une situation de vie différentes que les autochtones. Certaines études ont également mentionné que certaines personnes, à leur travail, refusent de parler et de travailler en équipe avec les réfugiés. Beaucoup avaient également perdu leur emploi à la suite de propos diffamatoires tenus par des collègues quant à la qualité de leur travail. Selon les témoignages, des plaintes injustifiées et basées sur des mensonges avaient été adressées à aux patrons.

2.3.3. Le milieu de l'éducation

La discrimination dans la société est avérée mais quelles formes prend-elle au sein de l'école ? En 2004, un rapport pour la Commission européenne montrait que les discriminations directes et indirectes sont bien moins nombreuses dans le monde éducatif que dans les champs de l'emploi et du logement. Mais des formes de discriminations indirectes et institutionnelles au sein des systèmes éducatifs participent à la reproduction des inégalités Luciak (2004). Le président de la HALDE-pense que « le domaine de l'éducation est moins porteur de discriminations que d'inégalités » Schweitzer (2009). Dubet relativise aussi le rôle de l'école dans le processus de discrimination, estimant que les inégalités sociales en sont l'explication principale avec les ségrégations spatiales. Les élèves issus de l'immigration ou les réfugiés en situation de succès social estiment le devoir à l'école qui leur a permis de réussir malgré les discriminations dont ils se sentent victimes par ailleurs Dubet et al. (2013).

Dans sa conférence sur les « Discriminations à l'école et dans la société » (Université de Lorraine), Simon rappelle que l'école reproduit des inégalités sociales qu'elle n'arrive pas à modifier. À cela se rajoutent les représentations (pas nécessairement conscientes) des enseignants qui par leurs choix (pédagogiques par exemple) vont défavoriser certaines populations. Les discriminations sont difficiles à percevoir car elles ne se posent pas à des moments signifiants, ne sont pas animées d'intentions et peuvent être « temporellement distendues » Perrot (2006), c'est-à-dire que leurs effets se voient plus tard. La moindre réussite scolaire des enfants de familles immigrées est avérée dans la plupart des pays d'Europe OCDE (2012).

Pour Ben. A, (2011) l'école est un lieu à haut risque pour l'expression de discriminations. Elle « détermine fortement le rapport ultérieur des individus à la société dans son ensemble. On ne naît pas « Noir » ou « Maghrébin », mais on le devient souvent à travers l'expérience des rapports sociaux à l'école où le regard ethnicisant est mal vécu. « C'est bien la ségrégation ethnique qui crée l'ethnicité et non l'inverse » Felouzis et al (2005) : autrement dit, les « majoritaires » attribuent l'identité ethnique aux « minoritaires » Lorcerie (2003). Ceci peut développer le sentiment de racisme ou de discrimination avec pour conséquence possible l'identification par les élèves à l'identité qui leur est renvoyée, voire à sa revendication, ou au contraire à son rejet Dhume & Hamdani (2013). Le sentiment d'injustice varie selon les origines des élèves. Ainsi dans notre contexte du travail, les élèves

d'origine centrafricains vivent moins bien leur orientation en lycée professionnel que les élèves d'origine tchadienne.

Cependant certains chercheurs réfutent l'idée d'une école discriminante au regard de sa vocation à accueillir tous les élèves, à ne pas exclure sur des critères ethniques, contrairement au marché de l'emploi et du logement. Par contre, elle se débarrasse de ceux qu'elle ne sait pas intégrer Castel (2007). La question des discriminations à l'école reste très complexe à appréhender et a une résonance particulière dans la mesure où l'éducation a des répercussions tout au long de la vie des personnes. L'éducation est non seulement un droit, mais c'est aussi un droit qui rend possible d'autres droits et favorise une insertion sociale et économique réussie cf. le rapport *How fair Is Britain? D'Equality and Human Rights Commission* (2010). Pour Tannock (2008), les idéologies du début du XX^e siècle ont disparu et ont été remplacées par l'éducation (on parle d'États éducatifs), dans le sens où elle est devenue la « panacée universelle ». Une idéologie des compétences et de la formation s'installe au niveau mondial qui légitime et explique toutes les formes d'inégalités. Il y a donc une vraie discrimination à l'encontre des personnes peu éduquées qui ne peuvent prétendre à l'égalité à l'exemple des filles et femmes réfugiées soudanaises qui sont majoritairement analphabètes (aux niveaux social, politique, économique). Cette discrimination basée sur l'éducation (education-based discrimination) est à l'origine d'autres formes de discriminations, ethniques, de genre, de classe, etc. L'école ne joue plus son rôle pour ce qui relève de l'égalité des chances, ce qui explique qu'au niveau européen, les discriminations économiques affectent davantage les étrangers, quel que soit leur niveau de formation ou de qualification Salama (2010).

Les différents systèmes éducatifs n'arrivent en particulier pas à répondre de manière satisfaisante aux besoins des réfugiés et des minorités ethniques : ils sont souvent dans des classes de niveau inférieur à leur âge à cause de difficultés liées à la sécurité et peu sont des enfants réfugiés qui fréquentent des écoles locales ; ils sont plus souvent orientés vers l'enseignement professionnel et technique ; ils sont souvent regroupés dans des établissements « ghettoïsés » ; ils souffrent de discriminations diverses ; leurs taux d'exclusion ou d'abandon scolaire sont plus élevés, etc. Luciak (2004). Certains groupes sont plus à même de subir racisme et discriminations : Roms, gens du voyage, réfugiés, musulmans, Noirs, Européens de l'Est, Africains, Asiatiques.

En fait, on observe une hiérarchie en ce qui concerne la performance scolaire en fonction de la date d'arrivée des familles réfugiées. Plus le niveau socio-économique est faible, plus

l'écart de performance est important ; et moins la langue parlée fréquemment à la maison est celle utilisée à l'école, plus cela explique l'écart de performance Salama (2010). Au Tchad en général, on observe une forte concentration d'enfants issus des parents réfugiés dans les écoles les plus défavorisées ou il y'a un moment donné un manque des ressources humaines qualifiées (statut économique, social et culturel faibles).

2-3.4. Service de logement

Les études portant sur les expériences de discrimination lors de la recherche d'un logement portent surtout sur des incidents de discrimination négative limitant l'accès à un logement abordable pour les minorités raciales, les familles avec de jeunes enfants, les mères célibataires, les foyers à faible revenu, etc. Des recherches ont montré que les réfugiés font face à de multiples obstacles au cours de la recherche d'un logement abordable ou d'un espace pour construire eux-mêmes et habiter. Le racisme et la discrimination peuvent provenir de locateurs, d'agences de location de logements publics et privés et d'agents immobiliers, malgré l'existence de politiques de multiculturalisme et de mesures anti discriminatoires à tous les niveaux de gouvernement Teixeira (2006).

Au Canada, une combinaison de facteurs complexes rend difficile l'accessibilité au logement : un faible revenu, le fait d'être sans emploi, les prix élevés des loyers, le faible taux de logements vacants, le manque de réseaux sociaux, la petite taille des logements, le manque de connaissances sur le parc locatif, la langue, le racisme et la discrimination des propriétaires Francis (2010); Murdie (2010); Teixeira et Halliday (2010); Wayland (2010). À Vancouver, Francis (2010) rapporte que plusieurs propriétaires profitent de la vulnérabilité des réfugiés en imposant des règles contraignantes telles que l'augmentation du coût des loyers, la surcharge de certaines fournitures, le refus de faire des travaux dans le logement et la demande d'un dépôt de trois mois de loyer qui, dans certains cas, n'est jamais remboursé.

Dans la Capitale Tchadienne, le rapport du directeur de santé publique sur les inégalités sociales de santé met en lumière que les réfugiés vivent de l'exclusion sociale dans leurs recherches de logement. La démarche a révélé que certains propriétaires tirent avantage des réfugiés non francophones ou analphabètes en augmentant les coûts des loyers. D'autres refuseraient de leur louer des logements en raison de leur origine ethnique. Des éléments liés au surpeuplement des logements et au coût des loyers trop chers ont aussi été rapportés Hyppolite (2013).

La discrimination fait partie de la réalité de plusieurs réfugiés et en particulier les réfugiés soudanais vivant au Tchad. Par exemple, une étude portant sur les Jamaïcains et les Somaliens à Toronto a montré que ces deux groupes perçoivent plus de discrimination lors de la recherche d'un logement, à cause de leur race, de leur accent ou de leur langue maternelle, leur origine ethnique et la taille de leur famille, que les répondants polonais Dion (2001).

2.3.5. Le service santé après un long séjour

De nombreuses recherches canadiennes et internationales ont documenté sur les barrières systémiques auxquelles les réfugiés faisaient face quant à l'accessibilité aux systèmes de santé (Davidson et Carr, 2010 ; Phillimore et Goodson (2006); Sastre et Haldema. (2015) ; Shishehgar et al. (2016). Au Canada, le rapport du groupe de travail sur la diversité de la Commission de la santé mentale reconnaît des éléments qui facilitent l'accès aux services de santé pour les réfugiés : la littérature, la confiance envers les institutions, des interventions basées sur des approches interculturelles, une promotion ciblée de la santé en fonction des différences culturelles Hansson et al. (2010).

En Australie, les données recueillies dans le projet SettleMEN permettent de conclure que 25 % des réfugiés rencontrent des barrières majeures pour accéder au système de santé Correa-Velez et al. (2013). Dans un article qui explorait les expériences d'exclusion sociale chez les réfugiés africains, Spicer (2008) soulève que la difficulté à utiliser les services de santé est amplifiée par la discrimination.

Les écrits du Canada, de l'Australie et du Royaume-Uni sur l'accès aux soins des réfugiés rapportent que la stigmatisation, les attitudes négatives du personnel médical, le manque de transport, les longs délais d'attente, les expériences négatives avec le système de santé, le manque de services interculturels et l'insuffisance d'information sur les services de santé réduisent l'accès aux soins Dhooper et Tran (1998); Grisales et al. (2016); Hansson et al. (2010); Newbold (2010); Phillimore et Goodson (2006; Robert et Gilkinson (2012); Sastre et Haldeman (2015); Spicer (2008).

D'autres facteurs culturels restreignent l'accès aux services de santé. Par exemple, les réfugiés ont parfois des perceptions de la santé et de la maladie qui sont différentes de celles qui prévalent normalement au Québec Grisales et al. (2016). Davidson et Carr soulignaient l'importance de les comprendre dans le but de déterminer si les services de santé répondent à leurs besoins. Bien que les maladies mentales présentent des symptômes similaires dans

toutes les cultures, les manifestations et la façon dont les gens décrivent et interprètent les symptômes peuvent varier selon l'ethnicité et la culture. C'est pourquoi, dans certains cas, les professionnels de la santé pourraient donner un diagnostic inexact, et le problème de santé mentale pourrait ne pas être traité Robert et Gilkinson (2012). Toutes ces barrières systémiques quant à l'accès aux services de santé renforcent l'exclusion sociale et accentuent les besoins de santé non satisfaits chez les réfugiés Langlois et al. (2016).

2.3.6. Dimension sociale

La dimension sociale permet d'analyser la qualité des relations de soutien avec les amis, la famille, le voisinage, la population hôte ainsi que l'absence de liens avec les autres membres de la société Popay et al. (2010). En ce qui concerne les réfugiés, les éléments importants à prendre en compte dans cette section sont le mépris identitaire, la difficulté de créer des liens sociaux avec les tchadiens, la rupture des liens sociaux avec les proches du pays d'origine et les principales sources de support à leur disposition.

Les difficultés vécues par presque la majorité des réfugiés concernent le mépris identitaire. Rappelons que presque la moitié des réfugiés ont été dénigrés, insultés ou vandalisés par leurs voisins ou leurs colocataires en raison de leur appartenance ethnique différente. Popay (2010). Les témoignages révèlent aussi que plusieurs réfugiés ont vécu de la discrimination raciale dans les lieux publics comme dans la rue, dans les commerces, dans les transports en commun ce qui peut entraîner des privations sur le plan des déplacements. À cet effet, une personne évitait de prendre les transports en commun en raison de la discrimination vécue. Ainsi, les formes d'exclusion dans la dimension sociale relèvent principalement du mépris identitaire.

Saunders, P. (2015), les réfugiés rencontrent et subissent une rupture importante de leurs liens sociaux après leur déplacement involontaire. La migration ou le déplacement forcé implique de quitter sa famille, ses amis, ses connaissances et ses voisins dans des circonstances urgentes et parfois brutales. Statistique Canada, 2012 cités par Velasco, L. (2012) chez la majorité des réfugiés, l'éloignement des proches est difficile à accepter. De plus, presque tous les réfugiés ont rapporté vivre des difficultés pour entretenir les liens sociaux avec leur réseau social au pays d'origine ou dans les camps. Plusieurs ont perdu le contact de leurs proches au moment de leur déplacement, alors que pour d'autres, l'accès limité à Internet pour certaines personnes en Afrique rend difficile le maintien des liens sociaux. Ward, N. (2009), la méconnaissance des réseaux sociaux virtuels et de

l'informatique empêche les réfugiés de rester en contact avec leurs proches. Ainsi, l'absence et la difficulté d'entretenir des liens sociaux avec les personnes du pays d'origine fragilisent nettement l'inclusion sociale des réfugiés en les privant de soutien émotif dans leur intégration et en les privant de liens sociaux importants, mais ne constituent pas une forme d'exclusion sociale selon le cadre conceptuel retenu pour ce mémoire. Il s'agit plutôt d'une conséquence de l'exclusion sociale vécue dans le pays d'origine.

Rousseau, C. (2010) le mépris identitaire, les difficultés rencontrées pour reconstruire leurs réseaux sociaux ainsi que la rupture des liens sociaux avec les proches entraînent différentes privations, notamment sur le plan des occasions de socialisation, des déplacements, du loisir, du respect d'autrui, des possibilités de se faire des amis, du soutien informationnel et émotionnel.

Les recherches précédentes montrent que les réfugiés ont un grand besoin d'information. Les sujets sur lesquels ils ont besoin d'être informés sont très diversifiés : les normes culturelles de la société d'accueil, l'accès au marché du travail, les expériences réussies d'intégration, les usages quotidiens et bien plus encore. L'incapacité d'avoir accès à de l'information limite leur inclusion sociale. Comme nous l'avons vu dans la revue des écrits, des recherches scandinaves et australiennes soulèvent une forte association entre le nonaccès à l'information et l'exclusion sociale puisque la difficulté à trouver de l'information diminue la capacité d'un individu à participer pleinement à la société Kennan, Lloyd, Qayyum, et Thompson (2011); Olwig (2011). Au plan émotionnel, notre étude indique que c'est le désir de pouvoir être écouté dans les moments difficiles, de recevoir des encouragements en période de détresse, d'accueillir des conseils en situation d'adversité et le fait d'obtenir du soutien moral qui manquent aux réfugiés soudanais.

2.3.7. Injustices symbolique

Fraser (1998) révèle que les injustices symboliques se manifestent notamment par des rapports de pouvoir inégalitaires qui ont pour effet de figer « l'autre » dans une différence en méprisant ses caractéristiques distinctes, voir son identité. Ainsi, certaines études illustrent que les marques culturels (peau noire, accent différent, etc.) influencent les rapports et les relations avec les autres personnes de la société et que leur différence identitaire est souvent la cause d'un traitement inégalitaire. Les injustices symboliques peuvent aussi avoir pour effet de rendre l'« autre » invisible. En effet, quelques exemples

tirés des données appuient cette idée, par exemple, les colocataires de certains réfugiés résidant dans des centres villes sont ignorés et méprisés.

Le mépris identitaire se manifeste par un traitement différent, de la violence psychologique, de la violence physique, de la déconsidération, du vandalisme et du dénigrement. De plus, les pratiques discriminatoires peuvent prendre différentes formes, par exemple, en se faisant refuser l'accès à un logement, à l'emploi, aux services d'une boutique, en étant victime d'insultes humiliantes, lorsque certaines personnes évitent les rapprochements physiques avec les réfugiés dans le transport en commun ou dans les magasins, lorsque certains enfants réfugiés se font agresser physiquement pendant leur retour de l'école ou pendant les moments des jeux par leur pair. Tous ces constats convergent avec plusieurs éléments de la recension des écrits à l'effet que les minorités visibles sont plus susceptibles de vivre de la discrimination et différentes formes de violence. À cet effet, la recherche de Creese (2014) à Vancouver soutient que les réfugiés sont peu reconnus dans les interactions sociales et qu'ils sont souvent traités différemment en raison de leur couleur de peau.

2.3.8. La dimension culturelle

La culture ou civilisation est cette totalité complexe qui comprend les connaissances, les croyances, les arts, les lois, la morale, la coutume, et toute autre capacité ou habitude acquises par l'homme en tant que membre de la société" Edward Tylor (1871).

2. 4. Les effets négatifs de la discrimination sur les conditions de vie des réfugiés

Les processus d'exclusion sociale produisent de nombreux contrecoups sur les collectivités, les groupes sociaux et les individus. Lévitás (2007) rapporte que la discrimination affecte la cohésion sociale de l'ensemble de la société. À l'inverse, de bons indicateurs d'inclusion et de participation sociale sont associés avec un état de bien-être et à des indicateurs de bonne santé chez les populations Correa Velez, Gifford, et Mc Michael (2015); Stewart et al. (2008). De multiples recherches scientifiques prouvent que la discrimination a des répercussions néfastes sur la santé des groupes marginalisés comme les réfugiés (Davidson et Carr (2010); Davys et Tickle (2008); Reidpath, Chan, Gifford, et allotey (2005). Les processus d'exclusion ont des répercussions directes sur le bien-être des individus et causent également des privations qui auront aussi des effets négatifs sur la santé des personnes.

En effet, la discrimination restreint la participation des individus à la société, ce qui produit un effet sur la santé et le bien-être. Le manque de participation peut conduire à un état de santé mentale précaire ou encore peut provoquer du stress, de l'anxiété, de la solitude, de la dépression, de la honte, de la frustration, de l'apathie, de la résignation et du désespoir Stewart et al. (2008). De plus, les formes de la discrimination comme : les préjugés, le dénigrement, la dévalorisation et la violence ont aussi des effets négatifs sur la santé mentale et physique des individus. Par exemple, l'enquête sur les communautés culturelles du Québec (ECCQ) de 1998 qui dresse un portrait de la santé des immigrants récents révèle que la perception de la discrimination constitue un déterminant plus important de la santé mentale chez les immigrants récents que l'emploi ou la maîtrise d'une des deux langues officielles Rousseau et Drapeau (2002). Dans d'autres études réalisées au Canada et à l'international, les données révèlent également que la discrimination raciale perçue est un important facteur de risque des maladies mentales qui touche les réfugiés Caxaj et Berman (2010); Correa-Velez et al. (2015); Maharaj et al. (2016); Robertson et al. (2016); Shishehgar et al. (2016).

En dernier lieu, l'incapacité d'entretenir des relations sociales ou le fait de vivre de l'exclusion sociale peut conduire à une insuffisance de ressources, de biens et de services disponibles à la majorité des personnes de la société Correa-Velez et al. (2013); Davys, et Tickle (2008) ; Taket et al. (2009). A la lumière des études de cette recension des écrits, ces restrictions causent des privations comme la mise à l'écart du marché du travail, de mauvaises conditions de travail, un faible revenu, de l'insécurité alimentaire et un faible accès à des logements de qualité. La difficulté d'accéder à ces ressources cause des effets très délétères Popay et al. (2010); Van Bergen, Hoff, Van Ameijden, et Van Hemert (2014). Les recherches sur la santé des populations ont associé l'exclusion sociale et les privations qui en découlent à différents problèmes de santé allant des maladies chroniques aux problèmes de santé mentale, Correa-Velez et al. (2013); Davidson et Carr (2010).



**CHAPITRE 3 : THEORIES
EXPLICATIVES**

La théorie constitue une manière de concevoir et de percevoir les faits et d'organiser leur représentation. Elle sert à conceptualiser et à expliquer un ensemble d'observations systématiques relatives à des phénomènes et à des comportements complexes. Elle sert aussi à découvrir un fait caché. Il s'agit donc d'une construction de l'esprit élaborée suite à des observations systématiques de quelques aspects de la réalité. Ainsi pour ce travail, il est essentiel de construire une insertion théorique. Il est question pour nous d'utiliser la théorie de représentation sociale pour comprendre la vie des réfugiés et les préjugés qu'ils en font face.

À travers les grands chamboulements sociopolitiques (conflits armés, incertitudes économiques, mondialisation, et flux migratoires) que nous traversons ensemble en tant que sociétés et individus, il serait pertinent de s'interroger de leurs effets sur la pensée sociale. En effet, nous avons ce besoin naturel de comprendre notre monde, de le rendre plus prévisible Rateau et coll. (2011) afin de donner un sens aux événements, aux comportements, aux idées et aux échanges interindividuels pour maintenir une cohérence et une stabilité sociale. L'apport de la TRS est de permettre de comprendre ces confusions sociétales en analysant le sens attribué aux phénomènes sociaux. De plus, car le concept de la représentation sociale se trouve au carrefour de la sociologie et de la psychologie, il reste rattaché aux sciences sociales.

Ce mémoire fait appel à des construits théoriques issus de la psychologie sociale : les représentations sociales et l'identité sociale. Depuis les années 1960, les psychosociologues ont arpenté les arènes du social pour découvrir et comprendre la complexité des phénomènes sociaux qui bouleversent et transforment les fondements de la société Markova (2001). Intéressés par les groupes sociaux, ces deux théories permettent la démystification de la mouvance des phénomènes sociaux quand utilisées conjointement. Ainsi les concepts de représentations sociales et d'identité sociale ont mis en exergue l'étude des interactions et des interdépendances entre groupes, individus et institutions Markova (2001). Elles se présentent comme des solutions de rechange aux modèles décontextualisés de la psychologie sociale qui assument l'universalité tout en mettant de côté les conditions et les processus façonnant les comportements des individus Deaux (2001). De nombreux chercheurs ont prêté une attention particulière aux liens entre les représentations sociales et l'identité sociale Breakwell (2001); Brewer (2001); Deaux et Philogène (2001); Duveen (2001); Markova (2001) et souligné leur pertinence analytique combinée. Wagner ET Hayes

(2005) précisent que « the two concepts define each other » (p.311). Car notre cadre théorique est un croisement de deux concepts, la représentation sociale et l'identité sociale, de ce fait, il nous semble judicieux de le circonscrire tant au niveau de ses définitions que de ses applications par ses différents auteurs.

3.1. Etymologie et définition du concept de la représentation sociale

(RS)

Moscovici, S. (2000, p. 63), le concept de la représentation sociale désigne une forme de connaissance, la pensée du sens commun, une autre manière de penser socialement, permettant de s'appropriier et d'interpréter la réalité quotidienne et de mieux saisir notre rapport au monde qui se manifeste autour de nous. La représentation sociale s'est érigée comme un construit solide et riche pour analyser le sens que nous donnons à nos actions et guider nos comportements sociaux. Ainsi les représentations sociales s'inscrivent dans la pensée sociale, car elles offrent un cadre d'analyse sur la manière dont nous nous représentons les autres et le monde. Nous avons besoin de nous représenter pour savoir comment agir et connaître les répercussions sur nos comportements sociaux. Les représentations sociales sont des modes de connaissance ayant des propriétés particulières, elles émergent à travers les actions et le langage des individus dans leur environnement quotidien et jouent un rôle essentiel dans les rapports sociaux en orientant les comportements Moscovici, S. (1979).

La théorie des représentations sociale cible une « pensée sociale » (Rouquette, 1973 cité dans Rateau et coll. (2011, p.478) permettant le regard de sens commun sur une réalité capable de faire coexister la connaissance scientifique et le savoir populaire. Elle facilite la création des « théories naïves » à propos d'objets de recherche que nous maîtrisons peu ou pas du tout. Elle se différencie de certaines notions issues de la psychologie sociale, telles que le stéréotype ou l'attitude. Est-ce que la notion de représentations sociales se définit comme « un concept heuristique, une construction, un paradigme, une théorie ou un simple phénomène » de Rosa (1993, p. 273). Une tentative de réponse de Rosa (1994) permet de distinguer et de positionner les RS en invoquant la « nostalgie » vis-à-vis du « vieux » concept d'attitude bien intégré parmi les théories individualistes, mais surtout la peur de le détrôner au profit des RS jugées « vagues » et ambiguës par certaines critiques anglo-saxonnes Voelklein et Howarth (2005).

Car la RS a connu une certaine difficulté à s'insérer parmi des concepts « qui ont fait preuve » en psychologie sociale. Toutefois, De Rosa (1993) insiste sur le fait que « l'attitude », tout comme « l'opinion », le « stéréotype » et « l'image » restent « des sous catégories individuelles, des constitutifs multidimensionnels » des RS alors que la RS s'érige comme « un concept distinct et une théorie à part entière ». De plus, le concept d'attitude comporte de « multiples significations imbriquées dans plusieurs théories » et reste « fixé sur l'individu » Howarth (2006) ne permettant pas d'accéder au sens comme les RS le pourraient Foster (2001). Cependant bien que des « liens » existent entre ces deux concepts Bergamaschi (2011), les RS, « ces réservoirs sociocognitifs où les attitudes prennent forme » (p.102) facilitent la communication et défont le mystère entourant les phénomènes sociaux en apportant une stabilité et une malléabilité dont nul autre concept ne peut revendiquer la fonction, et ce afin de mieux comprendre notre monde réel.

3.1.1. Durkheim et les représentations collectives

Le « véritable inventeur des représentations sociales est Durkheim » Moscovici (1989, p.64) selon lequel (1898, 2002) la société forme un tout, différente de la simple somme des individus qui la compose. Il propose la notion de « représentation collective » (RC) créée par et appartenant à la société entière, partagée par les membres d'un groupe social et reste stable dans le temps, « une forme de connaissance qui est produite par une seule source d'autorité » Jovchelovitch, citée dans Voelklein et Howarth (2005, p.434), résistante au changement dont la fonction est de préserver le lien entre les membres, les prépare à agir et à penser de manière uniforme, perdurant à travers les générations. Ce concept explique divers phénomènes « hégémoniques et homogènes » Markova et Gillespie (2008) jouant un rôle vital dans la société traditionnelle et dont leur disparition aurait engendré un réel bouleversement dans les relations sociétales. En invoquant la RC, Durkheim fait apparaître, d'une part, l'idée de contrainte sur l'individu comme un poids déterminant, « le déterminisme social » Fortin-Pellerin, (2006, p. 70) : la représentation impose à l'individu des manières de penser et d'agir, et, d'autre part, l'idée de supériorité de la conscience collective et de la représentation collective sur les éléments aspects individuels de la société. Car Durkheim expliquait les phénomènes sociaux à partir de la société et non de l'individu Ritzer (2008). Dès lors, les RC font référence à une conscience sociale nourrie par les représentations

individuelles (RI) dont la fonction est de maintenir le lien entre l'individu et la société Ritzer (2008). Aussi, Durkheim (1898, 2002) ajoutait : « Les premiers systèmes de représentation que l'individu s'est fait du monde et de lui-même sont d'origine religieuse » [...] La société est une réalité sui generis ; elle a ses caractères propres qu'on ne retrouve pas, ou qu'on ne retrouve pas sous la même forme, dans le reste de l'univers.

Les représentations qui l'expriment ont donc un tout autre contenu que les représentations purement individuelles et l'on peut être assuré par avance que les premières ajoutent quelque chose aux secondes. » Durkheim (1898) repris en (2002, p.22). Toutefois, Durkheim différencie les RI aux RC, « la vie collective, comme la vie mentale de l'individu est faite de représentations ; il est donc présumable que représentations individuelles et représentations collectives soient, en quelque manière, comparables » Durkheim (1898, p. 274). Car contrairement aux RC, les représentations individuelles, sont propres aux individus et font l'objet de variations, ne permettent pas aux individus de penser et d'agir de la même manière. Par ailleurs, les RC sont vues comme totales, partagées par l'ensemble d'une société, statiques, indépendantes des individus, expliquant la vie d'une société traditionnelle et ne pouvant offrir d'autres alternatives, de façons de penser et de représenter.

Moscovici a voulu distinguer le concept de RS aux RC qui est propre aux sociétés traditionnelles. Les RS sont élaborées dans une société hétérogène, diversifiées Licata, Van der Linden et Klein (2006) marquées par le changement social constant et parla diversité : « We are witnessing the emergence of very heterogeneous political, philosophical, religious, and artistic practices » Moscovici (2008, p. 5). Nos sociétés contemporaines sont constamment confrontées à un bombardement d'informations nouvelles, fragmentées, éparses, particulièrement d'origine médiatique, qui multiplie les représentations et laisse les individus dans l'incertitude ou le doute, car ces représentations ne sont pas partagées. Les membres de ces sociétés restent soumis aux mentalités et opinions divergentes peu partagées dorénavant par leurs membres. Car il semblerait que la diversité au sein des sociétés modernes traduit une variation dans la distribution du pouvoir Duveen (1990), cité dans Howarth (2006). C'est dans le contexte de la société moderne que Serge Moscovici, « un témoin de la fracture sociale et de la communication » Ritzer (2008, traduction libre, p.59), élabore la théorie des RS qu'il juge mieux adaptées à cette nouvelle réalité sociale.

3.1.2. La Représentation Sociale selon Moscovici Serge

Un premier constat est qu'il n'y a pas de définition des RS commune à tous les auteurs. La représentation sociale se situe au carrefour des RC et RI et s'érige comme une innovation conceptuelle en psychologie sociale, car elles ne sont ni des représentations individualisées propres à chaque individu, ni collectives imposées par la société, mais socialement partagées au sein de son groupe d'appartenance sociale. Peut-on oser penser que les RS sont en quelque sorte des « intermédiaires » entre les représentations collectives (RC) de Durkheim et les représentations individuelles (RI)? Licata, Van de Linden & Klein (2006). Les représentations sociales ont pour but de donner du sens à la vie quotidienne Moscovici (1961); Jodelet (1989). Elles sont partagées socialement tout en se définissant comme « des formes de savoir naïf, destinées à organiser les conduites et orienter les communications » Moscovici (1989, p. 123). Ainsi, les représentations sont « la façon dont on ressent les choses », « un ensemble d'opinions, d'attitudes, de croyances et d'informations » Moscovici (1989) relatives à un objet ou à une situation. Toutefois, la représentation sociale dépend en grande partie du système social dans lequel l'individu évolue. Les représentations sociales permettent aux individus de naviguer entre diverses connaissances et discours choisissant celui le mieux adapté pour un contexte donné et d'avoir accès à multiples connaissances offrant une pluralité d'opinions Licata, Van de Linden & Klein (2006).

Moscovici (1961) dans son ouvrage fondateur de la théorie des RS : *La psychanalyse, son image et son public* montre le rapport des Français (sujet) à la psychanalyse (objet), plus particulièrement la relation entre une société donnée (la France), les relations sociales et le sens donné par les individus à cette nouvelle, à l'époque, discipline. D'où une question pertinente en est issue : comment une connaissance scientifique (la psychanalyse), vue obscure et complexe, délivrant « un traitement médical sans médicament » Frances (2013), s'est fait-elle appropriée par le sens commun (le savoir des « gens ordinaires ») sans toutefois réduire la psychanalyse, la dénigrer, et comment celui-ci s'est emparé d'un savoir expert réservé à des professionnels dans une société française devenue graduellement pluraliste et fragmentée.

Dès lors, Moscovici analyse trois groupes sociaux et se demande « comment les catholiques, les communistes et les libéraux se sentent liés à la psychanalyse. »

Selon cet auteur, les « catholiques » ont repéré le lien avec la figure père-confesseur, mais ont radicalement rejeté l'aspect sexuel du discours freudien; puis, les « communistes » ont jugé la psychanalyse comme un outil capitaliste leur garantissant leur asservissement social « pour objectif d'individualiser la société et éloigner le peuple de la lutte collective prolétaire » Lo Monaco et Lheureux (2007, p.57); et enfin, les « libéraux » qui ont été le seul groupe l'ayant approché avec curiosité et ayant accepté ses « dogmes » partageant des ressemblances avec leur base idéologique. Pour certains groupes, les RS sont imprégnées de messages corroborant leurs propres postulats, pour d'autres, les RS opèrent « une différenciation entre les univers représentationnels dans lesquels il n'existe pas de coupure entre l'univers intérieur et l'univers extérieur de l'individu. La RS est un facteur explicatif majeur des conduites des individus et des groupes, omniprésent dans la vie quotidienne qu'elle n'est pas qu'un objet figé, mais qu'elle change, évolue, se crée, se diffuse et qu'elle est le moyen même des changements sociaux ». » Isabelle et Kaszap (2013, p. 25-26). Ainsi, le concept de la représentation sociale renvoie au fait de se représenter un objet au moyen d'un signe, d'une figure ou d'un symbole Jodelet (1989), s'effectuant dans un contexte social particulier, une époque et un moment spécifique d'où la dualité sociocognitive de la représentation. Son aspect cognitif fait appel à deux fonctions : la symbolisation (un lien entre notre univers mental et notre environnement) et la catégorisation (classification et organisation des objets de notre environnement social en raison de leurs qualités et aspects). Nous synthétisons un amas d'information complexe pour rendre notre monde social beaucoup plus simple et le rendons plus accessible, plus appropriable.

Ce concept se situe aussi au carrefour du sociologique et du psychologique ce qui le rend difficile à cerner. Son aspect sociologique définit les représentations sociales comme des modes de connaissance ayant des propriétés particulières. Elles émergent à travers les actions et le langage des individus dans leur environnement quotidien et jouent un rôle essentiel dans les rapports sociaux en orientant les comportements Jodelet (1989). Son aspect psychologique reflète une activité mentale de l'individu ou du groupe Abric (1994) et qui met en relief la réalité sociale, car la représentation est sociale.

En conséquence, Moscovici (1961) distingue deux savoirs : le savoir expert comme une pensée abstraite acquise par l'apprentissage, l'exercice intellectuel et

mental intensif, mais aussi réflexif, « visant l'établissement de la vérité, suivant un raisonnement logique, dont les conclusions sont valables pour tous » comparativement au savoir profane, concret, primaire ne relevant d'aucune formation, mais de la simple vie quotidienne, et « ne visant pas la validité scientifique ». Cependant ce savoir du sens commun recherche un consensus entre les membres, des interactions sociales et des points de vue. Car c'est avant tout « les valeurs plutôt que les critères de logique et la confrontation au réel qui dominant le raisonnement » Licata, Van der Linden et Klein (2006, p. 7). Son but ultime est de « rendre familier ce qui est étrange : transformer l'inconnu en ce qui est familier, pour transformer en réel ce qui ne l'est pas ou ce qui apparaît lointain » Moscovici (1989, p.122), tout comme puiser dans la conversation « un moyen important qui sert à présenter la réalité » Berger et Luckmann (1966, p.152).

Par ailleurs, Moscovici propose un concept de représentations sociales qui émanent aussi bien de la société que de l'individu Lecomte (2010), « une valeur heuristique non négligeable apportant ainsi un éclairage important sur le concept compris dans tous ses aspects psychologiques, cognitifs, sociaux, et communicationnels ». En outre, ces « théories du savoir commun », ces « sciences populaires se diffusant dans la société » permettent d'assimiler l'information en provenance de notre environnement et de communiquer avec lui Moscovici (1961). Par ailleurs, elles évoluent en fonction des préoccupations du groupe social donné. Elles sont indispensables dans les relations humaines, car si nous n'en avons pas, nous ne pourrions pas comprendre et communiquer avec autrui. Elles sont indispensables aussi bien à l'échelon individuel qu'à l'échelon collectif. Toutefois, pour Moscovici (1961) personne n'a un contact direct avec la réalité, par ce fait on ne peut assimiler de l'information si nous n'avons pas reçu préalablement un cadre de RS comme système de références. Celui-ci se définit comme un prérequis permettant à l'individu, lorsque placé devant une information, de former sa propre représentation de la réalité, ainsi d'exercer son système de référence.

Aussi, bien que les représentations soient souvent consensuelles, c'est-à-dire partagées dans le groupe, il faut un consensus cognitif, qui pallie le vide autour duquel la représentation gravite Lecomte (2010). Quant à la naissance d'une représentation, elle s'établit à partir d'une image, « c'est la familiarisation avec l'étrange, sa distinction principale avec la science qui elle rend étrange le familier »

Lecomte (2010). Par conséquent, ces représentations ne disparaissent pas, car elles sont reprises par d'autres. Elles continuent de vivre même si marginalisées ou laissées en toile de fond. Elles sont là « comme un thésaurus » disponible et accessible par les individus, par la société particulièrement, qui y viennent puiser le cas échéant. Les RS ne comportent pas seulement une dimension cognitive et linguistique Joffe (2002), mais aussi symbolique, émotive et sociale pour permettre de comprendre comment les individus collectivement font un sens de leur monde. Toutefois, ce savoir commun reste « une pensée riche structurée cohérente, car notre langage quotidien s'aligne sur ces connaissances » Lecomte (2010) dont les RS symbolisent une grille de lecture de la réalité permettant à l'individu de puiser, d'agir et d'intervenir sur cette réalité.

De plus, il ne s'agit pas de porter un jugement de valeur sur un de ses systèmes de connaissances (savoir expert ou savoir profane), car « il existe une pluralité de systèmes cognitifs et de situations sociales dans lesquels il y a rapport d'adéquation, le style de pensée de l'individu dépend de la situation rencontrée et a une fonction adaptative. Tout dépend du contexte » Lecomte (2010). Quand la pensée experte se diffuse dans le monde du sens commun, elle va subir une transformation à travers deux processus : d'une part, le processus d'objectivation permettant d'absorber « un excès de significations en les matérialisant » et prendre de la distance à leur égard Moscovici (1961); c'est un processus de transformation des idées (abstrait) en choses (concret). Un concept devient ainsi une image et plus accessible cognitivement. D'autre part, le processus d'ancrage étant l'intégration du nouveau dans l'ancien : « nommer et classer un phénomène nouveau dans un corps de connaissance déjà établi » Lecomte (2010), insérer un concept nouveau dans un cadre de référence connu pour mieux l'interpréter.

En conclusion, Moscovici (2013) réitère la pertinence et l'importance des représentations sociales du fait qu'elles constituent un savoir commun pertinent dans l'édifice de la connaissance, dévalué dans nos sociétés modernes valorisant trop souvent le discours de l'expert Lecomte (2010). Les différentes approches de la théorie des représentations sociales seront abordées dans la section suivante.

3.1.3. Les fonctions des représentations sociales

Les RS étant des structures sociocognitives qui sont déterminées par les interactions sociales, elles jouent un rôle essentiel dans les relations et les pratiques

sociales et remplissent plusieurs fonctions qui permettent aux individus d'interagir dans la société. Pour Moscovici (1986), les RS permettent aux individus de disposer, à propos de l'objet, de croyances communes nécessaires à leur compréhension mutuelle lors de leurs interactions. Abric ajoute qu'elles vont également guider les actions, car définissant la finalité des situations en lien avec l'objet, constituant les systèmes d'attentes/d'anticipation et ayant un aspect normatif prescripteur de comportement Abric (1984). Ces représentations permettent aux individus de comprendre la réalité sociale qui les entoure, donnent du sens à leurs actions et en même temps orientent ces mêmes actions. Les RS aident les individus à définir leur identité et à marquer leur appartenance à un groupe social. De ce fait, elles servent à réguler les relations entre les différents groupes sociaux (Jodelet, 1984, p. 47).

Abric (1994) propose quatre fonctions essentielles des représentations sociales : fonctions de savoir, fonctions identitaires, fonctions d'orientation et fonctions de justification.

- **Les fonctions de savoir** permettent de comprendre et d'expliquer la réalité ; il s'agit d'un savoir pratique de sens commun. Pour Moscovici, elles permettent aux réfugiés d'acquérir des connaissances et de les intégrer dans un cadre assimilable et compréhensible pour mieux faire face aux préjugés, en cohérence avec leur fonctionnement cognitif et les valeurs auxquelles ils adhèrent. Elles facilitent la communication sociale et définissent le cadre de la référence commune qui permet un échange social, la transmission et la diffusion de ce savoir Moscovici (1981).
- **Les fonctions identitaires** définissent l'identité du groupe et permettent la sauvegarde de sa spécificité Abric (1994, p. 16). D'après Mugny et Carugati (1985, p.183), les représentations ont pour fonction de situer les individus dans le champ social. Elles permettent l'élaboration d'une identité sociale et gratifiante, c'est-à-dire compatible avec des systèmes de normes et de valeurs socialement et historiquement déterminés. Cette fonction identitaire des représentations leur donne une place primordiale dans le processus de comparaison sociale. Ainsi, la représentation de son propre groupe est toujours marquée par la surévaluation de ses caractéristiques dans le but de bien sauvegarder une image positive de son groupe d'appartenance
- **Les fonctions de justification** qui, selon Abric (1994), semblent liées aux

fonctions précédentes. Elles concernent particulièrement les relations entre les groupes et les représentations que chaque groupe va se faire de l'autre groupe. Elles permettent ainsi aux réfugiés d'expliquer et de justifier les comportements et les prises de position, leurs conduites dans une situation ou à l'égard de leurs partenaires. L'auteur ajoute qu'elles jouent un rôle important dans le maintien du groupe en permettant de justifier et de pérenniser la différenciation sociale et le maintien d'une distance sociale entre les groupes » Abric (1994, p.18).

- **Les fonctions d'orientation** permettent aux individus de guider leurs comportements et leurs pratiques, notamment face à l'étrangeté ou à la nouveauté. Elles déterminent a priori des conduites à tenir et jouent à ce titre un rôle prescriptif, car elles définissent ce qui est licite et tolérable de faire et de dire dans un contexte social donné. Non seulement la représentation sociale permet aux individus d'acquérir « un savoir pratique de sens commun », aux groupes de se différencier selon leur identité et de justifier leurs comportements et leurs prises de position, mais elle est aussi, comme le précise Abric, (op. cit. p. 13), « un guide pour l'action, elle oriente les actions et les relations sociales. Elle est donc un système de pré-codage de la réalité car elle détermine un ensemble d'anticipations et d'attentes ». On trouve l'importance de l'étude des représentations sociales dans cette dernière fonction car comme le souligne Herzlich (1969, p. 23), cette représentation correspond à la nécessité de mieux comprendre la façon dont l'individu construit la réalité sociale et s'y oriente.

3.1.4. La représentation sociale des réfugiés.

Adoptant la théorie des représentations sociales Moscovici (1961) comme cadre théorique, plus précisément l'approche sociogénétique Jodelet (1989), cette section de notre travail de recherche va tenter de mettre en lumière la représentation sociale des réfugiés en général car tous les réfugiés du monde ont les mêmes vécus discriminatoires. En effet, l'imaginaire collectif que la population d'accueil porte à l'égard des réfugiés a un impact sur leur comportement et leurs pratiques socioprofessionnelles. Trouvant leur fondement dans les valeurs, les normes, les croyances, et les connaissances, les représentations sociales devraient en réalité nous permettre de voir le monde environnant non seulement à travers nos propres yeux,

mais à travers ceux que nous avons socialement identifiés comme nos groupes d'appartenance. Manifestées dans des contextes politiques, les représentations sociales des populations d'accueil façonnent la relation, les pratiques sociales des réfugiés et leurs prises de position concernant les enjeux de société ou leurs sentiments d'appartenance à différentes catégories sociales. Les réfugiés ne possèdent pas a priori certains atouts de réussite et d'intégration rapide. Leur image semble ainsi plus stigmatisée en raison de l'étiquette de vulnérabilité héritée du savoir commun.

Les réfugiés sont une cible de discrimination et de violence de toute forme Bortoff et coll. (2001), la nature forcée de leur migration présente une vulnérabilité sous différents aspects et contient des embûches telles que leur santé physique et mentale généralement plus faible Beiser (2005), leur système reproductif mis à mal par diverses pratiques culturelles Whitehorn, Ayonrinde et Maingay (2002), leur isolement social et familial fragmenté et dissous, le tout souvent ancré dans un parcours d'abus physiques et sexuels Gagnon, Tuck, et Barkun (2004). Hammoud (2017) a observé que les femmes réfugiées à Beyrouth sont souvent recluses aux tâches du foyer et ont peu accès à l'éducation, car le simple fait d'avoir un statut de réfugiée peut à tout moment mettre en péril leur vie et celle de leur famille. Elles font aussi souvent l'objet de violences dans un contexte de guerres et de sociétés patriarcales Pittaway et Bartolomei (2001); Valji (2001). Malgré la mise en place du Haut-Commissariat pour les Réfugiés des Nations Unies (HCR), celui-ci ne semble pas adresser sur le terrain l'application de la protection du droit international à l'égard des femmes contre la persécution et la violence Liew (2016). Par exemple, il aura fallu attendre 1990 pour voir la première législation d'HCR (Sexual and Gender-based Violence Guidelines and The Handbook for the Protection of Women and Girls) concernant la protection des femmes réfugiées mise en vigueur en 2008.

L'analyse des représentations des réfugiés vise à une meilleure connaissance des réfugiés dans la société d'accueil, les jugements et les stéréotypes nourris à leur égard et qui souvent bloquent leurs capacités d'intégration et d'insertion dans la société d'accueil. En effet, il n'y a pas une représentation sociale des réfugiés mais une représentation plurielle qui varie en fonction du temps, de l'espace, du groupe d'appartenance, de l'âge et du sexe, ce qui implique une dynamique des représentations qui permet de comprendre le système social en place dans son

ensemble, partant de sa structure matérielle, passant par son système de valeurs à son propre imaginaire.

Notre analyse indique que les différentes formes des inégalités relèvent souvent de plus d'une dimension psychologique car ces réfugiés sont stigmatisés suite à des jugements parfois sans fondement. En effet, les injustices symboliques peuvent faire vivre aux réfugiés des interactions sociales dépréciatives, accentuer un déficit de soutien social, les priver de leurs droits fondamentaux et structurer leurs opportunités économiques ainsi que leur accès à de bonnes conditions de vie. Ensuite, nous avons également vu que les droits des réfugiés ne sont pas toujours respectés et qu'ils ne savent pas comment les faire valoir.

Par ailleurs, il est à noter que leur expérience continue de la violence et d'autres événements traumatisants engendrent souvent la somatisation de troubles psychologiques se concrétisant dans le développement du syndrome de stress post-traumatique (SSPT) ou Post-Traumatic Stress Disorder (PTSD) Wong, Kinzie, et Kinzie (2009); Silove et coll. (2007), la nouvelle maladie des réfugiés.

3.1.5. Les représentations sociales chez les réfugiés soudanais

Les représentations sociales sont des modes de connaissance ayant des propriétés particulières, elles émergent à travers les actions et le langage des individus dans leur environnement quotidien et jouent un rôle essentiel dans les rapports sociaux en orientant les comportements Moscovici, S. (1979).

En effet, toute société, comme le souligne P. Ansart, crée un ensemble coordonné de représentations à travers lesquelles elle se reproduit et qui, en particulier, désignent le groupe lui-même, distribue les identités et les rôles, exprime les besoins collectifs et les fins à réaliser Ansart, P. (1977).

Étymologiquement, représenter, en latin *representare*, veut dire rendre présent au sens et à l'esprit à travers une image ou un symbole. L'adjonction du suffixe « re » explique l'activité mentale ou l'action qui redonne à l'esprit les possibilités de représenter. Il y a tout un processus par lequel un objet est *intériorisé, conçu et reconstruit*. D'ailleurs, dans la théorie de la connaissance ce concept repose sur une double métaphore, celle de *la représentation théâtrale et celle de la représentation diplomatique*. Le premier suggère l'idée de mise en présence (figurines évocatrices, actualisation des éléments), la deuxième exprime le transfert d'attribution en vertu duquel une personne peut agir à la place d'une

autre. Les deux exemples convergent au sein de la même dialectique absence-présence. Ils sont présence de ce qui est absent tandis que l'absence matérielle se trouve remplacée par la présence d'un substitut physique, verbal ou symbolique. Une tentative d'analyse des processus mis en jeu dans la connaissance d'autrui aiderait à clarifier les notions *de présence-absence et de la relation sujet-objet* et d'expliquer par ailleurs le champ psychosociologique et interactionnel dans lequel se meut la représentation.

En effet, la connaissance d'autrui ne se fait pas d'un premier coup, elle suppose une approche progressive où on peut distinguer trois moments, quoique leur séparation soit difficile à distinguer. Ces trois moments sont la *saisie*, la *perception* et la *connaissance*. La saisie d'autrui est comparable à une apparence, à la présence d'un phénomène. Autrui se présente d'abord comme un objet, il est saisi intuitivement et échappe à la conscience et à la connaissance. Au cours de cette opération *autrui n'est pas identifié*. Deux éléments coexistent dans la saisie :

- La présence de l'être,
- Et son absence comme objet de connaissance.

D'ailleurs, le regard joue un rôle important dans la saisie d'autrui, et il est le moyen de la dépasser. *Le regard d'autrui marque sa présence en tant qu'être irréductible à un objet*, mais cet autre reste une présence non situable car l'expérience du *regard est*, selon Sartre, *une expérience d'être et non de connaître*. Dans cette situation il n'y a pas d'échange de regard, il y a *un regard regardant*, alors que le rapport à autrui dépasse la saisie. Ce dernier est fait d'expériences auxquelles participent perceptions et connaissances qui se greffent sur cette première présence établie par la saisie. Or si la saisie est un regard regardant, la perception d'autrui, si on se réfère toujours à Sartre, est *un regard regardant et regardé*. Autrui est une présence dans une situation, dans un environnement déterminé. Dans ce contexte, l'autre est une présence habillée d'éléments objectifs tirés de l'expérience de celui qui perçoit. Autrui entre dans la relation du regard regardant et du regard regardé, il devient différent de l'objet car il est constitué par un noeud d'expériences et de significations. Pour analyser ces relations il faut pénétrer dans le domaine de la culture assimilée par les deux protagonistes, le percevant et le perçu. Toutefois, *quand les cultures sont distinctes, autrui devient un objet et en le décrivant c'est le soi qui se projette avec ses schèmes de pensée, ses cadres de références*.

Dans le cas étudié, le réfugié décrit par les personnes des pays d'accueil n'est pas souvent la personne réelle de réfugié, mais une personne reconstruite par le percevant, comme le non citoyen, le non Tchadien, l'étranger.

- **La connaissance d'autrui**

Si dans la perception d'autrui on déchiffre l'autre à partir de ses expressions, la connaissance d'autrui résulte du jugement qu'on porte sur lui et sur son univers. En effet, on construit l'autre en se référant à un ensemble d'images, de modèles acquis et transmis par le groupe. Seulement, on ne peut connaître l'autre dans son univers que lorsqu'on possède le modèle de l'autre et de la catégorie sociale à laquelle il appartient. Connaître l'immigré c'est faire référence aux images et aux modèles d'immigré existant dans la société et à ceux construits par les immigrants eux-mêmes. Aussi, la *saisie* capte la présence de l'autre. *La perception* le situe dans son environnement. *La connaissance* le construit à travers un stock de codes et de significations communément partagés.

- **La représentation sociale d'autrui**

Ces trois moments sont les principales opérations dans la construction de la représentation. Pour Moscovici et Kaes la représentation sociale serait un produit et un processus d'une activité de construction mentale d'un réel par un appareil psychique humain avec le concours d'un autre Kaes, R. (1968 : 27); Moscovici, S. (1979: 21). Toutefois, dans le processus de la reproduction du réel, la représentation d'un objet n'est pas identique à l'objet réel. Elle est *reproduction* de cet objet dans le sens de *réinterprétation, reformulation*, induite par le sujet dans la construction de l'objet, et ce, à travers sa conception du monde, ses cadres de référence, sa position sociale. Parler de l'autre présuppose la possession de représentations relatives à soi et à autrui. En effet, quand on établit une relation avec l'autre, on entre avec un certain nombre d'idées, d'images et d'impressions qui correspondent à la connaissance qu'on a de cette personne, aux jugements qu'on porte sur elle, à la connaissance de soi et à la manière dont on se perçoit. L'analyse des représentations de l'immigré vise à une meilleure connaissance de l'immigré dans la société d'accueil, les jugements et les stéréotypes nourris à son égard et qui souvent bloquent ses capacités d'intégration et d'insertion dans la société d'accueil.

En effet, il n'y a pas une représentation sociale de l'immigré mais une représentation plurielle qui varie en fonction du temps, de l'espace, du groupe d'appartenance, de l'âge et du sexe, ce qui implique *une dynamique des représentations* qui permet de *comprendre le*

système social en place dans son ensemble, partant de sa structure matérielle, passant par son système de valeurs à son propre imaginaire.

3.1. 6. Représentations sociales de réfugié. Déconstruction et construction

Réfléchir sur la question de réfugié à partir des discours, des mots est une démarche heuristique qui considère les réalités sociales comme un champ dynamique. Ces réalités naissent, se développent, évoluent et disparaissent avec les mots et les représentations qui les sous-tendent. D'ailleurs, les pratiques langagières en matière de réfugié ne sont guère étrangères à l'imaginaire social et au système de représentations qui les gère. Moscovici relève que « l'étude des représentations sociales n'est rien d'autre que celle des pans d'images, d'idées, de conduites et des liens humains qui vont et viennent avec ces mots » Moscovici (1979: 2). Trois moments distincts seront analysés pour capter ce mouvement de déconstruction- construction de la représentation de réfugié :

- L'appréhension de refuge et de réfugié à travers une analyse sémantique.
- La mise en exergue du référentiel implicite et explicite du discours et des mots qui désignent le réfugié.
- L'identification des groupes qui sous-tendent, véhiculent ce discours et qui se distinguent en groupe d'identité et groupe d'altérité.

Le discours sur le réfugié et le répertoire sémantique

On est sans cesse confronté en sociologie à la difficulté de *nommer l'autre sans l'essentialiser* (primat de l'essence avant l'existence), au souci d'échapper à l'ethnocentrisme naïf qui accompagne tout processus d'altérisation. En effet, l'analyse sémantique se traduit souvent par des difficultés à nommer et désigner l'autre. Le vocabulaire révèle d'ailleurs les manières de penser, comme il éclaire les rapports sociaux et plus particulièrement les rapports entre une société et cette part d'elle-même qu'est l'étranger.

3.1.7. Une représentation biaisée par la méconnaissance de réfugié

Dans l'analyse qui précède, la définition de réfugié ou les appellations par lesquelles il est désigné attestent qu'il demeure un être méconnu, ignoré, voué à lui-même, un être sans attaches avec la société d'accueil et éloigné de la société d'origine. Réfugié est soit un homme-valise, soit un corps-labeur selon l'expression d'Abdelmalek Sayad, termes qui renvoient à une dégradation de la personne dans son entité humaine en chose purement économique. A. Sayad relève que « une fois les représentations de réfugié débarrassées du discours d'humanisation qui les encombre, on peut envisager celle-ci comme une catégorie

objet qui soumet les populations qu'elle désigne à un flottement entre l'être et le non être. Le séjour qu'on autorise au réfugié est entièrement assujéti au travail, la seule raison d'être qu'on lui reconnaisse : d'être en tant que réfugié d'abord, mais aussi et très vite, en tant qu'homme, sa qualité d'homme étant subordonné à sa condition de réfugié » Sayad, A. (1999). Partant des trois moments dans la connaissance d'autrui analysés dans la partie théorique, on peut avancer qu'il existe une perception partielle de réfugié. Il est appréhendé dans une seule dimension, et reste ignoré en tant qu'être humain. Il est capté au niveau de la saisie, en tant que présence-absence, en tant qu'objet et non en tant que sujet. La dynamique des représentations sociales dans une situation de réfugié.

A la manière des villes tchadiennes, les réfugiés soudanais n'ont pas le droit à l'identité nationale, on les ampute de leur humanité. Etant privés du droit d'avoir des droits, ils sont souvent perçus à travers des stéréotypes qui donnent une image simplifiée de la personne ou du groupe. Face à cette situation, la demande de reconnaissance devient une des principales revendications de réfugié, une demande souvent accompagnée par une lutte pour le pouvoir, pour une reconnaissance politique, pour acquérir le droit du national. Le réfugié tend souvent vers l'acquisition d'une reconnaissance de conformité quand il se conforme scrupuleusement aux usages et normes qu'il considère comme appropriés à ses conditions et il est satisfait lorsqu'il prouve son adhésion voire son appartenance au groupe majoritaire. Une partie encore faible cherche une reconnaissance de distinction, ce sont des personnes qui ont un nom dans le champ de réfugié en raison de leur production dans les domaines de la culture, du sport ou du fait qu'ils ont atteint les hautes sphères de l'administration. Ces nouveaux opérateurs de légitimité donnent des preuves pratiques que le réfugié est à la fois différent et semblable. Différent par le faciès, par l'appartenance culturelle de ses parents, mais identique aux autres membres de la population dite de souche quand il a eu la chance d'être scolarisé, de recevoir une formation appropriée qui l'aide à mieux s'intégrer dans la société tout en étant conscient des injustices et des discriminations que subissent ses autres concitoyens de la même origine.

D'autres opérateurs d'accessibilité, dont le mouvement associatif, offrent un espace de dialogue et d'échange aux jeunes pour les aider à s'accepter eux-mêmes dans la reconnaissance de la culture de l'autre, non comme culture dominante qui rejette celle de l'autre, mais comme interaction des cultures et d'expériences.

3.2. Les approches de la théorie des représentations sociales.

Dans la lignée de Moscovici, les recherches sur les représentations sociales ont exploré plusieurs directions : l'approche structurale de Abric (1984-1994), l'approche socio dynamique de Doise (1990), l'approche modelling ou multimodélisante de Rosa (1987-2013), l'approche dialogique de Markova (2000), l'approche narrative de Laszlo (2008) et l'approche sociogénétique de Denise Jodelet.

➤ L'approche structurale

L'approche structurale des RS est une approche théorique développée par l'école aixoise et qui s'est particulièrement focalisée sur l'étude de l'organisation interne des représentations sociales Abric (1976, 1994) ; Flament (1987, 1994). Dans ce champ d'étude, une multitude de résultats empiriques utilisant une large variété de méthodes attestent de l'existence de deux catégories d'éléments jouant des rôles différents dans le champ représentationnel : les éléments centraux et les éléments périphériques Abric (1984, 2003) ; Flament (1999) ; Guimelli (1988) ; Moliner (1992). Chacune de ces recherches a participé à valider la théorie du Noyau central des représentations sociales selon laquelle toute représentation sociale est constituée de deux entités distinctes et complémentaires. Cette théorie s'appuie sur le fait qu'une représentation sociale « est une manifestation de la pensée sociale et que, dans toute pensée sociale, un certain nombre de croyances collectivement engendrées et historiquement déterminées, ne peuvent être remises en question car elles sont le fondement des modes de vie et qu'elles organisent l'identité et la pérennité d'un groupe social ». Abric (1994, p. 83). Abric propose dès 1976 la théorie du noyau central selon laquelle « une représentation sociale est un ensemble organisé et structuré d'informations, de croyances, d'opinions et d'attitudes, elle constitue un système sociocognitif particulier composé de deux sous-systèmes en interaction : un système central (ou noyau central) et un système périphérique » Abric (2001, p. 82). Le noyau central, ayant une origine essentiellement sociale « liée aux conditions historiques et sociologiques », il est directement associé aux valeurs et aux normes. Mais le système périphérique est déterminé « de façon plus individualisée et contextualisée, et permet une adaptation, une différenciation en fonction du vécu, une intégration des expériences quotidiennes ». Cette double organisation fait que les représentations sociales sont à la fois « stables et mouvantes, rigides et souples »

Abric (1994, p. 28-29). Abric (1987, 1994) considère qu'une représentation sociale est un ensemble organisé et structuré d'éléments. L'auteur précise que « l'analyse d'une représentation, la compréhension de son fonctionnement nécessite donc un double repérage : celui de son contenu (informations, opinions, croyances, attitudes...) et celui de sa structure ». Abric (1994, p.19).

Dans ses travaux sur l'approche structurale des représentations sociales, Abric montre que les éléments constitutifs d'une représentation sont hiérarchisés, affectés d'une pondération, et ils entretiennent entre eux des relations qui en déterminent la signification et la place qu'ils occupent dans le système représentationnel. L'organisation d'une représentation présente une modalité particulière, spécifique : non seulement les éléments de la représentation sont hiérarchisés, mais aussi toute représentation est organisée autour d'un noyau central, constitué d'un ou quelques éléments qui génèrent la signification de la représentation et déterminent son organisation Abric (1994). Pour Abric, toute représentation est ainsi organisée autour d'un noyau central qui est l'élément fondamental de la représentation, car c'est lui qui détermine à la fois la signification et l'organisation de la représentation. L'auteur appelle « élément central tout élément qui joue un rôle privilégié dans la représentation en ce sens que les autres éléments en dépendent directement car, c'est par rapport à lui que se définissent leur poids et leur valeur pour le sujet » Abric (1987, p.65). C'est en faisant référence aux éléments centraux que le reste du contenu de la représentation est défini et évalué. Abric ajoute que « cette partie centrale de la représentation est stable, partagée par tous les individus d'un même groupe et que c'est à partir de cet élément que les membres du groupe reconnaissent l'objet de la représentation ».

Le noyau central est composé d'éléments considérés comme les plus importants de la représentation et il se caractérise par une extrême stabilité, il assure la permanence et la pérennité de la représentation. Cette stabilité protège l'univers cognitif du sujet de profonds bouleversements intervenant lorsque son environnement physique ou social vient mettre en cause sa façon de penser. Pour Abric (1994), le noyau central constitue la base commune collectivement partagée de la représentation. Selon Moscovici « le NC est un lieu de consensus, il est non discutable, non négociable à l'intérieur du groupe » Moscovici (1993). Pour Abric, les éléments constitutifs du noyau central sont solidaires et l'absence ou la disparition

de l'un d'eux provoquerait la destruction de la représentation sociale et lui donnerait une autre nature ou une autre signification Abric (op.cit, p.215). Dans ses travaux sur l'approche structurale des représentations sociales, Abric (2003) insiste sur le fait que « les éléments centraux, indispensables à la reconnaissance de l'objet sont non-négociables et qu'ils sont liés à l'objet de représentation, quelle que soit la situation concrète à laquelle les individus sont confrontés ». Cela veut dire que deux groupes d'individus, même en ayant des éléments communs, il suffit d'un seul élément central non commun pour que l'on conclut à deux RS différentes.

De ce fait, les éléments constitutifs d'une représentation peuvent être distingués en fonction de leur nature conditionnelle (éléments périphériques) ou inconditionnelle (éléments centraux). Cette distinction a d'ailleurs été validée expérimentalement par les travaux de Moliner (1989) qui indiquent que la mise en cause (MEC) d'un élément central entraîne une non reconnaissance de l'objet de représentation alors que la MEC d'un élément périphérique permet toujours la reconnaissance de l'objet. En partant de cette perspective, Moliner (1992) considère que éléments centraux sont moins inconditionnels que normatifs : ils n'expriment pas nécessairement ce qu'est l'objet (la certitude) mais plutôt ce qu'il doit être « le normal », le « bon ordre des choses ». Pour l'auteur, les éléments du NC sont normatifs parce qu'ils définissent ce qu'est la norme pour une représentation sociale.

Pour Abric, la reconnaissance de la représentation ne dépend pas seulement du simple repérage de son contenu, mais aussi de l'organisation de celui-ci qui est essentielle pour la reconnaissance de la représentation. Ainsi, deux représentations définies par un même contenu peuvent être différentes si l'organisation de ce contenu, et donc la centralité de certains éléments, est différente Abric (2001, 2003).

Dans la structure d'une représentation sociale, un ou quelques éléments du noyau central occupent une position privilégiée car ce sont ceux qui donnent à la représentation sa signification. Elle est déterminée d'une part par la nature de l'objet représenté, d'autre part par la relation que le sujet ou le groupe entretient avec cet objet, enfin par des systèmes de valeurs et de normes sociales qui constituent l'environnement idéologique du moment et du groupe Abric (2003) En rappelant que le noyau central est déterminé par la nature de l'objet, Abric précise que la relation du sujet ou du groupe avec celui-ci, indique que selon la nature de l'objet et la finalité de la situation, le noyau central peut avoir deux dimensions différentes :

- ✓ Une dimension fonctionnelle ou descriptive : « les éléments centraux sont ceux qui concernent directement la réalisation d'une tâche. Dans des situations à finalité opératoire : seront donc privilégiés les éléments les plus importants pour la réalisation de la tâche ».
- ✓ Une dimension normative ou évaluative : les éléments centraux sont constitués par une norme, une valeur sociale, un stéréotype ou une attitude dominante envers l'objet de la représentation. « La norme permet de porter un jugement sur l'objet de représentation dans des situations où interviennent directement des dimensions socio- affectives, sociales ou idéologiques » Abric (1994 p.23). Rateau (1994) quant à lui, confirme que le système central des représentations sociales est lui- même hiérarchisé et comprend deux types d'éléments centraux distingués selon le fait que leur mise en cause entraîne une « non-reconnaissance absolue » ou une « non-reconnaissance relative » de l'objet. Il distingue dans cette démonstration : les éléments centraux dits « Prioritaires » qui sont inconditionnels et expriment avec certitude le sens de la RS. Moliner (1994, p. 207) ajoute qu'ils portent le sens de la représentation, sa définition minimale, ils ont donc une valeur symbolique très forte, ce qui explique que tous les autres s'y associent ; d'autre part, les éléments centraux dits « Adjoints » qui expriment le normal, le désirable et renvoient à une composante plus normative qu'inconditionnelle.

Les éléments périphériques sont autour du noyau central et ils constituent la partie la plus accessible, la plus vivante et la plus concrète de la représentation. Les travaux de Flament (1987, 1989) ont été essentiels pour comprendre la nature de ces éléments, pour définir leurs caractéristiques et pour montrer leur rôle dans les processus de transformation. Abric (1994) précise que « le système périphérique constitue son complément indispensable, car si le système central est normatif, le système périphérique lui, est fonctionnel. C'est-à-dire que c'est grâce à lui que la représentation peut s'ancrer dans la réalité du moment » Abric (1994, p. 28). Une des caractéristiques essentielles du système périphérique est qu'il est d'une grande souplesse, et donc il peut supporter les changements. Beaucoup plus flexibles et adaptables que les éléments centraux, les éléments de la périphérie sont en relation directe avec le noyau central et jouent aussi d'un rôle fondamental dans le

fonctionnement et la dynamique des représentations. Selon Abric (1994, p. 28), ces éléments sont hiérarchisés, c'est-à-dire qu'ils peuvent être plus ou moins proches des éléments centraux. Proches du noyau central, les éléments périphériques jouent un rôle important dans la concrétisation de la signification en termes de conduites et de comportements et dans la régulation de la représentation en fonction du contexte de l'individu, plus éloignés ils illustrent, explicitent ou justifient cette signification.

Pour Flament (1994) « la périphérie est une grille de décryptage qui permet aux individus de s'adapter aux différents contextes dans lesquels ils se déploient ». De ce fait, les éléments périphériques constituent l'interface entre le noyau central et la situation concrète dans laquelle s'élabore ou fonctionne la représentation. Finalement selon cette conception, l'étude d'une représentation va consister à identifier, dans l'ensemble des contenus relatifs à l'objet, les éléments appartenant au noyau mais aussi ceux qui s'inscrivent dans la périphérie.

➤ **L'approche socio dynamique**

La théorie des principes organisateurs développée par Doise et Palmonari (1986) et Palmonari et Doise (1986) postule que « l'étude des RS consiste essentiellement à dégager un savoir commun et déterminer les principes organisateurs de prises de position en étudiant notamment les processus d'objectivation et d'ancrage dans les RS ». Doise, Clémence et Lorenzi-Cioldi (1992). Pour Doise, la théorie des « principes organisateurs » constitue l'étude proprement dite des représentations sociales. Pour l'auteur, « les représentations sociales désignent des principes générateurs de prises de position qui sont liées à des insertions spécifiques dans un ensemble des rapports sociaux et organisant les processus symboliques intervenant dans ces rapports ». Doise (1986) Doise et Palmonari (1986) proposent d'analyser les RS sous trois dimensions : les processus individuels se rapportant aux prises de positions individuelles ; les appartenances ou insertions diverses de l'individu et le soubassement commun à plusieurs individus qui conditionnent les prises de positions diversifiées des individus. Dans cette approche, on considère d'une part que la structure des rapports sociaux définit un ensemble de règles, de normes ou de valeurs qui opèrent ensuite des régulations dans le système cognitif des individus. De telle sorte que, en vertu du principe d'homologie structurale, les contenus et l'organisation d'une représentation sociale sont déterminés par la position que les individus occupent dans la société. Cela signifie

qu'une représentation est structurée selon les principes organisateurs qui relèvent du méta système. Mais, d'autre part, on considère aussi que les représentations « organisent les processus symboliques intervenant dans les rapports sociaux » Doise (1990, p. 127), notamment les processus de communication. Les représentations se construisent donc en fonction des insertions sociales des individus et dans le même temps, elles modulent les rapports sociaux entre ces mêmes individus.

Dans la théorie des RS, l'approche socio dynamique accorde une place importante au processus d'ancrage Doise (1992). Ce processus, on l'a vu, permet l'intégration de la représentation et de son objet dans le système préexistant de pensée Moscovici (1961), Jodelet (1984). L'ancrage permet ainsi d'incorporer un nouvel élément de savoir dans un réseau de catégories plus familières afin de rapidement le maîtriser Doise (1990). L'auteur explique que les individus vont mobiliser des cadres de référence qui leur sont familiers pour appréhender l'objet de représentation. La nouvelle information sera ancrée aux anciennes et permet de transformer l'inconnu à quelque chose de familier à ces individus. Ici, l'individu va intégrer quelque chose qui jusque-là lui était inconnu. Pour Doise, le processus d'ancrage comporte plusieurs aspects :

Le sens : l'objet représenté est investi d'une signification par le sujet et le groupe concerné par les représentations dont il fait partie. Ce processus traduit l'insertion sociale de l'individu

L'utilité : les éléments de la représentation expriment non seulement des rapports sociaux, mais contribuent aussi à la création de ces rapports à une sorte de dialectique. De ce point de vue, l'ancrage donne aux éléments de la représentation une valeur de médiation entre l'individu et le monde qui l'entoure

L'enracinement : la représentation prend place au sein d'un système de pensée ». Doise (1992, p. 192) En développant la théorie, Doise distingue trois formes d'ancrage : l'ancrage psychologique qui correspond à l'imbrication des représentations dans des croyances d'ordre général auxquels les individus adhèrent plus ou moins. Dans ce cadre, les variations observées dans les représentations dépendent du niveau d'adhésion des individus à ces croyances. Ce sont les variations au niveau individuel et interindividuel l'ancrage sociologique qui correspond à l'insertion des représentations dans les groupes sociaux. Il s'agit du lien entre représentations sociales et appartenances ou positions sociales » Doise (1992, p.

189). On suppose alors que l'appartenance des individus à un même groupe implique des expériences et des intérêts relativement communs, et donc, des opinions et des croyances partagées. Les variations observées dans les représentations dépendent alors des insertions sociales des individus. Par exemple, la recherche de Guimelli (1988) sur la chasse, met en évidence de nombreuses différences selon l'âge des chasseurs interrogés.

Les résultats montrent que des chasseurs les plus jeunes adoptent des pratiques différentes des chasseurs plus âgés : ces pratiques ont pour objectif une préservation du gibier sur les territoires de chasse. Pour ces chasseurs, cet objectif est important car il conditionne le futur. Ici l'appartenance à une classe d'âge rend donc certains objectifs saillants pour le groupe et détermine l'adoption de pratiques nouvelles, pratiques qui ont une incidence sur la représentation. L'ancrage psychosociologique : situé entre les deux ancrages précédents, celui-ci concerne l'imbrication des représentations dans les dynamiques sociales. Dans ce cadre, les variations observées dans les représentations dépendent à la fois des spécificités de groupes, mais aussi des divisions « positionnelles et catégorielles propres à un champ social donné » Doise (1992, p. 191). L'auteur explique que « ce type d'ancrage suppose que la représentation d'un objet dépend à la fois de la position du groupe vis-à-vis de cet objet (enjeux, intérêts, expérience, etc.), mais aussi des interactions de ce groupe avec d'autres groupes sociaux. Etudier l'ancrage psychosociologique des représentations revient donc à étudier « l'intervention des divisions et antagonismes entre groupes dans l'organisation des représentations sociales » Doise (1992, p.192).

Nous constatons donc que le mécanisme d'ancrage s'opère de façons différentes selon les groupes sociaux. La culture et les valeurs propres à chaque groupe font qu'un objet social ne sera pas intégré de la même façon et qu'au final, il prendra une forme spécifique à ce groupe. Cela amène à considérer les représentations sociales sous l'angle des positions sociales. Les travaux du courant sociodynamique ont largement développé l'utilisation des méthodes factorielles pour rendre compte de ces phénomènes d'ancrage Doise, Clémence et Lorenzi- Cioldi (1992).

3.3. La théorie de l'identité sociale (TIS) selon Tajfel (1972, 1974) et Tajfel et Turner (1986)

3.3.1 Contexte historique de la théorie de l'identité sociale.

La théorie de l'identité sociale s'inscrit comme une théorie des relations, du

conflit et de la coopération intergroupes Hogg (2016). Cet aspect inter symbolise le cœur de la théorie depuis sa genèse. En effet, ce qui se passe au sein des groupes se répercute entre eux. En unifiant une meilleure compréhension théorique des processus et des relations intergroupes, Henri Tajfel (1972, 1974) a éclairé le rôle du soi et de l'identité dans un contexte des phénomènes sociaux. Cependant, c'est surtout un intérêt personnel sur l'étude des concepts de la catégorisation sociale et de la perception sociale ainsi que de leur explication sur la discrimination et le préjugé qui va motiver Tajfel à approfondir et renforcé cette approche. En effet, ayant perdu sa famille entière durant la Deuxième Guerre mondiale et survécu à l'Holocauste, Tajfel prend conscience de plusieurs dimensions explicatives à sa survie. D'une part, le fait d'avoir été catégorisé non comme un juif polonais, mais comme un étudiant français durant la guerre influença sa situation immédiate dans laquelle il se trouve par rapport au groupe auquel il s'identifie socialement ou on l'associe Hogg (2016). D'autre part, cette appartenance catégorielle invalide l'hypothèse pathologique de la frustration-agression que certains psychosociologues de l'époque Adorno et collègues, 1950 cité dans Tajfel (1974) soutiennent comme conséquence de l'idéologie nationaliste Hogg (2016).

Or, le simple fait d'être catégorisé comme membre d'un groupe discriminé ne suffit pas à expliquer le conflit (la discrimination, le préjugé). Ainsi, la catégorisation sociale deviendra pour Tajfel une longue réflexion existentielle, personnelle et académique. Bien que les conflits intergroupes soient au cœur de son développement théorique, Tajfel (1974) continue sa réflexion en développant the minimal group paradigm. Celui-ci pose comme principe que lorsqu'un individu est catégorisé, condition minimale, il semble favoriser son groupe, générant un comportement biaisé et discriminatoire envers l'autre groupe. Sur cette base, la théorie de l'identité sociale va se cristalliser.

3.3.2. Principaux repères théoriques en intersection avec la théorie de la représentation sociale

Bien que le concept de l'identité ait fait couler beaucoup d'encre et ait fait l'objet d'une multitude de réflexions pertinentes et riches dans le monde académique, et nous pensons particulièrement à Erving Goffman (1975), le concept de l'identité sociale selon les auteurs Tajfel (1972, 1974) et Tajfel et Turner (1986) est particulièrement adapté à la théorie des représentations sociales. Les travaux

fondateurs de Tajfel (1972, 1974) et avec ceux de son collègue Turner (1986) décrivent l'identité sociale comme « une connaissance qu'on a d'appartenir à certains groupes sociaux et la signification émotionnelle et évaluative qui résulte de cette appartenance » (1972, p. 292, traduction libre). Tout comme la théorie des représentations sociales, la théorie de l'identité sociale vise aussi le changement social Tajfel (1972, 1974); Kalampalikis et Haas (2008). Ses travaux pointent la manière dont les processus psychologiques opèrent au sein d'un contexte social.

Aborder les phénomènes sociaux en s'intéressant à la manière dont les dimensions psychologiques interagissent avec les dimensions sociales reste au cœur de l'intersection des représentations sociales et de l'identité sociale. Deaux et Wiley (2007) cités dans Moloney et Walker (2007) soulignent que le contexte de la migration est un vivier pertinent pour étudier simultanément les représentations et l'identité sociale comme véhicules de négociation. La migration par principe précipite et chamboule nos champs représentationnels. En effet, la manière dont on se représente les choses, on s'identifie et s'affilie à un groupe social est aussi une forme de catégorisation sociale. Doise (1984), cité dans Moscovici (1984) postule qu'« un individu partage toujours ses appartenances à des catégories sociales avec certains individus et se distingue d'autres individus par ces mêmes appartenances » (p. 254). Cette catégorisation devient un processus qui consiste à classer les individus dans des catégories (groupes) en fonction de leurs attributs communs. En ordonnant, classant et évaluant notre monde social, nous établissons arbitrairement deux groupes « nous » et les « autres » ce qui accentue la similitude et la différence. Pris dans cette binarité, il devient alors difficile pour les intervenants sociaux de naviguer et négocier entre plusieurs catégories sociales ethnicisées et stigmatisées. La réflexion identitaire sous l'angle de la TRS a fait l'objet de nombreuses études dans le champ de la psychologie sociale Breakwell (2001); Duveen (2001); De Rosa (2013); Moloney et Walker (2007); Malkova (2001); Howarth (2001); Oyserman et Makrus (1998). Elle est encore davantage au menu du jour si l'on prend en compte la continuelle emphase du discours contemporain sur le thème de l'individualisation des trajectoires, où l'individu est poussé à être le seul auteur de sa vie. Cependant tout comme les représentations, l'identité sociale se focalise sur les relations entre groupes sociaux et non sur les relations entre individus. Ainsi, l'identité sociale et les représentations se posent comme des alternatives aux approches individualistes

dominantes. C'est donc à travers son appartenance à différents groupes que l'individu acquiert une identité sociale qui définit la place particulière qu'il occupe dans la société. L'identité sociale relie l'individu et le groupe, au sens où elle engendre des processus et des comportements catégoriels. Selon Tajfel (1972, 1974) et avec Turner (1986), le comportement sociocognitif du groupe (tout comme la représentation sociale) est guidé par l'identité sociale. L'identité s'organise à partir de processus qui mettent en relation les représentations sociales et la représentation de soi. Les représentations sociales sont présentes dans la formation de l'identité non seulement sous leur aspect symbolique, mais aussi par la charge émotionnelle qui y est associée, ainsi que d'autres aspects de la subjectivité sociale et individuelle Costalat-Founeau et Lipiansky (2008). L'identité n'est pas figée, elle est fluide et évolue comme un processus dans le temps qui mobilise des ressources et des interactions. Compte tenu des rencontres effectuées par l'individu tout au long de son parcours, son identité sociale va se moduler et s'adapter aux contextes. L'« identité pour autrui » est une construction de l'image que l'on veut renvoyer aux autres; elle se construit toujours par rapport à autrui, dans l'interaction, en fonction de l'image que les autres nous renvoient, c'est une reconnaissance des autres. Nous avons vu que la plupart de nos représentations nous sont transmises en héritage par le biais de notre socialisation et des expériences accumulées. Les représentations sociales rejoignent l'identité, car elles portent en elles l'appartenance sociale des individus et garantissent leur identité, permettant à ceux-ci de se positionner par rapport aux autres, ceux qui ne partagent pas les mêmes représentations, et qui apparaissent comme différents. Mais les enjeux restent symboliques.

Pour Moscovici (1961) « les représentations sociales constituent des attributs fondamentaux des groupes sociaux et elles émergent là où il y a danger pour l'identité collective » cité dans Cohen-Scali et Moliner (2008). Ainsi, les représentations sociales contribuent à la construction identitaire d'un groupe. L'identité met en place une relation avec les autres et soi. Tout comme le concept de la représentation sociale, l'identité est un terme polysémique. L'identité sociale ne doit pas être confondue avec l'identité culturelle qui est l'adhésion d'une personne aux valeurs d'une culture.

Cependant, elle ne peut être dissociée de l'identité personnelle qui est le produit de la socialisation et de l'expérience vécue par les individus tout au long de leur vie,

et qui permet la construction du « soi » et la différenciation entre les individus Tajfel (1972, 1974); Tajfel et Turner (1986). Une tension ou un conflit se crée, quand l'individu oscille entre le besoin de s'identifier et de se différencier à l'autre. Appartenir à un groupe social repose sur la certitude de son appartenance. La construction identitaire ne se fait pas isolément. Elle mêle la connaissance de l'autre et le monde social, en s'y comparant ou en s'y différenciant. L'articulation entre la représentation et l'identité se situe entre « how we have been represented and how that bears on how we represent ourselves » Hall & Du Gay (1996, p.4). Ces processus croisés appréhendent la nature changeante des identités et le rôle des représentations dans la construction de ces identités contemporaines. L'identité reste un métaconcept Jenkins (2014) qui renvoie à la dichotomie « individuel » versus « collectif ». Jenkins (2014) insiste sur la nuance terminologique de l'identité et afin d'éviter toute allusion de réification, il serait plus judicieux de parler d'un processus d'identification, conséquence d'une catégorisation des autres (p.10).

Pour contrer les effets stigmatisant d'une représentation ou d'une catégorie identitaire, les individus font appel à une stratégie que Howarth (2002) l'explique par les outils conceptuels offerts par la théorie de l'identité sociale : la mobilité sociale. Cette stratégie donne l'option d'intégrer un groupe plus valorisé que son groupe d'appartenance, représenté comme moins valorisé. Tajfel (1974) postule que les frontières des groupes sont fluides et perméables et permettent cette flexibilité de mouvement. Ce passage social d'un groupe à un autre peut être aussi une simple distance psychologique Howarth (2002). Par ailleurs, Howarth (2002) ajoute une autre possibilité de quitter son groupe par une réévaluation des représentations sociales et le réalignement à celles des membres du groupe. Les individus disposent de croyances et de connaissances à propos des catégories sociales auxquelles ils appartiennent Cohen-Scali et Moliner (2008). La catégorie sociale est le point d'intersection entre la représentation et l'identité, fortement liées l'une et l'autre. Ces auteurs soulignent que « la catégorisation sociale est un processus cognitif intermédiaire qui donne sens à différents aspects du monde social pour l'individu » (p.2).

L'identité sociale correspond à tout ce qui permet à autrui d'identifier de manière pertinente un individu par les attributs qu'il partage avec les autres membres des groupes auxquels il appartient. Ces groupes correspondent aux différentes

catégories sociales dans lesquelles les individus peuvent se ranger en fonction de caractéristiques plurielles, souvent prescrites par la société comme moyen d'identification avec l'extérieur Hogg (2016).

Un même individu a autant d'identités sociales que des groupes auxquels il appartient. L'idée centrale de l'identité est de se créer une identité positive de son groupe par rapport à d'autres groupes. La catégorisation sociale est utilisée pour se reconnaître comme membre de tel groupe. Tout comme la théorie des représentations sociales, la théorie de l'identité sociale se focalise sur les relations entre les groupes sociaux. C'est le contexte social et l'identification à un groupe qui amènent les individus à adopter des comportements. Le processus de la catégorisation sociale souligne que les individus se catégorisent en tant que membres d'un groupe en fonction de leurs affinités et de leurs attributs pluriels, et ce en comparaison de l'ensemble d'autres groupes sociaux. Turner (1972) cité dans Azzi et Klein (1998) appuie que « les sujets s'identifient avec une catégorie sociale dans la mesure où cette identification leur permet de réaliser une valeur, réaliser leur évaluation positive de soi » (p. 56). Nous assistons aujourd'hui à une fragmentation de la société où l'individualisme prédomine ce qui produit une multiplication d'identités sociales, celles-ci devenant aussi plus fluides. Ainsi, parce que la notion d'identité sociale s'avère parfois limitée à décrire notre nouvel univers social, devenu plus atomisé aux contours plus fluctuants et plus instables que jamais, son croisement avec la représentation sociale prend toute son importance.

Le concept des représentations sociales a démontré la pertinence d'étudier la pensée des « gens ordinaires », capables par leur propre « logique naturelle » Grize (2003), indépendante de celle imposée par l'expertise scientifique, de participer à la co construction du savoir Joeffrion (2009).



**PARTIE II : CADRE
METHODOLOGIQUE**



CHAPITRE 4 :
METHODOLOGIE

Le présent chapitre traite de la méthodologie. Selon Vial (1998) a pour but de « rendre communicable le “au nom de quoi” et le “vers quoi” le projet de recherche engagé demandait d'utiliser telle(s) ou telle(s) méthode(s) de recherche » (p.64). En nous arrimant à ce but, cette partie de notre travail sera donc consacrée à la présentation et à la justification du lieu d'étude, des participants, de la méthode de recherche, de la technique de collecte de données, de l'instrument de collecte de données et de la technique d'analyse des résultats, les limites et les considérations éthiques de recherche. Toutefois, avant de débiter cette justification de la démarche méthodologique, il nous revient au préalable de rappeler en quelques points la problématique de cette étude.

4.1. Rappel des éléments de la problématique d'étude.

Notre sujet de recherche s'articule sur les inégalités culturelles et pratiques de la discrimination. Les constatations et le contexte de cette étude pose le problème de « la marginalisation et injustice à l'égard des réfugiés soudanais au camp de Djabal/Tchad ». De façon plus précise il est question de traitement injuste à l'égard de ces derniers à l'est du Tchad. Nous voulons comprendre les effets négatifs des formes de discriminations sur les conditions de vie des réfugiés soudanais au camp de Djabal. Ce problème de recherche a suscité les interrogations ci-dessous.

4.2. Questions de la recherche

La préoccupation principale ayant orientée ce travail de recherche se formule de la manière suivante : les inégalités culturelles favorisent-elles la discrimination à l'égard des réfugiés Soudanais du camp de Djabal ?

- **QS1** : L'accès à l'emploi est-il plus difficile chez les réfugiés installés au camp de Djabal comparativement à la population autochtone ?
- **QS2** : Les femmes réfugiées du camp de Djabal subissent-elles beaucoup plus des traitements injustes de la part de la population autochtones par rapport aux hommes réfugiés ?
- **QS3** : L'accès aux ressources naturelles est-il plus difficile chez les réfugiés installés au camp de Djabal par rapport à la population autochtone ?

4.3. Hypothèses de la recherche

L'hypothèse est une réponse supposée à une réponse de recherche, réponse qui doit être soumise à une vérification empirique. Rongere (1979, p.23) affirme dans ce sens qu' « une hypothèse est la proposition de réponse aux questions que l'on se pose à propos de l'objet de la recherche, formulée en des termes tels que l'observation et l'analyse puissent fournir une

réponse ». C'est un énoncé qui prédit une relation entre deux ou plusieurs termes et impliquant une vérification empirique (Angers, 1992). Nous avons deux types d'hypothèses dans notre travail à savoir : une hypothèse principale et des hypothèses de recherche.

4.3.1. Hypothèse principale

Notre hypothèse générale est la réponse à la question principale de recherche posée précédemment. Elle s'articule comme suit : les inégalités culturelles favorisent-elles la discrimination à l'égard des réfugiés Soudanais du camp de Djabal

Les hypothèses de recherche où spécifiques découlent de l'opération systématique de l'hypothèse principale.

4.3.2. Hypothèses secondaires de l'étude

HS1 : L'accès à l'emploi est plus difficile chez les réfugiés installés au camp de Djabal comparativement à la population autochtone.

HS2 : Les femmes réfugiées du camp de Djabal subissent beaucoup plus des traitements injustes de la part de la population autochtones par rapport aux hommes réfugiés.

HS3: L'accès aux ressources naturelles est plus difficile chez les réfugiés installés au camp de Djabal par rapport à la population autochtone.

4.4. Opérationnalisation des variables et indicateurs associés aux concepts

Une variable est une entité susceptible de prendre plusieurs valeurs. C'est une caractéristique d'une personne, d'un objet ou d'une situation liée à un concept et pouvant prendre diverses valeurs (Angers 1992). Howell (2008, p.4) souligne qu'elle est « une propriété d'un objet ou événement qui peut prendre différentes valeurs ». Deux types de variables composent donc nos hypothèses, à savoir : une variable indépendante (VI) et une variable dépendante (VD). Ce sont ces variables qui sont pour Rossi (1997) des indicateurs permettant de mesurer le phénomène étudié. Les variables indépendantes sont « celles qui sont manipulées par le chercheur, elles sont dites indépendantes parce qu'elles ne dépendent pas du sujet. Elles sont la cause du phénomène » (Rossi, p.41). La variable indépendante influence donc les modifications de la variable dépendante. La variable dépendante (VD) est celle dont on observe les manifestations : c'est le comportement attendu. Elle subit l'effet de la VI. Dans le cadre de notre étude, nous considérons deux variables indépendantes et une variable dépendante.

- **Première variable indépendante** : les inégalités socio-économiques
- **Deuxième variable indépendante** : Les inégalités socio-culturelles
- **Variable dépendante** : la discrimination à l'égard des réfugiés soudanais au camp de Djabal

Tableau 1: Tableau synoptique des variables.

Variabes	Question	Hypothèse	Modalités	Indicateur
----------	----------	-----------	-----------	------------

	générale de recherche	générale de recherche		
VI1 : les inégalités socio-économiques	Les inégalités Socio-économique et	Les inégalités socio-économique et socio-culturelles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inégalité du et ethnique ▪ Inégalité Vestimentaire ▪ Inégalité culturelle ▪ Inégalité des mets 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stigmatisation ▪ Traumatisme direct ▪ Traumatisme indirect
VI2 : Les inégalités socio-culturelles	socio-culturelles favorisent-elles la discrimination à l'égard des réfugiés Soudanais ?	favorisent la discrimination à l'égard des réfugiés soudanais	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Discrimination directe ▪ Discrimination indirecte 	
VD : la discrimination à l'égard des réfugiés soudanais au camp de Djabal				

Dans l'observation des faits sociaux, l'important n'est pas seulement de recueillir les données qui rendent compte des concepts (via les variables et indicateurs), mais aussi de les obtenir sous une forme qui permet de leur appliquer le traitement nécessaire à la vérification des hypothèses. Il importe donc de présenter les choix méthodologiques opérés, les conditions de collecte des données pour qu'un regard critique puisse être porté sur les résultats produits. C'est l'objet de cette session.

4.5. Présentation du Site de l'étude

Le Tchad est le cinquième pays d'Afrique par sa superficie, 1 284 000 km², pour une population effectivement recensée de 10 941 682 habitants dont 50,6% des femmes INSEED (2012). Le Tchad partage des frontières communes avec six pays dont la Libye au Nord, le Soudan à l'Est, la République centrafricaine au Sud et le Cameroun, le Nigeria et le Niger à l'Ouest. Les frontières de la partie Est avec le Soudan et de la partie Sud avec la République centrafricaine sont particulièrement longues. Comme l'ensemble du territoire national, l'Est et le Sud du Tchad jouissent respectivement d'un climat de type sahélien et tropical avec l'alternance d'une saison sèche et d'une saison pluvieuse. A l'Est, dans les régions de l'Ouadaï, de Wadi Fira, du Sila et de l'Ennedi où sont localisés les réfugiés soudanais, la pluviométrie annuelle oscille entre 200 mm au nord dans la région de l'Ennedi et 950 mm à l'extrême-sud

dans la région de l'Ouaddaï. Au Sud, et précisément dans les régions du Logone Oriental, du Moyen Chari et du Salamat où sont établis les réfugiés centrafricains, la moyenne pluviométrique annuelle dépasse régulièrement les 700 MM. A l'Est comme au Sud du pays, les conditions de vie des populations dépendent en grande partie des activités agropastorales. Dans ces conditions, pour compléter l'assistance multiforme (surtout alimentaire) que leur offrent quotidiennement UNHCR et d'autres acteurs intervenant dans l'humanitaire, certains réfugiés s'adonnent aux travaux agricoles, d'autres développent des activités de commerce ou de l'élevage de la petite volaille pour subvenir aux besoins élémentaires (habillement) de leurs familles.

Qu'il s'agisse de l'Est ou du Sud, la présence des réfugiés accentue la pression de la population sur les ressources naturelles (terres agricoles, zone de pâturages, etc.) déjà limitées et contribue dangereusement à la dégradation de l'environnement. Les effets seraient beaucoup plus accentués dans les zones où la pression démographique est plus forte

Le site de l'étude est le contexte spatial dans lequel se déroule la recherche Amin (2005). En d'autres termes, il s'agit de l'espace qui environne la recherche et le site précis où se fait la collecte des données. La présente étude s'est déroulée dans les différents sites des réfugiés du camp de Djabal

4.5.1. Présentation de la ville de Djabal

Au camp de Djabal à Goz Beida, les 18550 réfugiés soudanais qui y vivent tentent de se créer un semblant de normalité après 14 ans d'exil. N'y trouve un marché, des écoles et même un lycée ainsi qu'un centre de santé. La Région du Sila est une des 22 régions qui composent le Tchad. Elle a été créée par décret présidentiel de février 2008 et Goz Beida en est la capitale. Elle s'étend sur une distance d'environ 40 006 Km² et compte deux préfectures (Kimiti et Djourouf Al Hamar) et une dizaine de sous-préfectures. Au Nord, elle a une frontière avec la région de l'Ouaddaï, à l'Est avec le Soudan et au Sud avec la République Centrafricaine. La population de la région est estimée à 471 842 habitants dont plus de 347 273 à Goz Beida (source Délégation régionale de la Santé, Octobre 2012).

Le Dar Sila est un Sultanat qui a ses origines au 16^{ème} siècle. Les autorités traditionnelles s'occupent de l'attribution et l'utilisation des terres rurales ; ainsi que des règlements des litiges.

L'instabilité et l'ancien conflit à l'est du Tchad ont impacté sur plusieurs facteurs dont les tensions inter- communautaires ; les conflits entre agriculteurs / éleveurs ; les combats entre groupes d'opposition armés et l'armée nationale ; la prolifération d'armes légères ; le

banditisme ; les exactions des milices paramilitaires Jenjaweed; et par extension le conflit au Darfour.

En dépit du nombre de réfugiés et de personnes déplacées qui obèrent les ressources disponibles, la population et les autorités de la région entretiennent des bonnes relations.

L'accord de paix entre le Tchad et le Soudan, signé en janvier 2010, a permis la normalisation des relations diplomatiques entre les deux pays. La frontière a été rouverte au trafic, une brigade mixte de surveillance de la frontière est mise en place. En 2010, l'armée a réussi à déstabiliser les foyers de rebelles dans la zone.

La sécurité de la ville de Goz Beida et la sous-préfecture de Koukou sont assurées par l'armée nationale du Tchad (ANT), la police nationale, la gendarmerie nationale, la garde nationale et nomade tchadienne (GNNT) et l'agence nationale de sécurité (ANS). Dès 2009, une centaine d'éléments du détachement intégré de sécurité (DIS), composés de policiers et gendarmes tchadiens formés et encadrés par la section UNPOL de la MINURCAT sont arrivés dans la région. Deux commissariats du DIS ont été créés un à Koukou et un à Goz Beida. Goz Beida dispose d'un commissariat central de DIS et d'un poste à l'entrée du camp des réfugiés de Djabal.

4.5.2. Justification du choix de la ville de Djabal

Plusieurs raisons justifient le choix du camp des réfugiés de Djabal. Ce choix a été porté d'abord par la situation géographique et géostratégique qui mérite une étude scientifique approfondie car il abrite aujourd'hui (13) camps des réfugiés déjà cité si haut. L'intervention de la Commission Nationale d'Accueil de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés (CNARR) dans la prise en charge des réfugiés nous a motivé d'approfondir nos connaissances et faire de suggestions pour une bonne amélioration.

4.6. Présentation de la CNARR : historique et ses missions

Le Tchad qui adhère aux instruments tels que la Convention de Genève de 1951 avec son protocole additionnel de 1967 et la convention de l'OUA de 1969 ainsi que ses engagements pris lors de la conférence de l'Union Parlementaire Africaine sous auspices de l'UA a pris de mesure de la responsabilité de l'Etat en matière de la protection des réfugiés et en a ainsi déterminé ses obligations. Cela s'est concrétisé par la création de la Commission Nationale d'Accueil, de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés (CNARR).

4.6.1. Historique de la CNARR.

La Commission Nationale d'Accueil de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés (CNARR) est une structure publique d'accueil, d'encadrement et d'accompagnement juridique et social des personnes vulnérables (réfugiés, demandeurs d'asile, déplacés,

retournés...) sans aucune distinction en vue de leur épanouissement, leur insertion. Appartenant au Ministère de l'Administration du Territoire, de la Sécurité Publique et de la Gouvernance Locale. Elle est créée en 1996 par le décret numéro 718/ PM/ du 31 Décembre 1996 sous l'appellation de CONAR. Cette institution a connu une désignation, notamment, en 2011 à la faveur du Décret N° 839 /PR/PM/MAT/2011 portant création, organisation et attribution de la Commission Nationale d'Accueil, de Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés (CNARR). C'est ce dernier qui reste en actualité jusqu'aujourd'hui avec pour mission d'assurer la protection, l'assistance des réfugiés et des demandeurs d'asile et mettre en application les instruments juridiques internationaux précités les lois nationales relatives aux réfugiés et aux demandeurs d'asile.

4.6.2. Ses missions : la CNARR

✓ Service de la protection

Le service de protection de la CNARR s'occupe de la gestion quotidienne des réfugiés, il est tous les jours auprès des réfugiés pour rechercher à résoudre leurs problèmes dans le cadre de la protection. Ce service s'occupe de l'accueil et l'enregistrement, le monitoring des frontières, enregistrement des naissances, des décès, de mariage, du divorce, du regroupement familial, de la séparation de ménage, le suivi des cas des réfugiés détenus. Il participe aux séances de délibérations, aux réunions de cluster protection, sous cluster abris et sous-cluster SGVB (violence sexuelle basée sur le genre) ainsi que d'autre réunions. Le service de la protection organise les formations à l'endroit des autorités administratives, traditionnelles, militaires ainsi que les leaders des réfugiés en matière de protection nationale et internationale en collaboration avec le HCR. Il délivre les documents de voyage, rédige les lettres de recommandations aux réfugiés pour faciliter l'emploi. Le service mène ses activités afin de donner les solutions idoines aux réfugiés qui relèvent de son mandat. Il représente le secrétaire permanent de la CNARR à la sous-commission d'éligibilité dans le processus de détermination du statut de réfugié et participe à l'organisation du rapatriement librement consenti des réfugiés ; garantir les droits et service reconnu aux réfugiés. Le service de protection conseil et assiste les réfugiés dans les procédures administratives, judiciaires et étudiés et proposer au secrétaire permanent des mesures susceptibles d'améliorer les conditions de vie des réfugiés ; recueillir les informations sur la sécurité et la protection des réfugiés et en rendre compte au secrétaire permanent par une fiche ; assurer la coordination des services de protection de terrain ; collaborer avec les autorités militaires et judiciaires dans le domaine de la protection ; collaborer avec le service de protection du HCR (centraux et terrain).

❖ **Service de réinstallation**

Le service de réinstallation : La réinstallation est un instrument vital fournissant une protection internationale et répondant aux besoins spécifiques des réfugiés dont leur vie, liberté, sûreté, santé et leur droit fondamentaux sont menacés dans le pays d'accueil. C'est aussi une expression de solidarité et de partage de fardeau. Elle est l'une des trois (3) solutions durables pour un grand nombre des réfugiés. La réinstallation est une panoplie de processus qui implique l'intervention de plusieurs partenaires notamment le pays de réinstallation qui est lui-même décideur (quoi, quand, qui, comment, ou) ; le HCR qui est le facilitateur, il fait la plaidoirie et la coordination ; le OIM (Organisation International de Migration) est facilitateur, il fait des examens médicaux, orientation culturelle et départ et enfin le pays d'asile est aussi le facilitateur, il donne des documentations, de consultation sur des cas individuels et autorisation, des formalités de départ. Pour qu'un réfugié légal se réinstalle à Dakar par exemple, il adresse une demande au HCR ou à la CNARR, une fois approuvée par le Secrétaire Permanent, il envoie au service de réinstallation qui vérifie les documentations de ce dernier avant d'envoyer au HCR qui à son tour approuve et envoie une correspondance à Genève. Après étude, la Genève envoie un dossier transmis au niveau de Dakar et c'est le Dakar qui répond au HCR. Dès lors, le HCR fait la programmation de départ avec date et heure ainsi que les références de ce réfugié et envoie en trois exemplaires deux à la CNARR, un pour le Secrétaire Permanent et le service de réinstallation et l'originale est envoyée au Ministre de l'Administration du Territoire, de la Sécurité Publique et de la Gouvernance Locale.

❖ **Service de migration**

Le service de migration ; la Migration désigne généralement le déplacement d'une ou des personnes qui décident, de leur plein gré, de partir dans une autre région ou un autre pays, pour y trouver de meilleures conditions matérielles ou sociales et améliorer leurs perspectives d'avenir et celle de leur famille. Les personnes peuvent également migrer pour une autre série de raisons.

La mission de ce service est de faire la sensibilisation préventive pour le risque migratoire en occurrence dans les camps des réfugiés, des Universités, des Ecoles Normales Supérieures, des Instituts Universitaires etc. Et informer les autorités administratives, militaires, communales, traditionnelles, leaders d'opinion... sur le risque migratoire maillon de la chaîne de protection. C'est dans cette perspective que la constitution de la quatrième (4^e) République du Tchad donne des prérogatives dans ce sens.

❖ Le service d'enregistrement et d'accueil

L'accueil constitue la première action humanitaire que la CNARR entend mener. Cette phase commence tout d'abord par pré-enregistrement appelé « *prima facies* » c'est-à-dire première vue pour les réfugiés fuyant en groupe qui est la base toute planification des activités. L'enregistrement consiste à la collecte, la mise à jour, l'analyse des données sur les personnes concernées en vue d'assurer avec efficacité leur protection légale, leur assistance, identification et documentation, ainsi que leur trouver une solution durable. Ensuite vient l'enregistrement niveau 2 dans un guichet unique au niveau de HCR ou toutes les informations sur l'individu sont consignés dans un système informatique avec plusieurs niveaux d'accès et de sécurité : le logiciel Progress. Au niveau central (N'Djamena), ce service s'occupe des enregistrements des demandeurs d'asile, de renouvellement des attestations de demandeurs d'asile, de la délivrance des regroupements familial, mariage, de séparation et les ajouts des nouvelles naissances des réfugiés. Il faut le dire avant qu'ils exécutent leurs tâches, les demandeurs doivent déposer leurs demandes écrites au secrétariat qui envoi au Secrétaire Permanent pour son avis et oriente à son tour au service de la protection pour une étude puis ce dernier envoi au service d'enregistrement. L'enregistrement dans les bases de données de la CNARR se fait avant tout par l'entretien préliminaire en soumettant aux futurs réfugiés une série de questionnaire. Ceci permet aux responsables d'identifier les réfugiés fictifs, car selon eux, il y'a des migrants économiques qui cherchent à se cacher derrière les réfugiés pour bénéficier de la carte, de statut voire même de titre de voyage de réfugié. Après l'enregistrement de premier niveau, une attestation provisoire de demandeur d'asile est délivrée au bénéficiaire pour une durée de deux mois renouvelables jusqu'au mois (8, 9,10 voir au de la) ou la Sous-commission d'éligibilité appelle le requérant pour l'interview. Aux vues de cette dernière qu'il serait déclaré réfugié ou non. S'il est reconnu la CNARR lui donne une notification de reconnaissance qui permettra au HCR de lui donner le statut et la carte de réfugié.

En cas de nouvel afflux massif des réfugiés, la CNARR informée par son autorité de tutelle, dépêchera une équipe multisectorielle en vue de recueillir les informations dans le cadre de pré-enregistrement.

4.7. L'historique de la crise Soudanaise

La guerre au Sud-Soudan qui a débuté en 1983 semble toucher à sa fin grâce à la signature d'accords de paix en mai 2004. Pour tenter d'évaluer les chances de la paix, il convient de cerner l'évolution du régime islamiste depuis sa prise de pouvoir en

1989, et les effets produits par ses divisions internes et l'accès à des revenus pétroliers significatifs, comme par l'impact régional du 11 septembre. Il faut également s'interroger sur le contenu des accords et les difficultés auxquelles les Sud-Soudanais devront faire face dans leur délicate mise en œuvre. La crise au Darfour souligne la modestie des résultats obtenus malgré une forte intervention internationale. D'une part, les problèmes structurels du Soudan (citoyenneté, forme de l'Etat) n'ont pas été résolus ; de l'autre, le régime ne paraît pas disposé à se réformer radicalement.

Le 26 mai 2004, le vice-président soudanais, Ali Osman Mohamed Taha, et le dirigeant du MPLS/APLS¹, John Garang de Mabior, signaient trois accords qui concluaient le cœur d'une négociation entamée en juin 2002 et laissaient espérer un accord global et final pour l'automne 2004. La paix semblait probable et non plus seulement possible, au terme d'un conflit qui avait débuté en mai 1983, après un premier épisode guerrier, de 1955 à 1972, et un premier accord signé alors entre insurgés sudistes et gouvernement de Khartoum à Addis-Abeba³. Pour la seconde fois depuis son indépendance, le 1er janvier 1956, le Soudan pouvait entrevoir le retour à une situation normale et bénéficier de la récente manne pétrolière (aujourd'hui près de 300 000 b/j) pour doper son développement. Pourtant, à l'annonce de cette nouvelle, la liesse populaire ne fut pas aussi grande qu'auraient pu l'escompter les observateurs internationaux. D'une part, la crise du Darfour et les accusations de génocide et de nettoyage ethnique à l'encontre du gouvernement troublaient quelque peu l'image d'une paix retrouvée : plus d'un million de personnes avaient été obligées de fuir leurs habitations en quelques mois, des milliers étaient mortes dans des combats, d'autres encore plus nombreuses allaient mourir des conséquences de leur déplacement forcé et des difficultés de l'accès à l'aide d'urgence. D'autre part, certains secteurs de la population urbaine entendaient exprimer leur réserve sur les implications de ces accords, peut-être moins sur leur contenu que sur l'identité des signataires.

Les accords eux-mêmes garantissaient en effet pour plusieurs années encore le maintien aux affaires des principaux responsables du conflit. Lors de son premier discours au soir du coup d'Etat, le 30 juin 1989, le général Omar Hassan el-Beshir, chef de la junte militaire et président de facto du pays, avait promis la paix des braves et, bien évidemment, l'éradication de la corruption. La guerre, plutôt que la paix, avait pourtant été à l'ordre du jour pendant la décennie suivante et cela n'avait changé que grâce à des pressions internationales extrêmement fortes après le 11 septembre 2001. Encore, leur accouchement avait été difficile depuis la signature du premier protocole,

en juillet 2002, à Machakos (Kenya): il avait fallu attendre deux ans durant lesquels celle-ci avait été promise jour après jour. La guerre au Darfour surgit dans l'actualité à partir de février 2003. Avant, l'attention était ailleurs, sur le Sud-Soudan, sur le nouveau contexte régional créé par la lutte antiterroriste, et peut-être aussi sur la constitution d'une économie pétrolière transnationale impliquant une bonne partie des pays du bassin du lac Tchad. Pourtant, ce n'est qu'en décembre 2003 que les grandes puissances occidentales, médiateurs ou observateurs dans les négociations qui se déroulaient alors au Kenya, décidaient de s'exprimer sur l'escalade d'un conflit dans une région difficilement accessible du Soudan. Ce décalage important entre l'éclatement « médiatique » de la crise et sa reconnaissance au niveau diplomatique laissait l'impression que le Darfour s'invitait à la table des négociations. La suite fait partie d'une histoire déjà dix fois répétée sur le continent africain. D'inconnu et de marginal, le Darfour en l'espace de quelques éditoriaux et d'articles de journalistes audacieux se transformait en « crise humanitaire complexe », avec l'inflation des chiffres, la mise en spectacle de la misère, la construction des victimes et des coupables. 20 000 à 50 000 morts, plus d'un million de déplacés, près de 200 000 réfugiés au Tchad : telle était la sordide arithmétique de cette petite guerre. Du jour au lendemain, les populations arabes du Darfour étaient mises dans le même sac que les miliciens, coupables de tous les excès devant des victimes qui, puisque victimes, étaient innocentes : telle était la morale de la guerre. La célébration du dixième anniversaire du génocide rwandais et le désir des plus hauts responsables internationaux de ne pas être une fois de plus pointés du doigt pour leur silence incitaient à de fortes déclarations. Cependant, les accusations de génocide et de nettoyage ethnique n'étaient pas explicitées complètement car il aurait alors fallu en tirer les conséquences légales et politiques.

Bref, l'approche victimaire et humanitariste prenait son essor dans une dépolitisation croissante de la crise au Darfour. Il s'agit d'abord, dans la suite de ce texte, de restituer les dynamiques du conflit, ses enjeux politiques locaux et nationaux et d'essayer de comprendre pourquoi, alors que le Soudan bénéficiait d'une telle attention internationale, une crise de cette ampleur a pu se développer et le gouvernement soudanais accepter de payer un tel prix diplomatique pour un conflit qui ne le menaçait pas directement.

4.8. Types de recherche

Notre étude est une recherche qualitative. La recherche qualitative a pour objet d'étudier les phénomènes humains en vue de plus de compréhension et d'explication. La recherche qualitative est intensive à ce qu'elle s'intéresse surtout à des cas et à des échantillons plus restreints qui sont étudiés en profondeur. Elle permet de rechercher le sens et les finalités de l'action humaine et des phénomènes sociaux. Elle s'inscrit dans la recherche clinique, qui est non-objectivant et qui fait appel à la méthode qualitative.

En effet, la recherche clinique repose sur l'idée que la situation clinique est la source d'inspiration et le lieu d'élaboration de la recherche. Elle porte une attention particulière à l'engagement de l'observateur et procède à une description minutieuse de la spécificité de la situation en se fondant sur le plan méthodologique, sur des études de cas comme source de connaissance du fonctionnement psychique qui vise à construire en une structure intelligible des faits psychologiques dont un individu est la source Perron, (1979) cité par Fernandez et Pedinielli (2006). La recherche clinique permet d'aborder des phénomènes complexes. Son objectif étant de comprendre certains processus et de formuler des significations Fernandez & Pedinielli (2006). Evidemment, nous cherchons dans cette étude à appréhender les processus d'accompagnement psychologique dans la prise en charge des réfugiés en état de conflit familial.

4.8.1. Population d'étude

La population d'étude renvoie à l'ensemble des individus qui répondent aux caractéristiques de l'étude. Mucchielli (1971, p.3 affirme que la population d'étude est : « l'ensemble de personnes sur les quelle se porte l'enquête et constituent une collectivité. Elle désigne un ensemble d'individus auxquels s'intéresse une étude ayant un caractère commun ». Cette population renvoie à l'ensemble des individus auxquels le chercheur souhaite généraliser les résultats de recherche. Dans notre étude, la population d'étude est celle des réfugiés soudanais de Djabal. Elle est à la fois population parenté et population accessible. Le choix pour cette catégorie est dû à leur accessibilité.

Pour vérifier les hypothèses ci-dessus, l'étude va s'appuyer principalement sur les données d'une enquête auprès d'un échantillon de 10 informateurs clés choisis parmi les réfugiés du camp de Djabal. Ces informateurs clés sont les leaders

communautaires, les chefs religieux, les représentants des associations des femmes, des hommes et des jeunes dans le camp de Djabal, la province de Sila à l'Est du Tchad.

4.8.2. Méthode de recherche : clinique

❖ Définition

D'après Pedinielli, J.L, et Rouan, G. (2000), quand on parle d'entretien psychologique on parle de pratique d'acquisition et de transmission d'information verbales. Dans certaines conceptions psychologiques, l'entretien clinique est défini comme un acte de communication, c'est-à-dire un échange de paroles avec d'autres personnes.

Les buts et effets de l'entretien psychologique : permet de dire, s'informer, faire dire, écouter, restituer quelque chose au locuteur.

Il y'a 3 types d'entretien, selon la conduite de l'entretien adoptée :

- ✓ Entretien non directif
- ✓ Entretien directif
- ✓ Entretien semi-directif : c'est ce type qu'on va utiliser comme moyen de collecte de données

Dans ce type d'entretien, le chercheur possède d'un guide d'entretien, il a en tête quelques questions qui correspondent à des thèmes sur lesquels il se propose de mener son investigation. Ces questions ne sont pas posées de manière hiérarchisée ni ordonnée, mais aux moments opportuns de l'entretien clinique, à la fin d'une association du sujet, par exemple.

Le chercheur pose une question puis s'efface pour laisser parler le sujet ; ce qui est proposé avant tout, c'est une trame à partir de laquelle le sujet va pouvoir dérouler son discours. Il n'interrompt pas le sujet, le laisse associer librement, mais seulement sur thème proposé.

4.8.3. Présentation du guide d'entretien

Notre guide d'entretien a été construit à partir de ses axes décrit dans nos centres d'intérêts. Nous nous sommes servis d'indicateurs pour formuler les questions qui rendaient compte de nos modalités. La conception du guide d'entretien a pris également en compte le niveau d'instruction de la population, ceci de manière à le rendre plus accessible pour notre échantillon. Les éléments d'identifications ont été introduits afin de s'assurer des critères d'inclusion.

Le guide d'entretien est essentiellement un aide-mémoire pour l'interviewer qui peut ainsi vérifier, de temps à autre, quels sont les points qui n'ont pas encore été abordés Ruquoy. D. (1990. P, 76-78). Il est établi avec des entretiens exploratoires, le guide se présente sous la forme d'un « pense bête » en répertoriant les thèmes et/ou axes thématiques qui doivent être abordés au cours de l'entretien semi-directif. Le guide n'est pas un cadre rigide. L'ordre des thèmes prévus est le plus logique possible, mais il n'est pas imposé : chaque entretien à sa dynamique propre. Le seul point important est que le sujet ait abordé les toutes les questions du guide avant de terminer l'entretien ce qui permettra de réaliser une analyse comparative des différents entretiens. Quivy. L-V, (1995, P ,33).

Tableau 2: guide d'entretien

Thèmes du guide d'entretien	Relance verbalisation
Inégalités culturelles	Quel est le motif de votre déplacement ?
	- Depuis votre arrivée dans ce camp, avez-vous subi de traitements injustes de la part de la population autochtone ou des autorités administratives tchadiennes ?
	- Avez-vous accès à la terre, à l'emploi et d'autres services de base au même titre que les autochtones ?
	Que pensez-vous du regard des autres?
	Y a-t-il des réfugiés qui quittent ce camp de Djabal pour aller habiter dans les villages d'accueil ?
Discrimination	Avez-vous le sentiment d'être traité différemment des autres personnes par ce que vous êtes réfugiés ?
	Etes-vous associés à la prise de décision dans votre communauté ?
	Avez-vous les mêmes pratiques culturelles que la population autochtone ?
	Quelle est la perception de la population autochtone par rapport à vos pratiques culturelles propres ?
	Existe-t-il un dans ce camp, un mécanisme mis en place pour dénoncer les abus, injustices, les exploitations ?

4.9. Opérationnalisation des entretiens

Nous avons utilisé la méthode de l'entretien semi-directif conduit en langue locale (Arabe) et en français. L'intérêt de ce type d'entretien se résume de la manière suivante : L'entretien n'est ni tout à fait ouvert, ni tout à fait fermé, nous avons laissé

la possibilité à nos sujets de nous parler ouvertement, avec leurs propres mots et dans l'ordre qui leur convenait. Pour encadrer ces récits de vie, nous avons construit notre entretien sur les événements les plus traumatisants, sur l'itinéraire emprunté pour arriver au Tchad.

❖ Déroulement de l'entretien

Les entretiens ont eu lieu avec les participants retenus après leur soumission aux critères de sélection. Ils étaient tous volontaires à participer à l'étude. Les participants ont toujours eu la possibilité de refuser un entretien et ils étaient libres d'y livrer ce qui leur était possible de dire Giordano (2003) ; Mayer & Ouellet (1991).

La consigne est de verbaliser spontanément l'expérience vécue, telle que le sujet ressent l'envie de le faire, où le préalable narratif n'est pas imposé. La langue maternelle des participants est nécessairement présente dans l'entretien. En effet, ces entretiens ont été faits en langue locale, leur langue maternelle. L'utilisation de la langue maternelle servait de lien conducteur en mettant l'interrogé en confiance. Cela facilitait la confession des événements tragiques vécus. Les entretiens ont été menés suivant une grille construite sur les thèmes suivants :

- ✓ Inégalités socio-culturelles et socio-économique
- ✓ Discrimination

L'attitude adoptée face à des sujets marginalisés ou injustement traités est celle de l'écoute, en évitant toute suggestion et en gardant la souplesse facilitant la verbalisation des sentiments. En effet, afin de ne pas perturber le déroulement de l'entretien, il a été décidé de laisser le sujet verbaliser ses pensées et parler de son vécu douloureux afin d'arriver à mettre en mots ses représentations. L'attitude adoptée durant l'entretien change selon l'état du sujet durant la verbalisation de son vécu traumatisant.

4.9.1. Technique d'analyse des résultats : l'analyse des contenus.

L'analyse de contenu est un mode de traitement de l'information qui s'applique à toute forme de discours, d'images et de communication. Elle vise une lecture seconde d'un message, pour substituer à l'interprétation intuitive ou instinctive une interprétation construite (Bardin, 1989). Ce n'est ni la représentativité, ni la généralisation mais plutôt la singularité et la fertilité des données non numériques qui intéressent dans la recherche qualitative (Paillé, 1996). Cette préoccupation rencontre le postulat de l'analyse qualitative à l'effet que « l'essence de la signification du phénomène étudié réside dans la nature, la spécificité même des contenus du matériel

étudié plutôt que dans sa seule répartition quantitative » L'Écuyer (1990, p.31). Aussi, comme le font remarquer Gighlione et Blanchet (1991, p.57), « le discours produit par un entretien de recherche est un ensemble complexe d'énoncés ». Il peut se prêter à plusieurs types d'analyses.

❖ Analyse de Contenu

L'analyse de contenu nous permet de lire le corpus fragment par fragment pour en définir le contenu et le coder selon des catégories fixées à priori ou établies au cours de la lecture. Il s'agit d'une analyse qui porte sur « les contenus, unités de signification supposées véhiculées par un contenant (le langage), traversant donc ou ignorant sa réalité matérielle » Giust Desprairies et Lévy (2003). L'opération tient à sélectionner, condenser, catégoriser, regrouper et organiser l'information. Cette technique est destinée à établir la signification et à permettre une compréhension éclairée des documents analysés. Elle nous aidera à saisir le sens exact du message des participants à travers leur discours, dans toute sa subjectivité et son intersubjectivité. Les opérations de relecture et d'écriture, lors de l'analyse du discours, pour favoriser l'émergence de sens selon le vécu du participant, dans son contexte. C'est pour cette raison que le chercheur tentera de relier tous les éléments entre eux Poupard (1997). Pour la mener à bien, nous nous sommes référés aux principes de l'analyse thématique telle que définis par Poirier et al. (1996), qui l'utilisent dans le cadre de l'analyse de contenu de récits de vie. Même si notre mode d'entretien ne relève pas à proprement parler du récit de vie. Ainsi, les principes d'analyse utilisés dans ce cadre nous apparaissent pertinents pour notre recherche. Ceci, parce ces principes permettent d'effectuer une série d'opérations destinées à « l'interprétation d'un corpus abondant, multiforme et foisonnant d'informations » Poirier & al. (1996 p.150), avec l'intention d'appréhender sa multiplicité, sa complexité, sa richesse.

Afin de préciser cette notion cruciale d'interprétation, on peut se référer à Robert et Bouillaguet (1997 : p. 35) qui, dans leur ouvrage consacré à l'analyse de contenu, la définissent comme « l'action d'inférer, d'accomplir une opération logique par laquelle on tire d'une ou plusieurs propositions (en l'occurrence les données établies au terme de l'application des grilles d'analyse) une ou plusieurs des conséquences qui en résultent nécessairement ». Il s'agit, ajoutent les auteurs, de justifier la validité de ce qu'on avance à propos de l'objet étudié en exposant les raisons de la preuve. Dans notre travail, nous ferons recours à l'analyse thématique.

❖ Analyse thématique.

Pour Pedinielli (1994) l'analyse thématique est avant tout descriptive, elle correspond à une complexification de la question simple, de quoi le sujet parle-t-il ? Elle procède par le découpage du discours et recensement des thèmes principaux qui peuvent faire l'objet d'analyse différente selon les questions et les objectifs de recherche. Elle permet d'examiner la signification des mots et de reconstruire le sens de leurs phrases. Cette analyse thématique permet l'analyse qualitative de données par « la sélection et l'organisation rationnelles des catégories condensant le contenu essentiel d'un texte donné Kraukauer, Poirier & al. (1958) Il s'agit ici de ce que les auteurs appellent un examen de type classificatoire. « Les grilles d'analyse sont élaborées en fonction de la visée théorique qui a déterminé les consignes de recueil des données. En effet, d'une part, le canevas établi pour l'enquête nous fournit à priori les thèmes principaux, d'autre part, le travail d'inventaire nous donne des catégories à postériori. Le choix de ces catégories qui obéit à certaines règles techniques d'exclusion mutuelle, de pertinence, d'homogénéité et d'efficacité, est le fait du chercheur (...). Il faut donc établir des catégories descriptives renvoyant à des variables du texte exclusif les unes des autres, qui découpent et organisent le discours » Poirier, Clapier-Valladon & Raybaut, (1996, p. 165).

Cette coexistence de catégories construites à priori et à postériori nous a parue intéressante pour conjuguer rigueur et créativité, vérification et exploration. En effet, sur le plan de la rigueur, les catégories à priori conduisent à un recensement systématique suivant le plan de l'entretien alors que les catégories à postériori permettent dans une perspective plus exploratoire, de découvrir d'autres significations, parfois imprévues, qui éclairent le matériel.

4.9.2. Considérations éthiques

En Education Spécialisée, en psychologie comme dans plusieurs autres disciplines scientifiques, la recherche porte sur des aspects de l'activité humaine. Elle doit être conduite dans le respect strict des droits de la personne quels que soient les aspects étudiés. Les décisions conformes à l'éthique sont celles qui se fondent sur les principes du respect de la personne et de bienfaisance Fortin (2006). Au cours de cette recherche, nous avons donc suivi un certain nombre de règles déontologiques.

Les participants interviewés sont informés des avantages et des risques liés à leur participation à cette étude afin de faciliter l'expression d'un consentement libre et éclairé. Pour ce qui est des avantages de cette recherche, il a été expliqué que cette étude permettait l'approfondissement des connaissances scientifiques à propos des processus

d'accompagnement psychologique des participants par rapport à la prise en charge des réfugiés en état de conflit familial. Donc ils sont informés sur la possibilité de pouvoir bénéficier des connaissances en ce domaine afin d'améliorer l'intervention éducative et thérapeutique. De plus, il est à noter que les participants n'ont reçu aucune rémunération pour leur participation à cette recherche.

Sur le plan des risques, il était possible que les thèmes abordés au cours de l'entretien fassent ressortir des émotions négatives comme la tristesse, de la culpabilité ou de la colère chez les participants. Si une telle situation se produite, les compétences en relation d'aide que nous avons acquises au cours de notre formation en psychologie clinique et réaménagement comportementale nous auraient permis d'aider les participants à gérer ces émotions. S'il s'était avéré trop difficile pour les participants de poursuivre l'entretien pour quelque raison que ce soit, ils auraient été écoutés ou alors l'entretien aurait pris fin sur le champ. En effet, il peut arriver qu'un entretien face ressurgir des émotions importantes chez les participants de par la nature des sujets abordés. Donc, le chercheur doit se préparer afin de pouvoir être soutenant et empathique si cette situation survient.

Afin de s'assurer de l'anonymat des participants, nous avons choisi un pseudonyme pour désigner le participant tout au long de la réalisation de la recherche (transcription de l'entretien, analyse et interprétation des données, etc.). De plus, tous les indices pouvant conduire à la reconnaissance des lieux où vivent, d'où proviennent et qui sont les participants, leur parent seront systématiquement exclus lors de la transcription des entretiens. Par la suite, afin de préserver la confidentialité de l'information qui sera utilisée au cours de l'étude, différentes mesures seront prises. Premièrement, un formulaire de consentement sera remis à chaque participant. Ce formulaire contiendra des informations sur l'identité du chercheur, l'objectif, l'intérêt de l'étude et bien d'autres. Deuxièmement, chacun des enregistrements des entretiens est détruit dès que sa transcription après l'entretien a été terminée. Nous avons convenu avec les participants qu'ils pouvaient, en toutes circonstances, se retirer du processus de recherche. Notamment, le fait de se prévaloir de ce droit de retrait peut être inconditionnel et sans risque pour le participant. Notons que toutes les clauses précédentes se retrouvaient dans le formulaire de consentement afin de s'assurer du caractère volontaire des participants, et ce, selon leur consentement libre et éclairé. Avant de commencer toute collecte d'informations, c'est-à-dire avant de débiter l'entretien avec un participant, la signature de ce formulaire pourrait être exigée de ce dernier.

4.9.3. Technique d'échantillonnage

L'échantillonnage est un processus par lequel on choisit un certain nombre d'éléments dans une population de telle manière que les éléments choisis représentent ladite population. Il s'agit d'une notion importante en recherche, car lorsqu'on ne peut pas saisir un phénomène dans son ensemble, il est nécessaire d'opérer des mesures en nombre fini afin de représenter ledit phénomène. Dans la présente étude, nous avons fait usage de la technique d'échantillonnage à choix raisonné. Il s'agit d'une technique qui repose sur le jugement du chercheur pour constituer un échantillon du sujet. Tang Essomba. M (2012).

4.9.4. Échantillon

L'échantillon est une fraction représentative de la population. Elle est un ensemble représentatif d'individus extrait d'une population d'étude dont les caractéristiques peuvent être généralisées à la population. Selon Loubet (2000) « l'échantillon est une partie de l'univers qui sera effectivement étudiée et qui permettra par extrapolation de connaître les caractéristiques de la totalité de l'univers ». En général, dans l'impossibilité d'avoir accès à toute les unités de population ; le chercheur extrait une infime partie de cette population qui fera l'objet de son enquête. C'est cette impossibilité qui pour Howell (2008, p.3) nous oblige à « prélever de la population d'un échantillon d'observations, que nous utiliserons en vue d'inférer quelque chose à propos des caractéristiques de cette population ». Pour constituer un échantillon le chercheur procède par échantillonnage qui vise à sélectionner un groupe d'individus ayant les caractéristiques de la population globale. Angers (1992, p.240) souligne à cet effet que c'est : « *un ensemble d'opérations permettant de sélectionner un sous ensemble d'une population en vue de constituer un échantillon* ».

4.9.5. Outils de collecte des données

Nous avons comme outil principal le guide d'entretien pour la collecte de données. Grâce à cet outil, plusieurs techniques telles que l'entretien semi-directif et l'entretien libre ont permis de recueillir les informations auprès des réfugiés de Djabal. Ces techniques ont permis de recueillir des informations

susceptibles d'être qualifiées. Le choix de ce type d'entretien s'explique par la souplesse qui les caractérise.

L'entretien est un mode d'investigation scientifique basé sur une communication verbale et sur un objectif précis. Grawitz (1990), définit l'entretien comme : « *un procédé scientifique, utilisant un processus de communication verbale, pour recevoir des informations en relation avec le but fixé* ». C'est alors une forme de communication établie entre deux personnes qui ne se connaissent pas.

4.9.6. Justification du choix de l'instrument

Le choix du guide d'entretien est en parfaite adéquation avec les exigences de la méthode préalablement choisie dans le cadre de cette recherche. Le guide d'entretien est un instrument de collecte de données qui exige du participant des réponses écrites à un ensemble de questions. Il a pour but de recueillir l'information factuelle sur des événements ou des situations connues, des croyances, des attitudes, des connaissances, des sentiments et d'opinions. Nous avons choisi cet instrument pour plusieurs raisons.

Pour Norwood (2000), le guide d'entretien présente une très grande souplesse en ce qui concerne la structure, la forme et les moyens de recueillir de l'information.

4.9.7. Difficultés rencontrées

Au début, en arrivant sur le terrain de recherche (les camps des réfugiées), beaucoup de questions nous ont préoccupées comme l'entretien, une situation de communication particulière dans un contexte difficile et des hommes, femmes et enfants traumatisés de guerres et leur situation de vie sur une terre étrangère.

Nos questions relevaient des réflexions suivantes :

Quel est le motif de votre déplacement ?

Etes-vous en situation de discrimination ?

Avez- vous subit un traitement injuste pendant vos séjours ici au camp de Djabal ?

Que pensez-vous de vos recherches d'emploi?

Quel a été votre rapport avec la population autochtone au début de votre installation dans ce camp et actuellement ?

A votre avis, y a-t-il des réfugiés qui quittent ce camp de Djabal pour aller habiter dans les villages d'accueil (autour du camp ou à Djabal) ? OUI... NON....

Si OUI, ont-ils accès à la terre, à l'emploi et d'autres services de base au même titre que les autochtones ?

Etes-vous associés à la prise de décision dans votre communauté ici dans le camp ? OUI...NON...

Avez-vous les mêmes pratiques culturelles que la population autochtone ? OUI...NON....

Si OUI, pouvez-vous citer quelques-unes de ces pratiques culturelles communes

Quelle est la perception de la population autochtone par rapport à vos pratiques culturelles propres ?

Nous avons donc effectué une pré-enquête auprès des réfugiés pour expérimenter notre technique mais ça été difficile, des difficultés liées au sentiment de méfiance chez les sujets discriminés et de la situation politique complexe vécue.

Avant de commencer les entretiens, il est demandé aux participants s'ils acceptent que son intervention soit enregistrée, tout en lui expliquant que son nom et le nom des autres personnes évoquées seront tenus secrets. Il leur est dit que cet enregistrement est fait dans le but d'être à l'aise et disponible pour bien l'écouter tout en recueillant le maximum de données utiles pour la recherche et leur apporter de solutions pour situation de vie précaire. Les entretiens ne se sont pas déroulés pas comme je l'aurais imaginé. Certains participants ont

refusé de nous parler de leur problème de peur de revivre le passé, d'autres refusent même de nous dire la vérité. D'autres refusent que leur témoignage soit enregistré.

Le lendemain, il a fallu que les managers des différents soient à nos côtés pour rassurer les participants, en nous présentant en tant qu'assistant social et conseiller psychologique exerçant un métier de coach. La relation de confiance se tisse en établissant les objectifs et en expliquant que cet entretien est un moment privilégié pour qu'elles puissent exprimer la marginalisation, problèmes et différences qu'ils vivent.

De fait, au début de l'entretien, nous leur avons rassuré que nous sommes là pour les écouter et que nous sommes tenus au secret professionnel (tout ce que va être dit en entretien est secret) et que les règles d'anonymat seront également respectées. Ce qui a permis d'instaurer une certaine confiance.

Aucune personne n'a manifesté un mutisme et/ou une indifférence quant aux questionnements qui leur étaient posés, ou encore émis un refus catégorique de parler de leur vécu traumatisant. Au contraire, ces participants ont exprimé le besoin de parler de leurs souffrances et elles ont accepté la prise de notes.



CHAPITRE 5 :
PRESENTATION ET
ANALYSE DES RESULTATS

Dans cette section, nous présentons les résultats de notre étude par cas, analysons et les interprétons en nous appuyant sur la littérature et de la théorie.

5.1. Présentation et analyse des résultats

Les analyses se feront de façon qualitative à l'aide de la perception des réfugiés sur les facteurs socio-culturel, socio-économiques et socio-politiques expliquant la discrimination. Les résultats sont regroupés sous formes de tableaux en termes de la proportion des interviewés qui ont participé à l'étude. Les résultats pourraient être fallacieux car, dans cette étude, la taille de l'échantillon est suffisamment petite. Cependant, ils pourront nous informer sur les facteurs déterminants de la discrimination à l'égard des réfugiés du camp de Djabal surtout que la population de l'échantillon est constituée des informateurs clés qui sont des leaders communautaires, des chefs religieux, des représentants des associations des femmes, des hommes et des jeunes.

Tableau 3: Caractéristique sociodémographique des réfugiés interviewés

°	Interviewés	Age (en année)	Sexe	Camp	Année d'installation au camp	Date de l'entretien
1	Interviewé 1	48	Homme	Djabal	2004	08/08/2022
2	Interviewé 2	25	Femme	Djabal	2005	08/08/2022
3	Interviewé 3	33	Homme	Djabal	2004	08/08/2022
4	Interviewé 4	36	Femme	Djabal	2004	08/08/2022
5	Interviewé 5	49	Femme	Djabal	2004	09/08/2022
6	Interviewé 6	23	Homme	Djabal	2004	09/08/2022
7	Interviewé 7	43	Homme	Djabal	2005	09/08/2022
8	Interviewé 8	39	Femme	Djabal	2007	09/08/2022
09	Interviewé 9	30	Homme	Djabal	2004	09/08/2022
10	Interviewé 10	28	Femme	Djabal	2004	09/08/2022

Commentaire : En fonction de l'objectif et de la méthodologie de l'étude, l'échantillon était porté sur les informateurs clés. Notamment, les leaders des femmes, des jeunes, les chefs religieux et traditionnels, des représentants des associations des femmes, des hommes et des jeunes. Tous, âgés entre 23 ans et 49 ans installés au camp de Djabal à l'Est du Tchad depuis 2004. Au total, 10 informateurs clés ont été interviewés parmi lesquels 05 sont des femmes.

Tableau 4: Perception des réfugiés par rapport à la dimension sociale des inégalités vécues dans le camp

	% des interviewés qui ont déclaré être bien accueillis à l'arrivée au Tchad	% des interviewés qui ont déclaré que le rapport avec les autochtones a été dégradé au fil des temps	% des interviewés qui ont déclaré avoir subi de traitements injustes	% des interviewés qui ont évoqué l'accès difficile aux ressources naturelles, aux services de base et à l'emploi
Femmes	100%	80%	40%	40%
Hommes	100%	60%	0%	0%
Total	100%	70%	20%	20%

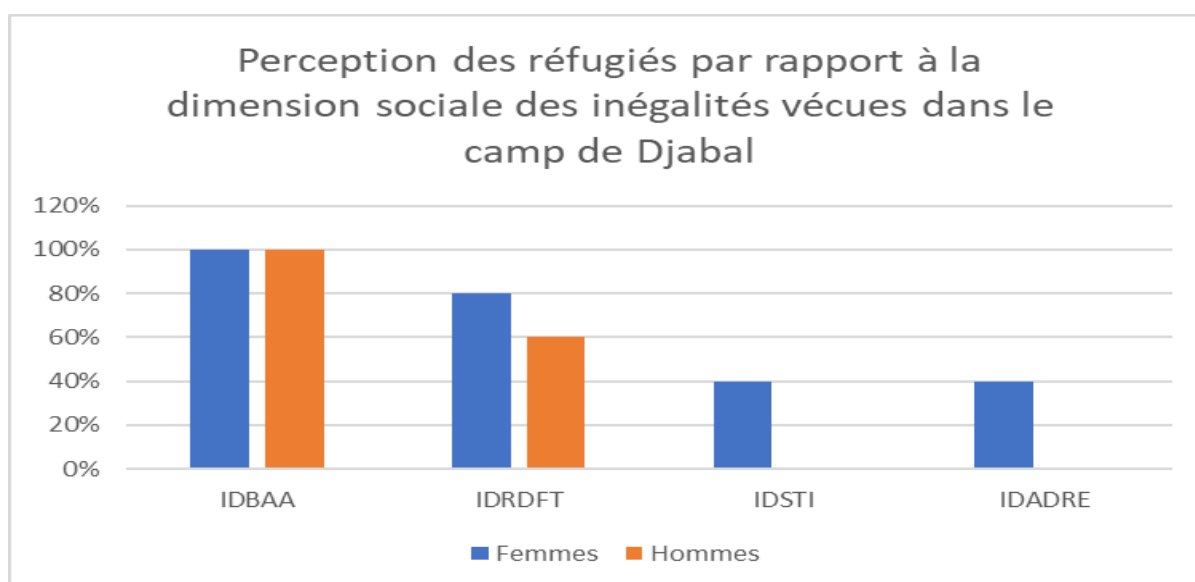


Figure 2: Dimension sociale des inégalités

IDBAA : % des interviewés qui ont déclaré être bien accueillis à l'arrivée au Tchad

IDRDFT : % des interviewés qui ont déclaré que le rapport avec les autochtones a été dégradé au fil des temps

IDSTI : % des interviewés qui ont déclaré avoir subi de traitements injustes

IDADRE : % des interviewés qui ont évoqué l'accès difficile aux ressources naturelles, aux services de base et à l'emploi

Commentaires : Les résultats ci-dessus expliquent clairement comment le rapport entre les réfugiés du camp de Djabal et les autochtones a été dégradé au fil des temps. Toutes les personnes interviewées ont déclaré qu'à leur arrivée dans le camp, l'accueil était chaleureux. Cependant, 70% des réfugiés enquêtés ont déclaré que depuis les dix dernières années, la collaboration commence par se dégrader à cause de la diminution des ressources. Parmi ceux qui ont fait cette déclaration, 80% sont des femmes. A ce propos, une réfugiée a donné ce propos « *Au début, ils nous ont donné à manger, à boire mais quelques années après avec la diminution des ressources, ils ont commencé à nous bouder surtout à cause de la pression sur le bois de chauffe et le pâturage* ». Par rapport à l'accès aux ressources naturelles, aux services sociaux de base et à l'emploi, 40% des femmes ont déclaré que les réfugiés n'ont pas la même chance que les autochtones d'y accéder. Cela est dû principalement au statut de réfugié qui ne leur donne pas la chance égale pour accéder à l'emploi bien rémunéré. Les réfugiés se contentent de l'emploi d'enseignement, de gardien des établissements etc.

Cette situation se rapproche de la théorie de l'identité sociale d'Henri Tajfel. En effet, selon cette théorie, Henri Tajfel (1972, 1974) a éclairé le rôle du soi et de l'identité dans un contexte des phénomènes sociaux. Cependant, c'est surtout un intérêt personnel sur l'étude des concepts de la catégorisation sociale et de la perception sociale ainsi que de leur explication sur la discrimination et le préjugé qui va motiver Tajfel à approfondir et renforcer cette approche. En effet, ayant perdu sa famille entière durant la Deuxième Guerre mondiale et survécu à l'Holocauste, Tajfel prend conscience de plusieurs dimensions explicatives à sa survie. D'une part, le fait d'avoir été catégorisé non comme un juif polonais, mais comme un étudiant français durant la guerre influença sa situation immédiate dans laquelle il se trouve par rapport au groupe auquel il s'identifie socialement ou on l'associe Hogg (2016). D'autre part, cette appartenance catégorielle invalide l'hypothèse pathologique de la frustration-

agression que certains psychosociologues de l'époque (Adorno et collègues, 1950 cité dans Tajfel (1974) soutiennent comme conséquence de l'idéologie nationaliste Hogg (2016).

De tout ce qui précède, nous pouvons conclure sans risque de se tromper que les réfugiés du camp de Djabal font face à la discrimination d'accès à l'emploi et aux ressources naturelles.

Tableau 5: Perception des réfugiés par rapport à la dimension politique des inégalités vécues dans le camp

	% des interviewés qui ont déclaré ne pas être associés à la prise de décision au niveau du camp	% des interviewés qui ont déclaré que les réfugiés du camp sont associés aux décisions prises par le gouvernement et ses partenaires à leur égard	% des interviewés qui ont déclaré l'existence d'un mécanisme mis en place pour dénoncer les abus, injustices, les exploitations
Femmes	0%	100%	100%
Hommes	20%	100%	100%
Total	10%	100%	100%

Commentaires : Par rapport à la dimension politique, presque tous les réfugiés interviewés ont déclaré qu'au niveau du camp, les leaders communautaires sont associés à la prise de décisions comme le retour volontaire dans leur pays d'origine, le mariage des enfants et ont souligné l'existence d'un mécanisme mis en place par les partenaires techniques pour dénoncer les abus, injustices, les exploitations. Il faut noter que les femmes constituent la couche la plus marginalisée par rapport à la prise de décision. Elles ne décident pas de leur éducation et de leur bien-être

- ✓ Existe-t-il un mécanisme mis en place pour dénoncer les abus, injustices, les exploitations ? si oui, cela a-t-il permis de réduire les inégalités existantes ?

Selon la réponse du sujet A : « malgré les multiples sensibilisations organisées par les partenaires humanitaires avec l'aide de l'état tchadien, les réfugiés subissent toujours des inégalités »

Selon la réponse de l'interviewée B : « nous assistons seulement à la prise de décision qui concerne notre retour volontaire et au mariage de nos enfants »

- ✓ Etes-vous associés à la prise de décision dans votre communauté ici dans le camp ? si non pourquoi ?

Selon la réponse du sujet C : « je ne participe pas à la prise de décision parce que je ne fais pas parti des membres leaders de la communauté »

Tableau 6: Perception des réfugiés par rapport à la dimension culturelle des inégalités vécues dans le camp

	% des interviewés qui ont déclaré que leurs pratiques culturelles sont pratiquement les mêmes que celles des autochtones	% des interviewés qui ont déclaré que leurs pratiques culturelles sont bien perçues par les autochtones
Femmes	99%	100%
Hommes	100%	100%
Total	99%	100%

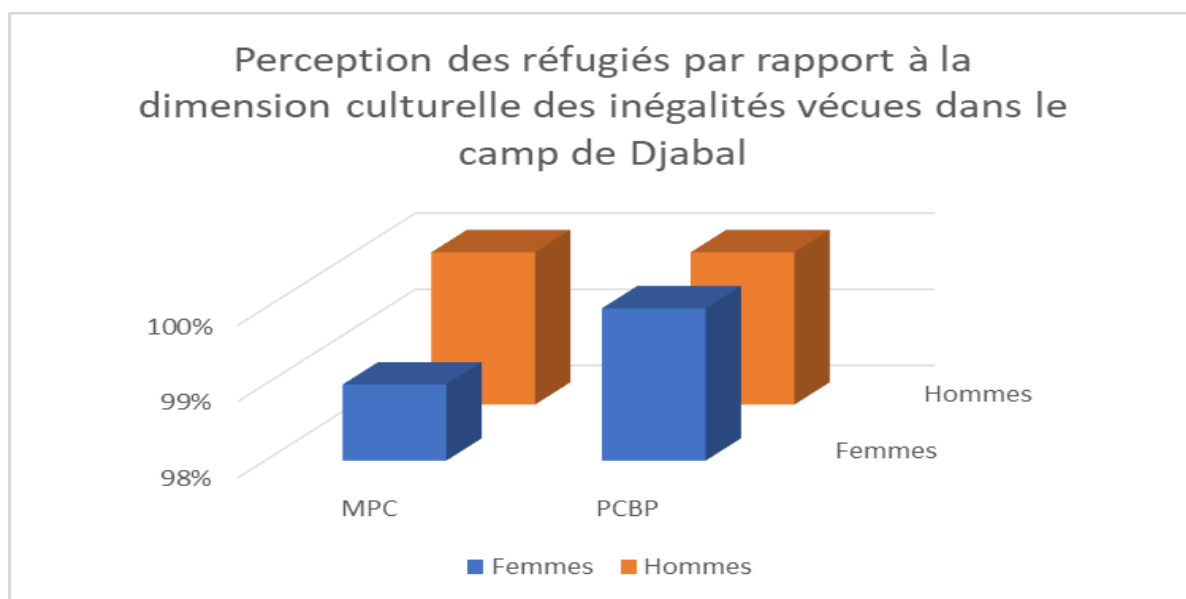


Figure 3 : Dimension culturelle des inégalités

MPC : % des interviewés qui ont déclaré que leurs pratiques culturelles sont pratiquement les mêmes que celles des autochtones.

PCBP : % des interviewés qui ont déclaré que leurs pratiques culturelles sont bien perçues par les autochtones

Commentaire : Dans le camp de Djabal, les pratiques culturelles des réfugiés sont presque les mêmes comme l’excision, la danse, la religion, l’ethnie, le mariage etc. Cela est dû à la proximité de la province de Sila avec le Darfour. Ce sont pratiquement les mêmes populations avec les mêmes cultures. Cependant, nous pouvons noter quelques nuances dues au contexte. Il s’agit de la pratique de mariage précoce qui est fortement interdit dans la zone d’accueil par rapport au pays d’origine des réfugiés. Nous pouvons conclure qu’au plan culturel, les réfugiés ne se sentent pas trop marginalisés et s’intègrent très bien dans la communauté autochtone.

✓ Avez-vous les mêmes pratiques culturelles que la population autochtone ?

Car d’après la réponse de l’interviewée C : « nous avons presque les mêmes pratiques culturelles mais les mariages précoces des enfants sont bien différents que les leurs ».

Tableau 7: Perception des réfugiés par rapport à la dimension économique des inégalités vécues dans le camp : Principale source de revenu des réfugiés

	% des interviewés qui ont cité le commerce comme Principale source de revenu	% des interviewés qui ont cité l’agriculture comme principale source de revenu	% des interviewés qui ont cité l’élevage comme principale source de revenu	% des interviewés qui ont cité la pêche comme principale source de revenu
Femmes	100%	100%	100%	40%
Hommes	100%	100%	100%	40%
Total	100%	100%	100%	40%

Commentaires : Les résultats de cette étude ont révélé que, le commerce, l’agriculture, l’élevage, sont les principales sources de revenus pour les réfugiés. Cependant, l’accès difficile à la terre pour l’agriculture et au pâturage compromet cette opportunité pour les réfugiés. Pa rapport à la pêche, seulement 40% des personnes interviewées ont cité comme une des sources de revenu des réfugiés. Noter que la pêche est contrôlée par l’autorité traditionnelle et donne moins de chance aux réfugiés de la pratiquer. Toutefois, avec la politique d’intégration de l’Etat Tchadien et du HCR, beaucoup des réfugiés riverains sont autorisés à pêcher.

Tableau 8: Accès à l'emploi

	% des interviewés qui ont déclaré que l'accès à l'emploi n'est pas facile pour les réfugiés	% des interviewés qui ont déclaré être traité différemment des autres personnes dans la recherche d'emplois, d'accès à la terre pour agriculture, au pâturage
Femmes	40%	40%
Hommes	20%	20%
Total	30%	30%

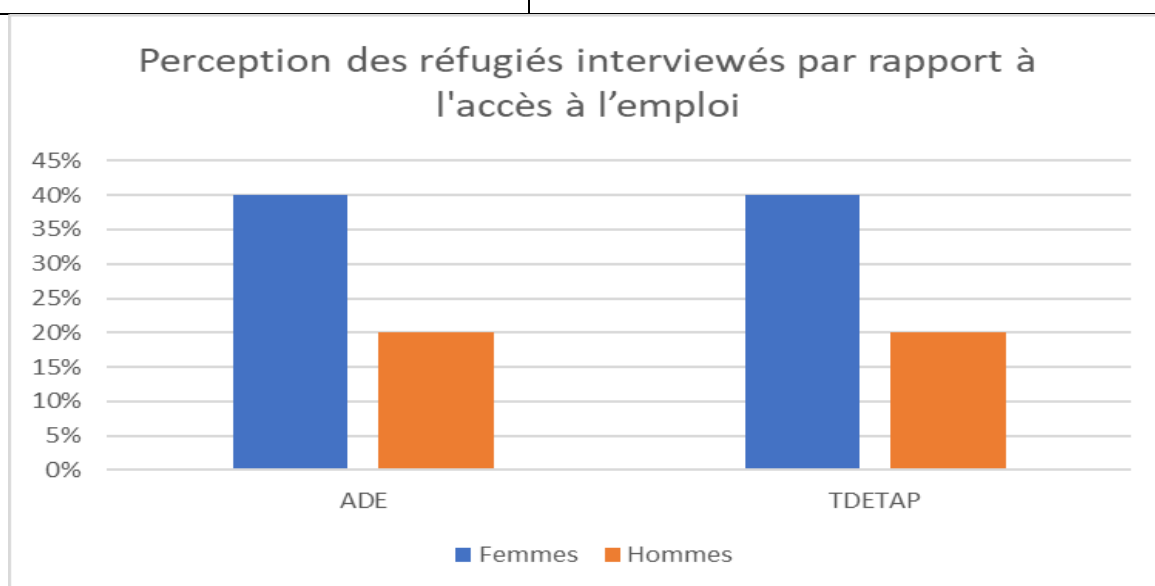


Figure 4: Accès à l'emploi

ADE : % des interviewés qui ont déclaré que l'accès à l'emploi n'est pas facile pour les réfugiés

TDETAP : % des interviewés qui ont déclaré être traité différemment des autres personnes dans la recherche d'emplois, d'accès à la terre pour agriculture, au pâturage

Commentaire : Les résultats issus du tableau n°6 montrent clairement que l'accès à l'emploi n'est pas facile pour les réfugiés. En effet, 30% des personnes interviewées déclarent que l'accès à l'emploi et surtout à l'emploi bien rémunéré n'est aisé pour un réfugié. Parmi ceux qui ont fait cette déclaration, 40% sont des femmes. Il en est de même pour l'accès à la terre pour agriculture et pour l'accès au pâturage. Les raisons principales évoquées par les interviewés est le statut de réfugiés qui les limite, l'incompétence des réfugiés dans certains domaines et surtout la rareté des ressources naturelles et financières. Les dits du sujet C par rapport aux questions posées :

- ✓ A votre avis, y a-t-il des réfugiés qui quittent ce camp de Djabal pour aller habiter dans les villages d'accueil, si oui ont-ils accès facile à la terre, à l'emploi et d'autres services de base au même titre que les autochtones ?

« Tous les réfugiés n'ont pas accès à la terre, emploi et autres services que les autochtones puisque l'accès est limité et souvent avec l'intervention des partenaires humanitaires pour faciliter l'accès à la terre »

« L'accès à l'emploi n'est pas facile à cause de notre statut de réfugié, de notre incompétence et des raretés de financement »



**CHAPITRE 6 : INTERPRETATION
ET DISCUSSION DES RESULTATS**

Les résultats que nous avons présentés dans le chapitre précédent, nous ont permis de faire ressortir plusieurs informations relatives aux inégalités culturelles et discrimination à l'égard des réfugiés soudanais aux à l'Est du Tchad. D'après les hypothèses formulées, les objectifs fixés, les théories invoquées dans le cadre théorique de ce travail, les résultats ici obtenus seront interprétés puis discutés, en accord avec les éléments sus- évoqués. Quelques suggestions seront émises à la suite de ces interprétations et discussions, boucleront le chapitre. Ce chapitre est établi sur la base de trois titres qui sont les suivants : interprétation des résultats, discussions des résultats, suggestions.

6.1 INTERPRETATION DES RESULTATS DES HYPOTHESES

Les données sont collectées par entretien, elles seront utilisées dans l'interprétation de chacune des hypothèses spécifiques ci-après.

6.1.1 Interprétation des résultats de l'hypothèse spécifique HS1

Notre première hypothèse spécifique a été formulée de la façon suivante : « L'accès à l'emploi est plus difficile chez les réfugiés installés au camp de Djabal comparativement à la population autochtone ». Cette hypothèse a fait l'objet d'une vérification auprès des enquêtées sur la base des réponses des données obtenues aux questions de l'entretien notamment : « Avez-vous accès à la terre, à l'emploi et d'autres services de base au même titre que les autochtones ? ».

A partir des réponses des enquêtées, il se dégage que la majorité n'ont pas accès à l'emploi et d'autres ressources à cause de leur statut réfugié. Et cela constitue pour eux une condition de vie plus difficile. Ainsi, il ressort de ce fait que l'accès à l'emploi pour eux a un impact positif pendant leur séjour au pays d'accueil. Le manque total d'accès à l'emploi des réfugiés reste un handicap pour la réussite scolaire de leurs enfants et aussi pour le bien-être de leurs parents. La première hypothèse est de ce fait validée.

6.1.2 Interprétation des résultats de l'hypothèse spécifique HS2

La deuxième hypothèse spécifique de cette recherche, stipule que : « Les femmes réfugiées du camp de Djabal subissent beaucoup plus des traitements injustes de la part de la population autochtones par rapport aux hommes réfugiés ». Les différentes questions sont posées aux enquêtées à partir de guide d'entretien qui sont : « Existe-t-il un mécanisme mis en place pour dénoncer les abus, injustices, les exploitations ? Si

oui, cela va-t-il permettre de réduire les inégalités existantes ? ». La majorité des réponses reçues des interviewées laisse croire que les femmes constituent la couche la plus marginalisée par rapport à la prise de décision. Elles ne décident pas de leur éducation et de leur bien-être. Ainsi nous voyons que la seconde hypothèse spécifique de recherche est validée.

6.1.3 Interprétation de l'hypothèse spécifique HS3

Notre troisième hypothèse porte sur les ressources. Elle est formulée de la manière suivante : L'accès aux ressources naturelles est plus difficile chez les réfugiés installés au camp de Djabal par rapport à la population autochtone. Partant de cette hypothèse, nous avons vérifié sa confirmation ou infirmation auprès de notre population d'étude en formulant des questions lors des entretiens en nous référant des indicateurs suivants : la marginalisation, l'injustice et le rejet. Sept participants sur dix (7/10) par leurs propos témoignent qu'ils sont marginalisés à cause de leur statut de réfugié. Abordant l'aspect de la qualité de relation réfugié- autochtone, huit enquêtés sur dix (8/10) rapportent avoir eu de mauvaise relation avec les autochtones de Djabal. Et en fin neuf sur dix (9/10) révèlent avoir été rejeté au fil du temps par le service d'accueil et les autochtones qui aurait contribué à leurs décisions de quitter leur ville d'accueil. En effet, milieu social a une place non négligeable dans la vie de ces réfugiés car ils n'ont pas choisi abandonner leur pays d'origine alors ils ont besoin d'un milieu social favorable pour mieux oublier les traumatismes de guerres qu'ils ont vécus avant leur arrivé à Djabal. Vu les réponses des participantes à nos différentes questions, cette hypothèse est validée.

6.2. Discussions

Après avoir analysé et commenté nos données, il est possible d'affirmer que chacune des dimensions inégalitaires est vécue par les réfugiés Soudans à Djabal à l'Est du TCHAD. Subséquemment, il est possible d'affirmer que vécue les formes des inégalités par les réfugiés Soudanais que nous le croyions, si nous prenons en considération tous les éléments apportés précédemment, soit l'existence de situations oppressantes vécues ou possiblement vécue sous chaque dimension présentée. Ainsi, la mise en commun de toutes ces dimensions (exploitation, marginalisation, inégalité culturel et violence) constitue de l'oppression. De plus, il est fort intéressant de constater que malgré la position du Tchad d'inscrire l'égalité entre les sexes dans ses

principes et son utilisation de l'analyse comparative entre les sexes, il n'y a pas une élimination complète des désavantages genres dans ses politiques migratoires.

Or, bien que toutes les formes des inégalités soient vécues par les réfugiés Soudanais, certaines de ces dimensions divergent sur certains points. En effet, la dimension d'intégration sociale inclut et explique déjà tous les vécus des réfugiés Soudanais à Djabal.. L'absence ou la réduction de pouvoir et de prise de décision, la dépendance à une tierce partie, l'existence d'un statut inférieur ou le traitement irrespectueux de par son statut sont tous des éléments vécus par les réfugiés. Ce sont des éléments qui sont facilement perceptibles et reconnus dans diverses analyses. La dépendance de la femme à l'homme est malheureusement très présente et est renforcée en grande majorité par l'engagement qui la lie à celui-ci par le régime de parrainage. De plus, la violence envers les femmes en tant que dimension d'oppression s'est également retrouvée dans la majorité des cas observés.

Il est clair, suite à notre analyse, que la violence vécue ou possiblement vécue par les femmes Soudanaises est réelle. Elles sont sujettes à diverses formes de violence, tant physiques que psychologiques et sont très nombreuses à être victimes de menaces dans leur sphère familiale ou sociale. Le rapport de subordination et de vulnérabilité que plusieurs femmes réfugiées subissent peut prendre forme de différentes façons. la marginalisation des réfugiés Soudanais par la population d'accueil renforce la limitation de reconnaissance des réfugiés Soudanais dans les sphères économiques, sociales, familiales, politiques, etc., tout comme la dynamique patriarcale de la famille et de la société. Ceci renvoie aux propos de nombreuses féministes et de juristes, signalant que la loi comporte un corpus patriarcal important (Delphy : 1984). L'inégalité culturelle, dévalorise systématiquement les réfugiés Soudanais et les stéréotypant, mais il n'en demeure pas moins que cette dimension créant une oppression envers les réfugiés Soudanais. Chaque forme de ses inégalités comportait différents aspects spécifiques de marginalisation vécue par les réfugiés Soudanais.

Nos résultats se sont toutefois basés sur une sélection des formes des inégalités précises ayant déjà été soulevées dans la littérature, qui portaient, selon nous, un problème de marginalisation vécue par les réfugiés Soudanais a Djabal. En sélectionnant les formes des inégalités culturelles, nous résumons en disant que la marginalisation de ses réfugiés reste l'une des problématiques centrales de notre étude.

En effet, bien que les initiatives des gouvernements concernant les politiques migratoires ont été proposées de bonne foi et de bonne volonté croyant réduire les inégalités entre les réfugiés et la population d'accueil et par le fait même la discrimination, il est possible d'affirmer, suite à notre analyse, que ces problématiques sont toujours présentes. Outre notre analyse, certains auteurs suggèrent également ce constat, tels que Tie. C (2001) proposant que malgré l'optimisme des gouvernements et des directives sur la question des réfugiés mises en place, la marginalisation est encore présent.



**CONCLUSION GENERALE ET
SUGGESTIONS**

Nous sommes arrivés au terme de notre étude, il importe de faire une synthèse, en relevant les axes saillants qui l'auront marqué. Notre préoccupation dans ce travail était, faut-il le rappeler, de comprendre si les inégalités socio-culturelles et socio-économiques étaient-elles à la base de la discrimination à l'égard des réfugiés Soudanais du camp de Djabal. En effet, nous postulons au départ que la dégradation de la situation économique et le poids de pesanteur socioculturelle du camp de Djabal et des environs à l'Est du Tchad ont des conséquences négatives sur les conditions de vie des réfugiés lesquelles expliquent la discrimination qu'ils vivent, due aux attitudes et comportements de la population autochtone. Pour mener à bien ce travail, c'est-à-dire vérifier cette hypothèse, nous avons structuré notre réflexion sur quatre grands axes.

Le premier axe présente le contexte dans lequel s'inscrit le sujet d'étude. Il permet de rendre compte des réalités, des forces et faiblesses de l'environnement socioéconomique et socioculturel. L'idée qui s'y dégage est que cet environnement, suite changement climatique, aux difficultés financières dues au manque d'activités génératrices de revenu et au poids socioculturel, s'est dégradé. Ce qui a entraîné des effets néfastes sur le tissu social.

Après avoir posé cette base, nous avons exploré les travaux antérieurs portant sur les inégalités socio-culturelles et socio-économiques. Ce qui a constitué le deuxième axe.

Cet axe a permis de passer en revue les différents facteurs de la discrimination qui sont essentiellement socioéconomiques et socioculturels.

Cette revue de la littérature nous a permis de retenir deux (02) variables sur lesquelles nous nous sommes basées pour vérifier notre hypothèse. Il s'agit de la variable indépendante qui est inégalités culturelles et la variable dépendante qui est la discrimination à l'égard des réfugiés soudanais de Djabal.

La troisième articulation de ce travail repose sur la méthodologie. Elle présente l'hypothèse fondamentale de l'étude, le cadre conceptuel, les principaux concepts et la méthodologie de collecte des données. Comme mentionné au début, nous avons avancé que la discrimination à l'égard des réfugiés du camp de Djabal est essentiellement liée aux facteurs socioéconomiques et socioculturels. Pour vérifier, nous avons eu recours aux données d'une enquête par sondage auprès de 10 informateurs clés constitués essentiellement des leaders communautaires, des chefs

religieux, des représentants des associations des femmes, des hommes et des jeunes dans le camp de Djabal dans la province de Sila à l'Est du Tchad.

L'évaluation de ces données nous a permis de constater des insuffisances quant aux réponses données par les réfugiés. Toutefois, ces insuffisances ne peuvent contrarier nos résultats, dès lors que nous avons procédé au traitement minutieux de ces données.

Le dernier axe enfin, nous a permis de tirer les conclusions de cette étude.

L'analyse de la perception des réfugiés relative aux dimensions socio-culturelles et socio-économiques de la discrimination nous a permis de vérifier nos hypothèses. En effet, parmi les variables retenues, inégalités culturelles et discrimination expliquent le mieux l'injustice et la marginalisation à l'égard des réfugiés de Djabal.

Les résultats de ce travail suggèrent aussi quelques recommandations sur le plan politique.

- Concernant la politique de l'emploi, étant donné l'importance de l'occupation des réfugiés comme facteur déterminant dans l'explication de la discrimination, il serait donc préférable pour l'Etat tchadien et le HCR de mettre en place une politique favorisant l'accès des réfugiés à l'emploi dans le camp et en dehors du camp.
- Concernant la politique foncière, l'Etat tchadien et le HCR devront encourager l'accès facile à la terre pour l'agriculture et pour le pâturage à travers une politique nationale car selon les conclusions de cette étude, le non-accès des réfugiés à la terre pour l'agriculture et au pâturage contribue à la discrimination dont ils font face.
- Concernant la politique éducative, l'acquisition des compétences nécessaires favorisera l'accès des réfugiés des emplois bien rémunérés au niveau du camp et en dehors du camp. A cet effet, l'Etat tchadien et le HCR devront encourager la formation professionnelle des réfugiés pour avoir la même chance d'accès à l'emploi que les autochtones.



REFERENCES
BIBLIOGRAPHIQUES

Action Aid (2010), Calling Time: Why SABMiller should stop dodging taxes in Africa
www.actionaid.org.uk/sites/default/files/doc_lib/calling_time_on_tax_avoidance.pdf

Arsenault, S. (2003). La séparation et réunification familiales de dix femmes réfugiées congolaises. *Service social*, vol. 50, no1, p. 122-144.

Banque mondiale (2014), Gender at Work: A Companion to the World Development Report on Jobs (La dimension du genre au travail : complément du rapport sur le développement dans le monde sur le travail)

Beaugendre D. (2004), « Darfour », *AEDEV*, 31 août, pp. 1-6

Belorgey, Jean-Michel. 1999. "Lutter contre les discriminations." Paris: Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

Ben Ayed Choukri (2011). « Petites discriminations ordinaires : L'éducation, un espace à haut risque ? ». *Le sociographe*, n° 34, janvier.

Bevelander, P., ET Pendakur, R. (2014). The labour market integration of refugee and family reunion immigrants: a comparison of outcomes in Canada and Sweden. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 40, no 5, p. 689-709.

Castel Robert (2007). *La discrimination négative : Citoyens ou indigènes*. Paris : La République des idées et Éd. du Seuil.

Clarkson, M. (2005). La santé des immigrants récents au Québec : une intégration à adapter et à parfaire. *Santé, Société et Solidarité*, vol. 4, no 1, p. 121-128.

Correa-Velez, I., Spaaij, R., et Upham, S. (2013). « We Are Not Here to Claim Better Services Than Any Other »: Social Exclusion among Men from Refugee Backgrounds in Urban and Regional Australia. *Journal of Refugee Studies*, vol. 26, no 2, p. 163-186. Doi:10.1093/jrs/fes003. Phillipmore, J., ET Goodson, L. (2006). Problem or opportunity? Asylum seekers, refugees, employment and social exclusion in deprived urban areas. *Urban Studies*, vol. 43, No 10, p. 1715-1736. Doi: 10.1080/00420980600838606.

David A (2019) Réduire les inégalités. Propositions d'agenda pour la coopération internationale.
Paris, Agence française de développement

Davidson, G.-R., et Carr, S.-C. (2010). Forced Migration, Social Exclusion and Poverty: Introduction. *Journal of Pacific Rim Psychology*, vol. 4, no 1, p. 1-6.

Davys, D., ET Tickle, E. (2008). Social inclusion and valued roles: A supportive framework. *International Journal of Therapy ET Rehabilitation*, vol. 15, no 8, p. 358-363.

Delphy, Christine. « Les femmes et l'État ». *Nouvelles Questions Féministes*, Vol.6, No.7 (1984), p.4-19.

Dhume Fabrice (2011). Entre l'école et l'entreprise la discrimination ethno-raciale dans les stages : Une sociologie publique de l'technicisation des frontières et de l'ordre scolaires. Thèse, université Aix-Marseille 1.

DION, Kenneth L. (2001). « Immigrants' Perceptions of Housing Discrimination in Toronto: the Housing New Canadians Project », *Journal of Social Issues*, vol. 57, no 3, p. 523-539.

DuBeT F. Injustices. L'expérience des inégalités au travail, paris, Le seuil, 2006.

Dubet François, Cousin Olivier, Mace Éric & Rui Sandrine (2013). *Pourquoi moi ?* Paris : Éd. du Seuil.

Eber, N. (2000). Sélection de clientèle et exclusion bancaire. *Revue d'économie financière*, 58, pp. 79-96.

ECLAC (2014), Social Panorama of Latin America (Panorama social de l'Amérique latine) repositorio.cepal.org/bitStream/Handler/11362/37627/S1420728_en.pdf

Equality & Commission Human Rights (2010). *How fair is Britain? The first triennial review: executive summary*. Manchester : Equality and Human Rights Commission.

Felouzis Georges, Liot Françoise & Perroton Joëlle (2005). *L'apartheid scolaire : Enquête sur la ségrégation ethnique dans les collèges*. Paris : Éd. du Seuil.

Fitoussi J.-P. et F. Saraceno (2011), « Inequality, the Crisis and After », *Rivista Di Politica Economica*, 1 : 9-28.

Groulx, L.-H. (2011). Les facteurs engendrant l'exclusion au Canada : survol de la littérature multidisciplinaire. Centre d'Étude sur la Pauvreté et l'Exclusion

Grove, N.-J., ET Zwi, A.-B. (2006). our health and theirs: Forced migration, othering, and public health. *Social Science ET Medicine*, vol. 62, no 8, p. 1931-1942. Doi:10.1016/j.socscimed.2005.08.061.

<https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2004-1-page-13.htm>

Hyppolite, S.-R. (2013). Comprendre ET agir autrement pour viser l'équité en santé dans la région de la Capitale Nationale, Rapport du directeur régional de santé publique sur les inégalités sociales de santé (2012): Québec, Direction régionale de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale.

Klasen S, Scholl N, Lahoti R, Ochmann S & Volmer S (2016) Inequality: worldwide trends and current debates. Discussion paper No. 209. Göttingen: Georg-August-Universität, Courant Research Centre Poverty, Equity and Growth.

Lacroix, M. (2004). Les demandeurs d'asile au Canada : quelques enjeux pour la pratique du travail social. *Service social*, vol. 51, no 1, p. 45-59.

Lavergne M. (2004), « Le conflit du Darfour n'est pas racial » in www.afrik.com, 16 juillet, pp 1-3.

Levitas, R., Pantazis, C., Fahmy, E., Gordon, D., Lloyd, E., et Patsios, D. (2007). *The multi-dimensional analysis of social exclusion*.

Lewin K (1952) *Field theory in social science: selected theoretical papers*. Londres : Tavistock

Lorcerie Françoise (2003). *L'école et le défi ethnique : Éducation et intégration*. Issy-les-Moulineaux : ESF ; Paris : Institut national de recherche pédagogique.

Luciak Mikael (2004). *Migrants, minorities and education*.

MAURIN Louis, *Comprendre les inégalités*, édité par l'Observatoire des inégalités, juin 2018.

OCDE (2012). *Trouver ses marques : Les indicateurs de l'OCDE sur l'intégration des immigrants* (2012). Paris : OCDE.

Oxfam, janvier (2015) *L'Asie à la croisée des chemins* : www.oxfam.org/sites/www.oxfam

Perrot Philippe (2006). « La discrimination systémique dans le système éducatif français ». *Cahiers de l'Urmis*, n° 10-11, décembre.

Piketty T. and E. Saez (2013), « Top Incomes and the Great Recession: Recent Evolutions and Policy Implications », *IMF Economic Review* (61): 456-78.

Rapport sur le développement en Afrique 2015 Croissance, pauvreté et inégalités : lever les obstacles au développement durable

Rebzani, Mohammed (2000). "Discrimination ethnique à l'embauche des jeunes: une analyse psychosociale." *Revue européenne des migrations internationales*, 16(3): 29-52

Richard, Jean-Luc (2000). "Une approche de la discrimination sur le marché du travail. Les adultes issus de l'immigration étrangère en France." *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 16(3): 53-83.

Saillant, F. (2007). « Vous êtes ici dans une mini-ONU » : Les réfugiés publics au Québec. De l'humanitaire au communautaire. *Anthropologie et Sociétés*, vol. 31, no 2, p. 65-90. Doi : 10.7202/018683ar.

Salama Pierre (2010). *Migrants et lutte contre les discriminations en Europe*. Strasbourg: Conseil de l'Europe.

Schweitzer Louis (2009). *Les discriminations en France*. Paris: Robert Laffont.

Sperber ET Hansen (1996): *Explaining Culture. A Naturalistic Approach*. Oxford: Blackwell. In: Budin, Gerhard.

Tannock Stuart (2008). « The problem of education-based discrimination ». *British Journal of Sociology of Education*, vol. 29, n° 5, septembre, p. 439-449.

TEIXEIRA, Carlos (2006). « Housing Experiences of Black Africans in Toronto's Rental Market: A Case Study of Angolan and Mozambican Immigrants », *Canadian Ethnic Studies Journal*, vol. 38, no 3 (automne), p. 58-86.

Tie, Chantal. « Sex, Gender, and Refugee Protection in Canada under Bill C-11: Are Additional Protections Required in Light of *In re R-A?* ». *Refuge*, Vol. 19, No 6 (2001), p.54-64. 8 Comme cela est souligné dans Atkinson, *Inequality: What Can Be Done?* 29 Stewart (dir. de publication), *Horizontal Inequalities and Conflict*. 30 OCDE, *Atteindre l'égalité femmes-hommes – Un combat difficile* (2017, 19).

1 BIT, *Une avancée décisive vers l'égalité entre hommes et femmes – Un meilleur avenir du travail pour tous* (2019), 13. 32 ONU-Femmes, «La violence à l'égard des femmes, cette pandémie fantôme», avril 2020. 33 Coleen Sheppard, «Multiple Discrimination in the World of Work», document de travail du BIT no 66, 2011, 4. 34 Site Web de la Banque mondiale. 35 Définition de Tawney, citée dans Atkinson, *Inequality: What Can Be Done?* 9.

Abric, J.C. (1994). *Pratiques sociales et représentations*. Paris: PUF.

Breakwell, G. (2001). *Social Representational Constraints upon Identity Processes*. Dans Deaux, K. & Philogène, G. *Representations of the Social: Bridging the Theoretical Traditions*, p. 271-280. Oxford: Blackwell Publishers.

Brewer, M. (2001). *Social Identities and Social Representations: A Question of Priority?* Dans Deaux, K. & Philogène, G. *Representations of the Social: Bridging the Theoretical Traditions*, p. 305-320. Oxford: Blackwell Publishers.

Markova, I. (2001). Social Representations and Social Identities. Dans Deaux, K. & Philogène, G., *Representations of the Social: Bridging the Theoretical Traditions*. Oxford: Blackwell Publishers.

Deaux, K. & Philogène, G. (2001). *Representations of the Social: Bridging the Theoretical Traditions*. Oxford: Blackwell Publishers.

Durkheim, E. (1898), réimprimé en (2002) Représentations individuelles et représentations collectives. *Les cahiers de Psychologie politique*.

Duveen, G. (2001). Representations, Identities, Resistance. Dans Deaux, K. & Philogène, G. (2001). *Representations of the Social: Bridging the Theoretical Traditions*, p. 257-267. Oxford: Blackwell Publishers.

Wagner, W. & Hayes, N. (2005). *Everyday Discourse and Common Sense: The Theory of Social Representations*. New York: Palgrave Macmillan.

Moscovici, S. (1961, 1976, 2008 version anglaise). *La psychanalyse son image et son public. Étude sur la représentation sociale de la psychanalyse*. Paris : Presses Universitaires de France.

Moscovici, S. (1989). Des représentations collectives aux représentations collectives : éléments pour une histoire. Dans D. Jodelet (Ed.). *Les représentations sociales*. Paris : Presses Univesitaires de France.

Moscovici, S. (1993). *The Invention of Society: Psychological Explanations for Social Phenomena* (W. D. Halls, Trans.). Oxford: Polity Press.

Moscovici, S. (2000). *Social Representations: Explorations in Social Psychology*. Cambridge: Polity Press.

Moscovici, S. (2013). *Le scandale de la pensée sociale*. Paris : EHESS collections.

Rouquette, M.-L. (2012). La pensée sociale. Tiré de <http://www.youscribe.com/catalogue/livres/sante-et-bien-etre/la-pensee-sociale-2526122>. Consulté le 13 mai 2022.

Rateau, P., Moliner, P., Guillemi, C. & Abric, J.C. (2011). Social Representation Theory. Dans P. A. M. Van Lange, A. W. Kruglanski, & E. T. Higgins (Dir.) (2011). *Handbook of Theories of Social Psychology*. p. 477-497. Thousand Oaks: Sage Publications.

Voelklein, C. & Howarth, C. (2005). A Review of Controversies of Social Representation Theory: A British Debate. *Culture Psychology* 11(4), 431-454.

Howarth, C. (2006). How Social Representations have informed Attitude Theories, the Consensual and the Reified. *Theory & Psychology* 16(50), 691-714.

Foster, J. (2001). Unification and Differentiation: A Study of Social Representations of Mental Illness. *Papers on Social Representations* 10, 3.1-3.18.

Bergamaschi, A. (2011). Attitudes et représentations sociales : les adolescents français et italiens face à l'adversité. *European Journal of Social Sciences* 49, 93-122.

Rosa, A.S. (2014). Taking stock: A theory with more than half a Century of History. Dans A. S. de Rosa (Ed.), *Social representations in the 'Social Arena': Cultural Dynamics of Social Representations*, p. 1-63. New York: Routledge.

Rosa, A.S. (2013a). Place-Identity and Social Representations of Historic Capital Cities: Rome through the eyes of First-Visitors from Six Countries. Dans A.S. de Rosa (Ed.), *Social Representations in the 'Social Arena': Cultural Dynamics of Social Representations*, p. 311-381. New York: Routledge.

Rosa, A.S. (2013b) (Ed.). *Social Representations in the 'Social Arena': Cultural Dynamics of Social Representations*. London: Routledge.

Rosa, A.S. (2004). The Role of Emotions in the Dynamics of remembering/forgetting the Collective Traumatic Event 9/11 2001 from September 11 to the Iraq War. *Revista de Psihologia Sociala*, 13, 19-43.

Fortin-Pellerin, L. (2006). Contributions théoriques des représentations sociales à l'étude de l'*empowerment*: le cas du mouvement des femmes. *Journal international sur les représentations sociales* 3(1), 57-67.

Ritzer, G. (2008). *Sociology Theory*. New York: McGraw-Hill companies.

Licata, L. Van der Linden, N. & Klein, O. (2006). Sens commun et histoire: l'étude des représentations sociales. Dans L. van Ypersele (Ed.). *Histoire culturelle et conflits contemporains : quelques outils conceptuels à l'usage des jeunes chercheurs*. Paris : Presses Universitaires de France.

Jodelet, D. (1989, 2003). *Folie et représentations sociales*. Paris : Presses universitaires de France.

Lo Monaco, G. & Lheureux F. (2007). Représentations sociales : théorie du noyau central et méthodes d'étude. *Revue électronique de Psychologie Sociale* 1, 55-64.

Berger, P.L. & Luckmann, T. (1966). *La construction de la réalité*. Paris : Armand Collin.

Lecomte, P. (2010). Entretien avec Serge Moscovici. Tiré de http://www.scienceshumaines.com/comment-voit-on-le-monde-representations-sociales-et-realite_fr_11718.html consulté le 15 mai 2022

Mugny, G., Souchet, L., Codaccioni, C. & Quimzade, A. (2008). Représentations sociales et influence sociale. *Psychologie française* 53, 223-237.

Isabelle, C. & Kaszap, M. (2013). Représentations sociales des préoccupations des jeunes du Canada. *Santé publique* 1(25), 25-33.

Whitehorn, J., Ayonrinde, O. & Maingay, S. (2002). Female Genital Mutilation: Cultural and Psychological Implications. *Sexual and Relationship Therapy* 17, 160-170.

Gagnon, A.T., Tuck, J. & Barkun, L. (2004). A Systematic Review of Questionnaire Measuring the Health of Resettling Refugee Women. *Health Care for Women International* 25, 1111-1149.

Pittaway, E. & Bartolomei, L. (2001). Refugees, Race and Gender: The Multiple Discrimination against Refugee Women. *Canadian's Journal of Refugees* 19, 21-32.

Liew, J.C.Y. (2016). Canadian Red Cross International Humanitarian Law Conference. Communication orale du 15 mars 2016. Université d'Ottawa, Ottawa, Canada.

Wong, E. C., Kinzie, J. D. & Kinzie, J. M. (2009). Stress, Refugees, and Trauma. Dans N.Tewari, A. N. Alvarez, N. Tewari & A. N. Alvarez (Dir.), *Asian American Psychology: Current Perspectives*, p. 441-462. New York: Routledge/Taylor & Francis Group.

Silove D., Tay A.K., Kareth, M. & Rees, S. (2017). The Relationship of Complex Post-traumatic Stress Disorder and Post-traumatic Stress Disorder in a Culturally Distinct, Conflict-Affected Population: A Study among West Papuan Refugees Displaced to Papua New Guinea. *Front Psychiatry* 8(73).

Moliner, P. & Guterman, M. (2004). Dynamique des descriptions et des explications dans une représentation sociale. *Papers on social representations* 13, 2.1-2.12.

Moliner. P. & Rateau, P. (2009). *Introduction aux représentations sociales et aux processus sociocognitifs*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.

Rateau, P., Ernst-Vintila, A. & Delouvé, S. (2012). Michel-Louis Rouquette et le modèle de l'architecture de la pensée sociale. *Psicologia e Saber Social* 1(1), 53-65.

Rateau, P., Moliner, P., Guillemi, C. & Abric, J.C. (2011). Social Representation Theory. Dans P. A. M. Van Lange, A. W. Kruglanski, & E. T. Higgins (Dir.) (2011). *Handbook of Theories of Social Psychology*. p. 477-497. Thousand Oaks: Sage Publications.

Doise, W. (1990). Les représentations sociales. Dans R. Ghiglione, C. Bonnet & J.F. Richard (Eds.), *Traité de psychologie cognitive*. Paris: Dunod.

Tajfel, H. (1972). Social categorization. *La catégorisation sociale*.

Dans S. Moscovici (Ed.), *Introduction à la psychologie sociale*, p. 272–302. Paris: Larousse.

Tajfel, H. (1974). Social Identity and Intergroup Behavior. *Social Science Information* 13 (2), 65-93.

Hogg, M. (2016). Social Identity Theory. Dans McKeown, S. Haji, R. & Ferguson, Understanding Peace and Conflict through Social Identity Theory: Contemporary Global Perspectives. New York: Springer.

ANSART, P. Idéologie, conflits et pouvoir. PUF, (1977. P 21).

BOURDIEU, P. “Prefacio”. En: SAYAD, A. *La double absence*. Ed. Seuil, (1990).

KAES, René. Images de la culture chez les ouvriers français, Ed. Cujas, 1968. P. 15.

MOSCOVICI, S. *Les représentations sociales*. “Coloquio sobre las representaciones sociales”. Paris, 8-10 d’enero de (1979). P. 16.

OIM (2001), État de la migration dans le monde (informe),.

ROMAN, Joël. *Écarts d’identité*. No. 89. (Junio 1999)

SAYAD, A. L’immigration comme double domination. Op cit. (1999. P. 61).



ANNEXES

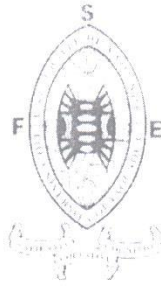
REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

FACULTE DES SCIENCES DE
L'EDUCATION

DEPARTEMENT DE DIDACTIQUE
DES DISCIPLINES



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTY OF EDUCATION

DEPARTMENT OF DIDACTICS

Le Doyen

The Dean

N°.....393...../22/UYI/FSE/VDSSE

AUTORISATION DE RECHERCHE

Je soussigné, **Professeur BELA Cyrille Bienvenu**, Doyen de la Faculté des Sciences de l'Education de l'Université de Yaoundé I, certifie que l'étudiante **PALMBERT Nadège**, Matricule **20V3061** est inscrite en Master II à la Faculté des Sciences de l'Education, Département : *EDUCATION SPECIALISEE*, filière : *EDUCATION SPECIALISEE*, Option : *HANDICAP SOCIAL*.

L'intéressée doit effectuer des travaux de recherche en vue de la préparation de son diplôme de Master. Elle travaille sous la direction de **Dr. NOUMBISSIE Claude Désiré**. Son sujet est intitulé : « *Inégalité culturelle et discrimination à l'égard des réfugiés Soudanais du Camp de Djabal/Est du Tchad* ».

Je vous saurai gré de bien vouloir la recevoir et mettre à sa disposition toutes les informations susceptibles de l'aider à conduire ses travaux de recherches.

En foi de quoi, cette attestation de recherche lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit /.

Fait à Yaoundé, le 31 MAI 2022.....

Pour le Doyen et par ordre





JESUIT REFUGEE SERVICE
Mission Catholique
Bureau National

BP: 456 – N'Djamena, TCHAD
Email: denis.codjo@jrs.net

N'Djamena, le 03 Aout 2022

AUTORISATION D'ACCES AU CAMP DE DJABAL

N. Réf : NDJ/03/JRS/2022.

Je soussigné Monsieur Alkassim Brahim Mahamat (63510314), Responsable de programme de JRS (a.i), autorise Mademoiselle **PALMBERT NADEGE**, étudiante à la faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Yaoundé 1 à accéder au camp de Djabal pour mener son étude sur les inégalités cultures à l'égard des réfugiés soudanais installés au Tchad.

En foi de quoi, cette autorisation d'accès au camp de Djabal lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Pour le Responsable de programme a.i

Alkassim Brahim Mahamat

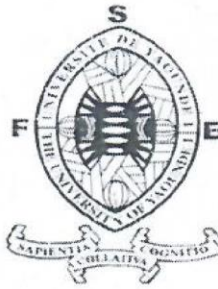
RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL- PATRIE

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE FORMATION
DOCTORALE (CRFD) EN « SCIENCES HUMAINES,
SOCIALES ET EDUCATIVES »

UNITE DE RECHERCHE ET DE FORMATION
DOCTORALE EN SCIENCES DE L'EDUCATION ET
INGENIERIE EDUCATIVE



REPUBLIC OF CAMEROON

PEACE- WORK-FATHERLAND

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

DOCTORAL RESEARCH AND TRAINING
CENTRE (CRFD) IN "SOCIAL AND
EDUCATIONAL SCIENCES"

DOCTORAL RESSAERCH AND TRAINING
SCHOOL IN EDUCATION AND EDUCATIONAL
ENGINEERING

GUIDE D'ENTRETIEN SUR LES INEGALITES CULTURELLES ET LA DISCRIMINATION ENVERS LES REFUGIES DU CAMP DE ...DJABAL.....

Questions adressées aux réfugiés du camp de ...DJABAL.....

CONSENTEMENT APRES INFORMATION

Bonjour. Mon nom est _____, Je suis étudiante en Faculté des Sciences de l'Education à l'université de Yaoundé1. Je travaille sur un thème qui consiste à étudier les différentes formes d'exclusion sociale vécue par les réfugiés et à identifier les effets de cette exclusion sur leurs conditions de vie dans le camp de ...DJABAL... de la sous délégation de Iriba où ils se sont installés. Je conduis cette étude qui est purement d'ordre académique et apprécierai votre participation. Les échanges que nous allons avoir porteront sur les inégalités culturelles sous toute sa forme et la discrimination. Cet échange va durer 20 minutes environ. L'information que vous allez partager avec moi sera gardée strictement confidentielle.

La participation à cette étude est volontaire et vous pouvez choisir de ne pas répondre à certaines questions ou toutes les questions. Cependant, nous espérons que vous participerez dans cette étude puisque votre point de vue est important.

Est-ce que vous souhaiteriez avoir d'autres clarifications sur l'étude ?

Identité et Signature de l'enquêteur : _____

Répondant est d'accord pour être interviewé 1

Répondant n'est pas d'accord pour être interviewé...2 fin

NB :

- **Ne pas faire de promesses.** Expliquer clairement aux personnes que l'étude est purement d'ordre académique et ne signifie pas une intervention supplémentaire au niveau du camp.
- **Retranscrire clairement.** Ecrire les réponses et observations clairement afin d'éviter de mélanger les informations obtenues. A la fin de chaque entretien, lire à nouveau les questionnaires remplis afin de contrôler que toute l'information a été fidèlement reportée.
- **Respecter la confidentialité et être éthiquement correct.** Expliquer aux personnes interrogées que l'information qu'elle partagera sera traitée de façon anonyme.

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ETRE REMPLI PAR L'INTERLOCUTEUR COMME UN QUESTIONNAIRE !!

IL S'AGIT D'UN GUIDE DE DISCUSSION ET D'UN OUTIL DE RECOLTE DES DONNEES, REMPLI PAR L'ENQUETEUR PENDANT LA DISCUSSION

Djabal le 03 Aout 2022

A

Monsieur le responsable de la
CNARR de Djabal

Objet : Demande d'autorisation de recherche dans le camp des réfugiés

Monsieur,

J'ai l'insigne honneur de venir très respectueusement auprès de votre haute personnalité solliciter l'autorisation de recherche dans le camp des réfugiés pour la collecte des données sur mon thème de mémoire.

En effet, dans le cadre de notre formation, tout étudiant en master 2, du Département d'Education Spécialisée, Spécialité : Handicaps Sociaux et Conseils de l'Université de Yaoundé 1 effectue un travail de recherche sous la direction d'un enseignant. Dans cette optique, j'ai choisi travailler sur : **Inégalités culturelles et discrimination à l'égard des réfugiés soudanais de Djabal/Tchad**. A cette issue, je vous serai très reconnaissant pour me faciliter le travail de recherche en m'autorisant l'accès aux réfugiés en état de marginalisation suivis dans le camp. Je souhaite passer cette recherche du 03 Aout au 20 Aout 2021. Dans l'attente d'une suite favorable, veuillez agréer Monsieur le responsable de la Zone Est du Tchad, l'expression de ma plus haute considération.

Ci-joint à ma demande :

- Autorisation de recherche ;
- Guide d'entretien ;
- Formulaire de consentement éclairé.

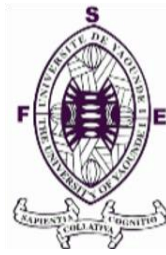
UNIVERSITE DE YAOUNDE I

.....

FACULTE DES SCIENCES DE
L'EDUCATION

.....

DEPARTEMENT D'EDUCATION
SPECIALISE



UNIVERSITY OF YAOUNDE I

.....

THE FACULTY OF EDUCATION

.....

DEPARTEMENT OF SPECIAL
EDUCATION

Guide d'entretien

Bonjour ! Je suis étudiant en faculté des Sciences de l'Education à Université de Yaoundé 1. Mon étude a pour objectif d'étudier l'impact des conflits familiaux sur la santé mentale et identification des conséquences psychologiques d'un événement traumatique chez les réfugiés Centrafricains du camp de Goré/Tchad.

Identification des participants

Nom :

Âge :

Religion :

Quel est le motif de votre déplacement ?

Etes-vous en situation de discrimination ?

Avez- vous subit un traitement injuste pendant vos séjours ici au camp de Djabal ?

Que pensez-vous de vos recherches d'emploi?

Quel a été votre rapport avec la population autochtone au début de votre installation dans ce camp et actuellement ?

A votre avis, y a-t-il des réfugiés qui quittent ce camp de Djabal pour aller habiter dans les villages d'accueil (autour du camp ou à Djabal) ? OUI... NON....

Si OUI, ont-ils accès à la terre, à l'emploi et d'autres services de base au même titre que les autochtones ?

Etes-vous associés à la prise de décision dans votre communauté ici dans le camp ?
OUI...NON...

Avez-vous les mêmes pratiques culturelles que la population autochtone ? OUI...NON....

Si OUI, pouvez-vous citer quelques-unes de ces pratiques culturelles communes

Quelle est la perception de la population autochtone par rapport à vos pratiques culturelles propres ?

1. Information sur le répondant

Age : 49

Genre : féminin

N° de la fiche : 1

Camp : Djabal

Date de l'entretien : 03 Aout 2022

2. Perception des réfugiés par rapport à la dimension sociale des inégalités vécues dans le camp

- **En quelle année êtes-vous arrivés dans ce camp de Djabal? 2004**
- **Quel a été l'accueil de la population autochtone ?**

La population hôte nous a accueillis à bras ouvert.

- **Quel a été votre rapport avec la population autochtone au début de votre installation dans ce**

Camp et actuellement ?

Au début ils nous ont donné à manger mais par après tout avait changé, personne ne se souciait si on avait mangé ou non. On était abandonné à la merci de la nature et la vie devient de plus en plus difficile avec nous

- **Depuis votre arrivée dans ce camp, avez-vous subi de traitements injustes de la part de la population autochtone ou des autorités administratives tchadiennes ?**

Oui on a subi à plusieurs reprises le traitement injuste de la part des autochtones. Quand il y a un différend entre le réfugié et autochtone, l'autochtone est mieux privilégié que le réfugié. Et quand il y a souci et que nous partons nous plaindre, personne ne prend en considération cette plainte.

- **A votre avis, y a-t-il des réfugiés qui quittent ce camp de Djabal pour aller habiter dans les villages d'accueil (autour du camp ou à Djabal) ? OUI**
- **Si OUI, ont-ils accès à la terre, à l'emploi et d'autres services de base au même titre que les autochtones ?**

A notre arrivé, on pensait que cet accueil chaleureux allait demeurer longtemps que possible mais au fil du temps, tout est devenu difficile, on mangeait à peine alors suite à cette vie misérable, certains étaient obligé de quitter le camp pour aller s'installer dans certains villages autour du camp pour se battre et survivre que de rester souffrir au camp. Mais le seul problème est que l'accès à la terre n'est pas facile car à cause de notre statut de réfugié, on nous refusait des chambres d'habitation et même quand on veut faire des champs pour survivre, l'accès à la terre est compliqué à avoir.

3. Perception des réfugiés par rapport à la dimension politique des inégalités vécues dans le camp

- **Etes-vous associés à la prise de décision dans votre communauté ici dans le camp ? pas vraiment**

En ce qui concerne les prises de décisions au niveau de la communauté, la majorité de décisions ont été prises à notre place comme les décisions concernant l'éducation de nos enfants, etc. mais quant aux décisions moins importantes comme le retour volontaire des réfugiés dans leur pays d'origine et le mariage de nos enfants là personne n'est contre.

- **Selon votre avis, les réfugiés de ce camp sont-ils associés aux grandes décisions prises par le gouvernement Tchadien à leur égard ? NON**

- **Si NON, quelles sont les raisons ?**

Les réfugiés ne sont pas associés aux grandes décisions prises par le gouvernement Tchadien à leur égard à cause de leur statut de réfugié.

- **Existe-t-il dans ce camp, un mécanisme mis en place pour dénoncer les abus, injustices, les exploitations etc. ? oui**

- **Si OUI, a-t-il permis de réduire les inégalités existantes ? Expliquez**

Il existe des mécanismes mis en place pour dénoncer les abus, injustices, les exploitations mais cela existe que de nom mais la mise en pratique n'est toujours pas favorable. Nos filles sont toujours violées et personne n'empêche ces abus sexuels. Et par rapport aux injustices, on est toujours traité injustement depuis notre arrivée dans ce camp, rien a été par rapport à cela.

4. Perception des réfugiés par rapport à la dimension culturelle des inégalités vécues dans le camp

- **Avez-vous les mêmes pratiques culturelles que la population autochtone ? NON**

- **Si NON, quelles sont vos pratiques culturelles différentes de celles de la population autochtone ?**

On n'a pas vraiment les mêmes pratiques culturelles que la population autochtone car le mariage précoce et forcé est différent que le leur.

- **Quelle est la perception de la population autochtone par rapport à vos pratiques culturelles propres ?**

Ils étaient stupéfait face aux certaines de nos pratiques culturelles

5. Perception des réfugiés par rapport à la dimension économique des inégalités vécues dans le camp

- **Quelles sont vos principales sources de revenu dans le territoire Tchadien (dans le camp et en dehors du camp) ?**

Nos principales sources de revenus sont la pêche, l'élevage, le commerce et l'agriculture, etc.

- **Avez-vous l'accès facile à l'emploi au même titre que les Tchadiens (dans le camp et en dehors du camp) ? NON**
- **Si NON, quelles sont les raisons ?**

Nous n'avons pas l'accès facile à l'emploi au même titre que les tchadiens à cause de notre statut de réfugié et surtout à cause de notre incompétence.

- **Avez-vous eu le sentiment d'être traité différemment des autres personnes dans vos recherches d'emplois, d'accès à la terre pour agriculture, au pâturage parce que vous êtes réfugié ?**

Nous avons eu le sentiment d'être traité différemment des autres personnes dans nos recherches d'emplois et autres parce que nous ne sommes pas tchadiens et les autochtones nous considèrent tous comme des analphabètes.

- **Avez-vous des questions/remarques/commentaires/recommandations à faire sur cette étude en général ?**

Ce que nous pouvons dire comme recommandations est que nous demandons à l'Etat Tchadien de permettre à nos enfants qui sont nés au pays d'accueil d'avoir l'acte de naissance Tchadienne.

Sujet : b

Age : 43 ans

Genre: masculin

N° de la fiche: 2

Camp: Djabal

Date de l'entretien : 03 Aout 2022

6. Perception des réfugiés par rapport à la dimension sociale des inégalités vécues dans le camp

- **En quelle année êtes-vous arrivés dans ce camp de Djabal?**

Je suis arrivé au camp de Djabal en 2005

- **Quel a été l'accueil de la population autochtone ?**

La population autochtone nous a bien accueillis à notre arrivée.

- **Quel a été votre rapport avec la population autochtone au début de votre installation dans ce Camp et actuellement ?**

Au début ma famille et moi mangeons à notre faim mais par après tout avait changé, personne ne se souciait si on avait mangé ou non. On était abandonné à la merci de la nature et la vie devient de plus en plus difficile avec nous.

- **Depuis votre arrivée dans ce camp, avez-vous subi de traitements injustes de la part de la population autochtone ou des autorités administratives tchadiennes ?**

Oui on a subi à plusieurs reprises le traitement injuste de la part des autochtones. Quand il y a un différend entre le réfugié et autochtone, l'autochtone est mieux privilégié que le réfugié. Et quand il y a souci et que nous partons nous plaindre, personne ne prend en considération cette plainte. Mon frère bagarrait avec un autochtone suite à un petit malentendu mais tous les autochtones s'est levé plutôt sur mon frère au lieu de chercher à savoir qui avait tort.

- **A votre avis, y a-t-il des réfugiés qui quittent ce camp de Djabal pour aller habiter dans les villages d'accueil (autour du camp ou à Djabal) ? OUI**

- **Si OUI, ont-ils accès à la terre, à l'emploi et d'autres services de base au même titre que les autochtones ?**

A notre arrivé, on pensait que cet accueil chaleureux allait demeurer longtemps que possible mais au fil du temps, tout est devenu difficile, on mangeait à peine alors suite à cette vie misérable, certains étaient obligé de quitter le camp pour aller s'installer dans certains villages autour du camp pour se battre et survivre que de rester souffrir au camp. Mais le seul problème est que l'accès à la terre n'est pas facile car à cause de notre statut de réfugié, on nous refusait des chambres d'habitation et même quand on veut faire des champs pour survivre, l'accès à la terre est compliqué à avoir.

7. Perception des réfugiés par rapport à la dimension politique des inégalités vécues dans le camp

- **Etes-vous associés à la prise de décision dans votre communauté ici dans le camp ? pas vraiment**

En ce qui concerne les prises de décisions au niveau de la communauté, la majorité de décisions ont été prises à notre place comme les décisions concernant l'éducation de nos enfants, etc. mais quant aux décisions moins importantes comme le retour volontaire des réfugiés dans leur pays d'origine et le mariage de nos enfants là personne n'est contre.

- **Selon votre avis, les réfugiés de ce camp sont-ils associés aux grandes décisions prises par le gouvernement Tchadien à leur égard ? NON**
- **Si NON, quelles sont les raisons ?**

On ne sont pas associés aux grandes décisions prises par le gouvernement Tchadien à leur égard à cause de leur statut de réfugié.

- **Existe-t-il dans ce camp, un mécanisme mis en place pour dénoncer les abus, injustices, les exploitations etc. ? oui**
- **Si OUI, a-t-il permis de réduire les inégalités existantes ? Expliquez**

Il existe des mécanismes mis en place pour dénoncer les abus, injustices, les exploitations mais cela existe que de nom mais la mise en pratique n'est toujours pas favorable. Nos filles sont toujours violées et personne n'empêche ces abus sexuels. Et par rapport aux injustices, on est toujours traité injustement depuis notre arrivé dans ce camp, rien a été par rapport à cela.

8. Perception des réfugiés par rapport à la dimension culturelle des inégalités vécues dans le camp

- **Avez-vous les mêmes pratiques culturelles que la population autochtone ? NON**
- **Si NON, quelles sont vos pratiques culturelles différentes de celles de la population autochtone ?**

On n'a pas vraiment les mêmes pratiques culturelles que la population autochtone car le mariage précoce et forcé est différent que le leur.

- **Quelle est la perception de la population autochtone par rapport à vos pratiques culturelles propres ?**

Ils étaient stupéfait face aux certaines de nos pratiques culturelles

9. Perception des réfugiés par rapport à la dimension économique des inégalités vécues dans le camp

- **Quelles sont vos principales sources de revenu dans le territoire Tchadien (dans le camp et en dehors du camp) ?**

Nos principales sources de revenus sont la pêche, l'élevage, le commerce et l'agriculture, etc.

- **Avez-vous l'accès facile à l'emploi au même titre que les Tchadiens (dans le camp et en dehors du camp) ? NON**
- **Si NON, quelles sont les raisons ?**

Nous n'avons pas l'accès facile à l'emploi au même titre que les tchadiens à cause de notre statut de réfugié et surtout à cause de notre incompétence.

- **Avez-vous eu le sentiment d'être traité différemment des autres personnes dans vos recherches d'emplois, d'accès à la terre pour agriculture, au pâturage parce que vous êtes réfugié ?**

Nous avons eu le sentiment d'être traité différemment des autres personnes dans nos recherches d'emplois et autres parce que nous ne sommes pas tchadiens et les autochtones nous considèrent tous comme des analphabètes.

- **Avez-vous des questions/remarques/commentaires/recommandations à faire sur cette étude en général ?**

Ce que nous pouvons dire comme recommandations est que nous demandons à l'Etat Tchadien de permettre à nos enfants qui sont nés au pays d'accueil d'avoir l'acte de naissance Tchadienne.



TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE.....	i
REMERCIEMENTS.....	iii
RESUME.....	iv
ABSTRACT.....	v
LISTE DES TABLEAUX.....	vi
LISTE DES FIGURES.....	vii
LISTE DES ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES.....	viii
INTRODUCTION GENERALE.....	1
PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE.....	5
CHAPITRE 1 : PROBLEMATIQUE.....	6
1.1. Contexte et justification de l'étude.....	7
1.1.1. Contexte de l'étude.....	7
1.1.2. Justification de l'étude.....	10
1.2. Objet de l'étude.....	13
1.3. Problème de l'étude.....	13
1.4. Questions de l'étude.....	14
1.4.1. Question principale de l'étude.....	14
1.4.2. Questions secondaires de l'étude.....	15
1.5. Hypothèses de l'étude.....	15
1.5.1. Hypothèse principale de l'étude.....	15
1.5.2. Hypothèses secondaires de l'étude.....	15
1.6. Objectifs de l'étude.....	15
1.6.1. Objectif principal de l'étude.....	16
1.6.2. Objectifs secondaires de l'étude.....	16
1.7. Intérêts de l'étude.....	16
1.8. Pertinences de l'étude.....	17
CHAPITRE 2 : CADRE CONCEPTUEL.....	19
2.1. Définition des concepts.....	20
2.1.1. Inégalité.....	20
2.1.2. Culture.....	21
2.1.3. Discrimination.....	21
2.1.4. Réfugié.....	22
2.2. Revue de la littérature.....	23
2.2.1. Généralités sur les inégalités culturelles.....	24

2.2.2. Les type des inégalités	24
2.2.3. Les inégalités économiques	25
2.2.4. Inégalité politique et non accès à la justice	26
2.2.5. Inégalité du genre	28
2.2.6. Inégalité de chance	29
2.2.7. Les conséquences des inégalités	30
2.3. Généralités sur la discrimination	32
2.3.1. Les formes de la discrimination.....	34
2.3.2. Le Marché du travail.....	34
2.3.3. Le milieu de l'éducation	36
2-3.4. Service de logement	38
2.3.5. Le service santé après un long séjour	39
2.3.6. Dimension sociale.....	40
2.3.7. Injustices symbolique	41
2.3.8. La dimension culturelle	42
2. 4. Les effets négatifs de la discrimination sur les conditions de vie des réfugiés	42
CHAPITRE 3 : THEORIES EXPLICATIVES	44
3.1. Etymologie et définition du concept de la représentation sociale (RS)	46
3.1.1. Durkheim et les représentations collectives	47
3.1.2. La Représentation Sociale selon Moscovici Serge.....	49
3.1.3. Les fonctions des représentations sociales	52
3.1.4. La représentation sociale des réfugiés.	54
3.1.5. Les représentations sociales chez les réfugiés soudanais	56
3.1.6. Représentations sociales de refugie. déconstruction et construction.....	59
3.1.7. Une représentation biaisée par la méconnaissance de refugie.....	59
3.2. Les approches de la théorie des représentations sociales.	61
3.3. La théorie de l'identité sociale (TIS) selon Tajfel (1972, 1974) et Tajfel et Turner (1986).....	67
3.3.1 Contexte historique de la théorie de l'identité sociale.	67
3.3.2. Principaux repères théoriques en intersection avec la théorie de la représentation sociale	68
PARTIE II : CADRE METHODOLOGIQUE	73
CHAPITRE 4 : METHODOLOGIE	74
4.1. Rappel des éléments de la problématique d'étude.	75
4.2. Questions de la recherche.....	75

4.3. Hypothèses de la recherche	75
4.3.1. Hypothèse principale	76
4.3.2. Hypothèses secondaires de l'étude	76
4.4. Opérationnalisation des variables et indicateurs associés aux concepts	76
4.5. Présentation du Site de l'étude	77
4.5.1. Présentation de la ville de Djabal	78
4.6. Présentation de la CNARR : historique et ses missions.....	79
4.6.1. Historique de la CNARR.....	79
4.6.2. Ses missions : la CNARR.....	80
4.7. L'historique de la crise Soudanaise	82
4.8 . Types de recherche	85
4.8.1. Population d'étude	85
4.8.2. Méthode de recherche : clinique	86
4.8.3. Présentation du guide d'entretien.....	86
4.9. Opérationnalisation des entretiens	88
4.9.1. Technique d'analyse des résultats : l'analyse des contenus.....	89
4.9.2. Considérations éthiques	91
4.9.3. Technique d'échantillonnage	93
4.9.4. Échantillon	93
4.9.5. Outils de collecte des données	93
4.9.6. Justification du choix de l'instrument	94
4.9.7. Difficultés rencontrées	94
CHAPITRE 5 : PRESENTATION ET ANALYSE DEs RESULTATS	97
5.1. Présentation et analyse des résultats.....	98
CHAPITRE 6 : INTERPRETATION ET DISCUSSION DES RESULTATS	106
6.1 INTERPRETATION DES RESULTATS DES HYPOTHESES	107
6.1.1. Interprétation des résultats de l'hypothèse spécifique HS1	107
6.1.2 Interprétation des résultats de l'hypothèse spécifique HS2	107
6.1.3 Interprétation de l'hypothèse spécifique HS3	108
6.2. Discussions.....	108
CONCLUSION GENERALE ET SUGGESTIONS	109
REFERENCES BIBLIoQUES.....	109
ANNEXES	109
TABLE DES MATIERES.....	109

